Assemblée Législative

# JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

14ème Année — Jeudi, 18 Juillet 1895 — No 25

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE
PRIX DE L'ABONNEMENT : UNE PIASTRE.
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE
THS. CHAPAIS
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
et 13, rue BUADE, H.-V., Québec
LEGER BROUSSEAU
ÉDITEUR,
12 ET 13, RUE BUADE, QUEBEC.

ENVOYEZ AUJOURD'HUI

Mesdames et messieurs, veillez à votre propre intérêt. On a dernièrement découvert, et il est maintenant en vente par le soussigné, un remède vraiment étonnant appelé "Le rénovateur des cheveux" et "Complexion whitening." Ce "rénovateur de la chevelure" fera pousser des cheveux en six semaines sur un crâne chauve. Un homme qui n'a pas de cheveux peut avoir une chevelure abondante en six semaines, au moyen de ce rénovateur. Il prévient aussi la chute des cheveux. Cet excellent remède fait pousser une bonne moustache en six semaines.

Mesdames, si vous voulez avoir une belle chevelure, hâtez-vous d'employer le "Hair Grower." Je vend aussi la "Complexion Whitening," qui dans l'espace d'un mois vous donnera une peau aussi blanche que vous le désirez. Nous n'avons jamais vu un homme ou une femme employer deux de ces bouteilles, car avant la fin de la seconde ils étaient aussi blancs qu'ils le désiraient. Après l'emploi de ce blanchissage, la peau gardera toujours sa couleur. Cette composition fait disparaître les dartres, etc., etc. Le "Hair Grower" se vend 50c la bouteille et la "Face Whitening," 50c la bouteille. Chacun de ces remèdes sera envoyé par la malle franc de port, à n'importe quelle adresse, sur reçu du prix.

Adressez vos commandes à

R. RYAN,
350, Gilmour St. Ottawa, Ont.

P. S. Nous prenons des timbres aussi bien que de l'argent, mais les personnes adressant leurs commandes par la malle nous feront une faveur en achetant pour la valeur de $1, vu qu'il faudra cette quantité de composition pour obtenir ce qu'ils désirent, et cela nous évitera aussi l'abondance des timbres postes.

25 octobre 1894.—1anj. 868

## Avis aux abonnés retardataires

*Nous adressons à nos abonnés retardataires un dernier et pressant avis. Réellement il y a de la part d'un grand nombre de la mauvaise volonté. Les arrérages qui nous sont dus sont tellement considérables que nous allons être obligé de sévir et de recourir à nos avocats. On nous épargnera et on s'épargnera ce désagrément en nous faisant parvenir sans retard ce que l'on nous doit. Nous avons expédié depuis quelques semaines des centaines de comptes Les retardataires seront donc sans excuse s'ils ne s'exécutent au plus tôt.*

L'ADMINISTRATION.

## L'agriculture et la colonisation

### Les missionnaires agricoles

### Réunion très importante

Les missionaires agricoles des trois diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi se sont réunis dans la salle des cours littéraires de l'Université Laval, mardi, le 25 juin dernier. Etaient présents, le révérend Messire Marquis, agent spécial de la colonisation pour les trois diocèses ; les RR. MM. Gauthier, de Saint-Basile, Montminy, de Saint-Georges (Beauce), Richard, de Saint-Gervais, Brousseau, de Saint-Damien, Pelletier, de Saint-Alexis, (Baie des Chaleurs), Myrand, Saint-Jean, I d'O., Lavoie, Saint-Joseph d'Alma (Lac Saint-Jean), O'Farrell, Saint-Edouard de Frampton, Tremblay, Sainte-Anne de Lapocatière, Bacon, de l'Islet, Galarneau, Saint-Paul de Montminy, MM. Gigault assistant-commissaire de l'agriculture, Ed. A. Barnard, Dr Couture, M. Garneau, membres de la société de la colonisation de Québec, étaient aussi présents, sur invitation spéciale. M. Marquis fut nommé président, et M. Barnard fut prié d'agir comme secrétaire. Le président commente le programme imprimé et distribué d'avance aux invités et prie M. Barnard, qu'il a invité tout spécialement pour l'occasion, de bien vouloir commenter ce programme. M. Barnard lit alors le discours qui suit :

Monsieur le président et messieurs,

Le Révérend Messire Marquis m'ayant invité tout spécialement à cette réunion, afin de contribuer pour ma faible part à l'élucidation des questions très graves qui vous sont soumises, j'ai cru devoir mettre par écrit quelques unes des pensées que ces divers problèmes font surgir à mon esprit.

Si j'interprète correctement le programme devant nous, la 1ere question vous invite à définir, dans une certaine mesure, le travail d'enseignement agricole qui s'impose actuellement, afin qu'il y ait entente, autant que possible, entre les missionnaires agricoles, les conférenciers, les professeurs, les rédacteurs du *Journal d'Agriculture*, etc., sur ce qu'il faut recommander d'urgence à nos cultivateurs et à tous ceux qui se destinent à l'art agricole ;

La 2me question nous permettra d'entrer dans les détails des conseils les plus utiles à donner à nos cultivateurs ;

La 3eme question nous amène à l'étude de l'enseignement de l'agriculture en général, et en particulier, dans nos écoles spéciales ; ainsi qu'au choix des élèves à y envoyer. Ces trois questions pourraient se résumer en une seule : L'Etude de l'enseignement agricole à donner ;

La 4eme question a trait exclusivement à la colonisation ;

La 5eme, aux cercles agricoles et aux syndicats des cultivateurs ; ou à l'esprit d'association dans nos campagnes ;

La 6eme et la dernière question du programme proposé à votre étude soulève, à mon avis, un problème aussi important que difficile, puisqu'il touche au dépeuplement de nos vieilles paroisses, et au moyen d'arrêter un mal aussi grave.

Permettez-moi, MM., de vous dire ici un mot sur cette dernière question,— de l'état actuel de notre agriculture, et des difficultés que nous aurons à surmonter, si nous voulons assurer le progrès agricole dans cette province et arriver à la colonisation prochaine et vraiment efficace d'une partie de nos terres incultes.

J'ai devant les yeux un travail sérieux de l'état de notre agriculture. Il a été publié tout récemment, dans la *Vérité*, de Québec. Il a pour base les trois derniers recensements de 1871, 1881 et 1891. Il nous rappelle l'admirable travail de feu J. C. Taché, et du vénérable Mgr Tanguay, sur le mouvement annuel de la population catholique de cette province, depuis la fondation de la colonie jusqu'à 1875 ; ces deux grands patriotes ont compulsé, avec les soins nécessaires, tous les registres de nos paroisses catholiques, jusqu'aux missions les plus reculées. Nous constatons entre autres choses, par ces documents officiels absolument inattaquables, que depuis la session du Canada à l'Angleterre jusqu'en 1875, l'augmentation moyenne de la population de cette province, par l'excédant des naissances et des décès n'a jamais été moindre de 65 o/o par séries de 20 années.

Or, d'après nos derniers recensements, faits sous le contrôle de feu M. Taché lui-même, moins celui de 1891 notre population agricole n'a augmenté que d'environ 3 o/o, dans les 20 années de 1871 à 1891, au lieu de 65 o/o. Nous avons donc perdu, par le dépeuplement de nos campagnes, 62 o/o environ de l'augmentation naturelle que nous donne encore, je crois, le surcroît de naissances sur les décès ; nous avons perdu, je le répète, environ 445,000 cultivateurs et enfants de cultivateurs, soit à peu près le tiers de la population totale actuelle de notre province. Et cette perte absolument ruineuse, nous l'avons subie en 20 années ! C'est dire l'étendue du mal, et l'urgence des remèdes à apporter.

Mais ce n'est pas tout.

Bien que les puissants efforts tentés en faveur de la colonisation, depuis environ 40 ans, aient eu pour résultat une augmentation de 50 o/o sur l'étendue de nos terres défrichées, pendant les 20 années à l'étude, — nous constatons avec consternation que de 1871 à 1891 la totalité de nos récoltes n'a nullement augmentée, et ce qui est pis encore nos nouvelles colonies, pour la plupart, ont donné un très fort contingent au dépeuplement signalé plus haut. Ces statistiques nous prouvent à l'évidence que nos vieilles terres se sont appauvries outre mesure et que nous sommes menacés de manquer de bras pour leur donner les soins nécessaires. De plus, ce que les recensements ne nous disent point, nous ne le savons que trop : la partie de la population agricole qui abandonne l'agriculture, c'est la jeunesse virile, c'est l'élément vigoureux par excellence !

Dans ces circonstances, n'est-il pas étonnant que nous ayons pu malgré tout apporter un commencement de remède, mais d'un remède efficace au mal qui nous ronge : que nous ayons pu, surtout, ramener l'espoir et maintenir le courage de nos populations rurales ? Ce bienfait d'une portée incalculable, — si nous savons à l'avenir diriger avec uniformité, entrain et courage nos efforts présents et futurs ; — ce bienfait, nous le devons d'abord à la société d'industrie laitière de cette province, laquelle devrait plutôt s'appeler la société provinciale d'agriculture et d'industrie laitière puisqu'elle s'applique sans cesse à étudier, faire connaitre et résoudre dans la mesure de ses forces nos plus importants problèmes agricoles ; ce bienfait nous le devons, surtout — permettez que je le dise bien haut — nous le devons à NN. SS. les Evêques de la province de Québec, qui ont créé l'œuvre si agricole, si nationale, si catholique des missionnaires de l'agriculture ;— œuvre qui ne saurait être trop bien développée ; — nous la devrons encore, dans l'avenir comme dans le passé, j'espère, aux nombreux amis de l'agriculture, dans la Législature et au dehors.

Je vous demande pardon, MM. de cette digression qui, pourtant, ne s'éloigne guère d'une des conclusions de l'étude sur l'état de notre agriculture que je vous signalais tout à l'heure ; conclusions que je me permettrai maintenant de vous lire :

CONCLUSIONS

"Il résulte de cette étude :

"1. Que nous perdons chaque année dans la province, par l'émigration, la presque totalité de l'augmentation naturelle de notre population agricole ;

"2o Qu'outre cette perte énorme du plus vigoureux élément, les jeunes gens, il y a diminution de la population dans 37 comtés ruraux sur 59 ; l'augmentation est presque nulle dans 7 autres comtés et elle n'est notable que dans 13 comtés ;

"3o Que malgré la grande augmentation de nos terres cultivées, nos récoltes restent stationnaires si de fait elle ne sont pas diminuée. Ce qui prouve que la terre dans les vieilles paroisses surtout s'appauvrit d'une manière alarmante ;

"4o Qu'il est indispensable de chercher sans retard et de prendre au plus tôt les moyens économiques de ramener la fertilité du sol dans les vieilles paroisses et d'empêcher l'épuisement de la terre dans les nouvelles colonies ;

"5o Qu'un pareil mal est une véritable calamité nationale, de nature à épuiser nos forces vitales et à appauvrir la province tout entière ;

"6o Qu'en conséquence le gouvernement de cette province, le clergé, ainsi que tous les véritables amis du pays doivent unir leurs efforts en vue d'enrayer un pareil mal.

"La question des remèdes à apporter s'impose tout d'abord. Elle demande une étude sérieuse, approfondie et toute spéciale."

Oui, MM. la question des remèdes à apporter à ce mal, absolument ruineux pour la nation canadienne-française tout entière, s'impose tout d'abord. Vous l'avez compris, puisque votre programme, tracé d'avance pour cette importante réunion, s'y applique tout entier.

Il ne m'appartient pas, du moins pour le moment, d'entrer dans plus de détails. Avec votre bienveillante permission, je me réserve de toucher plus tard, et dans le vif, à quelques-unes des questions fort complexes qui vous sont soumises, si l'occasion m'en est donnée.

Avant de terminer, et dans l'espoir de rendre plus fructueuses vos très importantes délibérations de ce jour, permettez que je suggère dès maintenant la création d'une commission prise dans votre sein et chargée non seulement du rapport des travaux de ce jour, mais aussi de les continuer, si elle le juge nécessaire, et même d'appeler à son aide ceux qui ont fait une étude spéciale de quelques-unes des questions sur lesquelles vous êtes maintenant appelés à délibérer. Une fois élaboré, le projet de rapport général de cette Commission pourrait être soumis à chacun de vous en particulier, avant d'être finalement clos et présenté en dernier ressort à qui de droit.

Je serais heureux, M. le président que cette question de la nomination d'une Commission spéciale composée de... membres lesquels pourraient se rencontrer assez facilement à Québec—fut mise à l'étude et aux voix dès maintenant si ma suggestion mérite d'être appuyée.

En terminant, MM., permettez que je vous dise encore une foi combien me paraît important le programme que vous vous êtes tracé. Les nombreuses questions qui se rattachent à l'enseignement de l'agriculture dans notre province soulèvent une foule de problèmes fort complexes, je le répète dont la solution est pourtant des plus urgentes. Il me semble que nous aurions bien employé cette journée si nous pouvions seulement ébaucher ces diverses questions. Et cependant celles qui ont trait à la colonisation, celles des associations agricoles à soutenir et à créer ; enfin, celles du repeuplement de nos vieilles paroisses, demandent aussi d'être étudiées à fond et sans délai. C'est dire combien la Commission, dont je suggère respectueusement la création, peut rendre des services, si elle entre résolument dans le rôle que je vous prie de lui confier.

Le Rév. M. Montminy reconnaît la nécessité de mettre à l'étude d'une Commission spéciale les questions sur lesquelles on vient d'attieer leur attention. Il faut observer cependant que, vu la réunion générale des missionnaires agricoles, des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, qui doit avoir lieu tout prochainement à Oka ( du 9 au 12 juillet ), il vaudrait peut-être mieux attendre cette réunion pour choisir les membres de cette commission si importante. Plusieurs missionnaires agricoles prennent part à la discussion et il est finalement agréé, à l'unanimité, que vu les besoins urgents de ces trois diocèses de Québec, Rimouski et et Chicoutimi au point de vue de la colonisation et de l'agriculture dans cet immense territoire, où il y a large place pour des centaines de nouvelles paroisses, et vu qu'il ne s'agit en somme que d'étudier les besoins spéciaux de ces trois diocèses, il vaut mieux nommer la commission immédiatement. La commission est alors formée comme suit :

Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval, M. Leclerc, V. G, ; M. Lavoie et un troisième prêtre, au choix de Mgr de Chicoutimi, pour représenter ce diocèse ; M M. Audet, de Saint-Fabien, Poirier, de Rimouski et Pelletier, pour représenter Rimouski ; M M. Montminy, Bernier, Richrd, et Tremblay, pour le diocèse de Québec,—le président et le secrétaire de cette réunion, sont également nommés membres de cette commission.

Mgr Gagnon communiqua alors une lettre de M. Castel, secrétaire de la société d'industrie laitière, attirant l'attention des missionnaires agricoles sur une nouvelle brochure française, intitulée *Caisses rarules*, 1895, et le priant de bien vouloir étudier cet important sujet. M. le président et M. Montminy, tout en reconnaissant l'utilité urgente des *Caisses rurales*, font voir combien il sera difficile à MM. les curés de prendre la direction, dans leur paroisse, d'une œuvre où il faudra prêter de l'argent aux uns, et refuser, pour cause, aux autres. Que les questions financières de paroisse donnent déjà assez de difficultés et de désagrément aux curés, sans qu'ils aient à prendre la responsabilité d'une aussi grosse affaire que celle des prêts à faire à leurs paroissiens. M. Lavoie d'Alma, et M. Pelletier, de Matapédiac, font observer de leur côté combien il est urgent de venir en aide à d'excellents paroissiens, offrant toute garantie pour des emprunts aussi utiles que pressants, emprunts qui actuellement deviennent le plus souvent ruineux, quelle que soit l'excellence des garanties offertes. Finalement, il est admis à l'unanimité :

Que cette question est d'une importance vitale dans nos paroisses et que MM. les curés qui le pourront rendront un immense service en encourageant cette œuvre de toutes leurs forces, tout en prenant pour eux-mêmes les précautions nécessaires, afin d'éviter que leurs devoirs de prêtre et de curé aient à en souffrir. Cette question est alors référée, pour étude urgente, à la commission qui vient d'être nommée.

M. Gigault est alors invité à prendre la parole. Il dit combien l'hon. M. Beaubien regrette son absence de Québec à ce moment, et combien ils s'intéressent tous deux au programme qui leur a été soumis par le Rev. M. Marquis, dans l'intérêt des trois diocèses, de Québec, Rimouski et Chicoutimi. Ils prient MM. les missionnaires agricoles de bien vouloir se rendre à la prochaine réunion d'Oka, où les questions maintenant à l'étude attireront certainement l'attention générale, vu leur importance. M. Gigault commente alors les diverses questions du programme et dit combien il importe de s'entendre sur les conseils et les enseignements à donner aux cultivateurs. Il reconnaît le grand travail à faire, si nous voulons assurer le progrès de l'agriculture et de la colonisation dans cette province ; il dit aussi combien l'œuvre des missionnaires de l'agriculture est pressante, et le bien qu'elle est appelée à faire.

M. Gigault rappelle un projet du Rév. Père Lacasse que celui-ci à élaboré dans une de ses précieuses *mines*, projet pour la formation d'une société de protection en faveur des colons. Ce projet ayant été reproduit récemment dans le *Journal d'Agriculture*,—M. Gigault a vu plusieurs lettres, de capitalistes et de patriotes à l'aise, qui l'approuvent entièrement. La société proposée serait composée d'actionnaires souscrivant à une ou à plusieurs actions de $10 chacune. Le capital pourrait être de 20 à 30 mille piastres, serait entièrement employé à aider de bon colons, offrant toutes les garanties désirables. Ces colons auraient à défricher chacun deux lots contigus, dont un pour eux-mêmes et l'autre pour la société. Cette dernière ne tiendrait qu'à mettre son capital en pleine sûreté et s'engagerait, par sa constitution même, à ne retirer de son capital que des intérêts fort modiques de 5 à 6cpo par exemple. Tous les bénéfices,—et il y en aurait certainement, avec une administration dévouée et compétente,—tous les bénéfices resteraient à l'œuvre de la colonisation. On pourrait ainsi concentrer ses efforts pour la création d'une première paroisse, puis d'une seconde, etc, selon les succès financiers et autres qu'on aurait ainsi obtenus

M. Gigault fait ensuite appel aux missionnaires agricoles, afin d'aider le département à tirer le meilleur parti possible de l'octroi de $60,000 employé chaque année au progrès de l'agriculture et à l'octroi plus considérable encore destiné à la colonisation. Il importe, dit-il, que les cultivateurs apprennent à étudier les qualités spéciales de leurs terres, et des plantes qui leur seront les plus profitables et des engrais spéciaux qui ramèneront, avec profits assurés et suffisants, la fertilité de nos terres épuisées. Il importe également que les fonds destinés à la colonisation assurent à la province les résultats les plus fructueux.

Il fait ensuite appel aux sentiments patriotiques de tous et fait part d'un mot qui lui a été dit par un bon cultivateur du Danemark, mot qui mérite d'être répété à tous ceux qui songent pour une raison ou l'autre à quitter cette province. Ce cultivateur danois se plaignait des difficultés à surmonter dans son pays et de la terrible compétition que font les produits canadiens et australiens au beurre du Danemark, compétition qui pourrrait bien les exposer à une ruine entière. M. Gigault lui fit alors observer que les bons cultivateurs du Danemark, et de l'Europe en général, auraient tout intérêt à se fixer dans notre immense territoire canadien, si propre à l'agriculture, et que les connaissances spéciales que possèdent, en général, ces bons cultivateurs leur assureraient bientôt la possession de grandes et belles propriétés pour leurs familles, l'aisance, et même une position sociale tout à fait enviable. Ce bon cultivateur, dont le front s'était rembruni, lui dit alors : " Tout cela, monsieur, peut être très vrai ; mais j'aime mieux souffrir davantage, rester dans l'embarras peut-être, *mais ne pas avoir à quitter mon pays* ! "

M. Gigault termine ainsi, au milieu d'applaudissements chaleurex, une excellente improvisation qui prouve une fois de plus, le grand zèle qu'il apporte à tout ce qui relève de ses fonctions.

M. le président invite alors le docteur Couture D. M. V. à traiter la question importante de l'élevage, question sur laquelle les missionnaires agricoles sont appelés assez souvent à se prononcer.

Le docteur fait voir les difficultés que rencontrent les cultivateurs et éleveurs dans le moment actuel. La plupart des chevaux, que chacun élevait jusqu'ici, ne trouvent plus d'acquéreurs.

L'introduction de l'électricité, comme force motrice, rend inutile les milliers de chevaux employés jusqu'ici par les chars urbains dans l'Amérique tout entière. Il ne reste plus que la demande, toujours active pour l'exportation, des véritables chevaux de luxe, gros et petits et d'excellents chevaux de trait (ou encore, des diverses catégories de chevaux destinés aux nombreuses remontes militaires en Europe). Le docteur recommande ensuite d'améliorer nos races porcines et ovines, en évitant surtout deux choses : d'abord, il ne faut pas encourager davantage le grossissement des races, ce qui entraîne plus de soins et surtout beaucoup plus de nourriture coûteuse, rend l'animal plus délicat et moins rustique ; puis il ne faut pas élever d'animaux de même famille.—frère et sœur par exemple, ce qui arrive malheureusement très souvent

Il fait remarquer que ce danger n'est plus aussi grand lorsqu'il s'agit de bestiaux plus grands de taille et qui arrivent moins vite à l'âge adulte, les bêtes à cornes par exemple. Quelques-unes des sous-races les plus précieuses proviennent le plus souvent de parents sanguins, possédant vent de parents consanguins, pourmais alors l'éleveur, pour réussir, doit connaître à fond son métier et agir avec une extrême prudence.

Le docteur recommande ensuite aux missionnaires agricoles d'encourager les cultivateurs qui ont conservé d'excellents animaux canadiens, de bien soigner surtout les veaux. C'est dans les premiers six mois de l'existence, que les bêtes à cornes acquièrent la beauté des formes, en outre de leurs qualités particulières qui les feront rechercher tout spécialement sur les marchés les plus rémunératifs, les Etats-Unis par exemple. Il affirme que nos vaches canadiennes sont déjà fort recherchées dans nos diverses provinces canadiennes et qu'elles sont même fort bien appréciées dans les Etats-Unis. Un des importateurs de vaches canadiennes dans l'Etat de New-York écrivait récemment au docteur pour faire part du succès de ses dernières importations ; il ajoutait : Tous les patrons de l'industrie laitière qui voient vos vaches canadiennes désirent s'en procurer. Il est donc important de bien soigner les animaux de cette race si précieuse, dont l'exportation promet de devenir bientôt une source de richesse pour la province.

M. l'abbé Tremblay, directeur de l'école de Sainte-Anne, demande quels sont les signes caractéristiques qui distinguent la race des bestiaux dits canadiens ; que, pour sa part, il n'en voit guère dans le pays qu'il habite.

Le docteur Couture répond qu'il est pourtant facile de les reconnaître, puisqu'ils diffèrent beaucoup des races anglaises, jerseys et hollandaises, les seules connues et répandues depuis un certain nombre d'années par des signes caractéristiques qui les distinguent.

M. l'abbé Tremblay réplique qu'à ce compte il en reste fort peu dans nos campagnes et que celles qui restent sont loin de valoir les Ayrshires. Il cite l'opinion de M. J.-C. Chapais, un des défenseurs des animaux canadiens, qui disait récemmont dans une assemblée publique à Sainte-Anne que ceux qui soignent mal leurs animaux font bien de conserver leurs animaux canadiens qui résistent mieux que tous autres aux mauvais soins, mais que ceux qui soignent bien leurs animaux auront plus de profit avec les races étrangères.

M. Barnard fait observer que la dernière partie de cette déclaration, de la part de M. Chapais, l'étonnerait tellement qu'il est porté à croire que M. Tremblay l'a mal compris.

M. Tremblay insiste et déclare qu'il a très bien compris M. Chapais. M. Némèze Garneau, le propriétaire du troupeau de bétail canadien qui a remporté les premiers prix à la dernière exposion de Québec, fait observer qu'étant amateur d'animaux de choix, il a possédé depuis plusieurs années des vaches laitières de grande valeur. Il a souvent payé jusqu'à $80 pour les meilleurs laitières sur le marché de Québec. Depuis qu'il connaît la race des bestiaux canadiens il la préfère infiniment à toute autre vache laitière. Ses vaches sont beaucoup plus rustiques que les vaches Ayrshire, et elles donnent du lait de qualité excellente et en abondance, avec des soins et une nourrriture dont ne se contenteraient pas des laitières d'égale qualité d'Aryshire ou de Durham.

M. le Dr Couture croit devoir protester contre l'affirmation de M. l'abbé Tremblay et il affirme que les bonnes vaches canadiennes sont pour le moins égales comme race laitière aux meilleures races du monde entier à sa connaissance. Il fait remarquer que les devoirs de sa charge l'ont obligé de parcourir la province en tous sens. Il ne craint pas d'affirmer qu'il y a encore au moins les 4/7 de tous les animaux de la province qui appartiennent à cette race. Evidemment ces animaux vu les mauvais soins qu'ils ont trop souvent à subir, ne sont pas tous de la meilleure qualité, mais tous donnent exceptionnellement du lait pour les soins qu'ils reçoivent.

Ici M. le président fait observer que cette question n'était pas sur le programme il croit devoir demander à M. Barnard de bien vouloir faire part à l'assemblée des notes qu'il a préparées au sujet de l'enseignement agricole.

*(A suivre)*

# LA SITUATION

La situation que les derniers événements ont faite aux conservateurs bas-canadiens est extrêmement difficile.

Il y a eu quasi-rupture entre eux et le gouvernement, et quelque jugement que l'on porte sur la manière dont la crise s'est dénouée, il nous paraît évident que les relations entre les deux groupes du parti vont demeurer très tendues.

Il serait bien puéril d'essayer à dissimuler que la défiance est éveillée et que nos amis d'Ottawa, s'ils n'ont pas voulu renverser le cabinet et donner le pouvoir à M. Laurier, n'ont voté qu'avec réserve et sous condition.

Après la rentrée de MM. Caron et Ouimet dans le cabinet, le groupe bas-canadien conservateur s'est trouvé absolument désorienté.

Que faire ? voilà ce que chacun se demandait à l'ouverture de la séance de jeudi. Pour un grand nombre, M. Laurier a tranché la question. Il s'est levé aussitôt après les explications ministérielles et a proposé l'ajournement de la chambre purement et simplement. Il n'a pas dit un mot de la question des écoles, il s'est borné à dire par sa motion : Je veux prouver que c'est moi qui contrôle la majorité dans cette chambre, et je veux prouver cela sans m'engager ni engager mon parti d'aucune manière sur la question d'une législation remédiatrice.

Le ministre de la justice Sir Charles Tupper s'est alors levé et a dit à M. Laurier : Vous pouvez bien faire un discours humoristique, mais vous êtes incapable de dire ce que vous entendez faire sur la question des écoles ; le gouvernement a sur cette question une politique que la chambre et le pays connaissent, mais vous, vous n'en avez pas.

Etant donnée cette situation nos amis ont voté chacun suivant l'impression qui dominait chez lui. Les uns ont voulu, en votant pour la motion, montrer au gouvernement qu'ils ne défiaient de lui. Les autres en repoussant la motion d'ajournement ont affirmé qu'il n'étaient pas prêts à donner le contrôle de la chambre et le pouvoir à un homme qui ne s'est jamais engagé à donner une législation remédiatrice s'il arrive au pouvoir.

Des deux côtés, il y avait d'excellentes raisons, et la circonstance était une de celles où le plus difficile est, non pas de faire son devoir, mais de le connaître clairement.

De tout ceci il résulte que le gouvernement est en présence d'une épreuve et d'un péril simplement ajournés.

Dans tous les cas, nous devons nous préparer à toutes les éventualités. Bien des symptômes alarmants sont visibles à l'horizon politique !...

Si le cabinet d'Ottawa finit, après tous ces délais, par rendre justice à la minorité manitobaine, nous ne lui retirerons pas notre appui.

Mais si, au contraire, tout ce qui se passe n'aboutit qu'à une politique de déception, nous ferons sans hésiter tout notre devoir. Nous romprons la vieille alliance nouée en 1854 et qui n'aura plus sa raison d'être. Nous fermerons un livre de notre histoire politique, pour tourner les feuillets d'un livre nouveau et inconnu. Nous chercherons des alliances ou nous resterons seuls. Mais, seul ou unis à d'autres, à quiconque se prononcera pour la justice, nous continuerons à combattre les combats de la constitution et du droit.

# ECHOS D'OTTAWA

## Motions de non-confiance en perspective

Cette après-midi, M. Laurier doit présenter une motion de non confiace conque à peu près en ces nermes : "Que les déclarations ministérielles dans l'affaire des écoles ne donnent à la chambre ni satisfaction ni garantie. "

M. McCarthy proposera en amendement : " Que la chambre a entendu avec peine le gouvernement faire les déclarations qu'il a récemment faites sur la question des écoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas avoir l'air de les approuver par son silence ni de laisser croire au public qu'à une prochaine session elle sera plus qu'elle ne l'est en ce moment disposée à adopter une loi rétablissant les écoles du Manitoba sur les bases du " remedial order " du 21 mars 1895. "

On dit que M. Dupont doit proposer lui aussi un amendement à la motion de M. Laurier. Cette dernière sera présentée en amendement à la motion pour aller en comité des subsides.

L'honorable M. Angers était ce matin dans son département occupé à faire ses malles.

Il m'a dit que son intention était de se livrer à la pratique du droit à Montréal ou à Québec.

Il se peut qu'il se fixe à Montréal.

M. Larivière, le principal champion de la question des écoles dans la Chambre n'a pas voté hier soir. Il regrette beaucoup que la majorité des Canadiens-Français ait prit l'attitude d'hier. Il espère qu'elle ne sera pas dupée et que les promesses du gouvernement seront accomplies : mais il n'y compte que problématiquement. J'apprends que le gouvernement ne donnera pas en ce moment de successeur à l'hon. M. Angers. Il est probable qu'il ne sera remplacé qu'après la convocation de la fameuse session du mois de janvier prochain.

Toute la journée les couloirs du parlement ont été encombrés d'orangistes tout chamarés d'insignes jaunes. Les galeries en seront probablement remplies tout à l'heure. Ils sont venus des environs de la ville pour célébrer le 12 juillet dans la capitale.

**Pour la belle saison**

Ceux qui, pour la belle saison, à très bon marché, désirent une excellente maison pour villégiature, trouveront chez M. Achille Dionne tout ce qu'il leur faut et à très bon marché.

# L'honorable M. Angers

Les pires ennemis de l'honorable M. Angers doivent reconnaître aujourd'hui que c'est un homme qui met ses convictions au-dessus de ses intérêts, que c'est un homme de courage et de résolution inébranlable, que c'est un caractère.

Il a cru que son devoir lui imposait l'obligation de rompre avec ses collègues, d'abandonner l'honneur et les avantages de sa position, et il l'a fait sans hésitation.

Nous disons qu'une telle conduite commande le respect, à quelque point de vue que l'on se place.

# LA CRISE

## L'opinion des journaux anglais

Le " World " de Toronto organe et propriété de M. McLean, M. P., dit que le parti conservateur ne peut pas plus longtemps souffrir des erreurs que les ministres français ne cessent de commettre. D'après lui il faut s'en débarrasser à tout prix et former un cabinet exclusivement anglais.

Le " Globe " l'organe libéral d'Ontario dit que le gouvernement se trouvera en janvier en face des mêmes difficultés contre lesquelles il se heurte aujourd'hui Il ne faut pas songer, prétend le confrère, à modifier les lois scolaires de Manitoba avant d'avoir établi la fausseté des allégations de MM. Greenway et Sifton quant à l'efficacité des écoles existant en 1890. En outre, ajoute le " Globe " il est insensé de demander à un parlement moribond d'assumer la grave responsabilité d'intervenir dans une affaire du ressort exclusif des législatures provinciales.

La " Tribune " organe du gouvernement Greenway, avertit le parlement fédéral en termes bien cathégoriques que Manitoba ne fera pas de concessions et et qu'il ne reviendra jamais sur sa résolution de maintenir intact le système d'écoles publiques établies en 1890.

Le correspondant de la *Presse* télégraphiait hier :

Ottawa, 11—La situation est-elle changée ? Cette question étant dans la bouche de tout le monde à midi, et personne n'y pauvait répondre.

J'apprends que les ministre français ont reçu un document signé par presque tous les députés protestants conservateurs et dans lequel ces derniers s'engageraient de voter pour le bill réparateur à la prochaine session.

Outre cela, les ministres français auraient reçu l'offre de la déclaration supplémentaire dans laquelle le gouvernement définirait la nature de l'Ordre Rémédiateur qui serait présenté au mois de janvier prochain.

A 10 heures, ce matin, il s'est produit quelque chose de très nouveau. On a vu les ministres français avec leurs collègues anglais dans la salle du conseil, Comme il y avait trois jours qu'ils n'y avaient pas mis les pieds, ceux qui ont été témoins de leur arrivée au conseil ont naturellement tiré des conclusions diverses.

A midi et 45 minutes, M. Fréchette, whip conservateur, a conduit sir A. P. Caron et l'hon. M. Ouimet dans le bureau du premier ministre. L'honorable M. Angers a refusé de les accompagner.

"Le ciel s'obscurcit aujourd'hui," disait tantôt un député qui se trouvait avec eux, ce matin.

Il n'y a encore rien qui fasse prévoir un arrangement ou un compromis. L'on a envoyé chercher M. D. Girouard, député de Jacques-Cartier, pour tenter de rétablir l'union et la paix dans les rangs.

1 heure.—Lord Aberdeen est rendu à son bureau, dans le bloc de l'Est, où les deux ministres canadiens-français sont en tête à tête avec le premier ministre.

A midi et demi, un ordre urgent a été envoyé aux ministres d'assister à une séance du conseil.

Les uns disent : "Ils ont fait la paix"; les autres disent : "Une autre séance orageuse va avoir lieu."

Ce sont ces derniers qui avaient raison. La séance n'a abouti à rien. Les choses en sont restées à peu près dans le même état et à midi et demi, on a vu sir Adolphe Caron et M. Ouimet quitter le conseil en compagnie de MM. Girouard, de Jacques-Cartier, et Jones, député de Gaspé. M. Ouimet, interrogé par le correspondant de " La Presse " a répondu évasivement. Il semble certain que tout est rompu et que la séance de cet après-midi sera lourde pour les reporters et d'un intérêt immense pour le public.

Les honorables MM. Casgrain et Hackett sont en ce moment à Ottawa, ainsi que l'hon Thomas Chapais et M. G. G. Foster de Montréal. Ces messieurs travaillent, depuis hier soir, au règlement de l'unique question qui préoccupe en ce moment tous les esprits.

# L'hon. M. Angers

## Donne les raisons

## De sa retraite

En attendant que nous puissions publier le texte complet du discours de l'hon M. Angers, nous donnons le résumé suivant plus complet que celui que nous avons donné ce matin.

L'honorable M. Angers : J'ai l'honneur d'informer le sénat que j'ai obtenu du gouverneur général la permission d'exposer les raisons pour lesquelles j'ai donné ma démission.

Le 8 courant j'ai écrit la lettre suivante à l'honorable premier ministre :

" J'ai l'honneur de vous informer par écrit, après l'avoir déjà fait verbalement, que je ne puis accepter la responsabilité de la déclaration que vous allez faire au Sénat relativement aux écoles du Manitoba.

En conséquence veuillez déposer entre les mains de son Excellence ma résignation et obtenir pour moi la permission de donner au Sénat les raisons de ma conduite.

Votre bien dévoué.

A. R. Angers.

J'ai reçu la permission hier et j'ai consenti à ne parler qu'aujourd'hui.

Il est inutile que je fasse l'historique de la question des écoles mais je dois cependant remonter quelque peu au jugement du conseil privé rendu au mois de janvier dernier et à la réponse qui a été faite par le gouvernement de Manitoba à la loi rémédiatrice. Cette réponse n'est autre chose qu'un refus absolu d'agir et le gouvernement fédéral avait alors le droit de faire rendre justice à la minorité catholique du Manitoba.

Mais que fit le gouvernement ?

Il nous suffit de lire la déclaration de Sir Mackenzie Bowell pour être fixé.

D'un autre côté la réponse du Manitoba laisse voir bien clairement que le gouvernement provincial est opposé au régime des écoles séparées et qu'il ne les rétablira jamais de son plein gré.

Il m'est impossible d'admettre, comme le dit la déclaration de sir Mackenzie Bowell, que la réponse du Manitoba laisse place à une espérance de règlement de la question par le gouvernement provincial.

Sur ce point je refuse d'accepter la responsabilité ministérielle.

Les paragraphes suivants de la réponse de Manitoba ne laissent du reste aucun doute sur ses intentions, on y lit clairement que les écoles séparées sont impossibles. A quoi bon alors correspondre encore avec Manitoba pour obtenir un compromis plus ou moins satisfaisant ? Il m'est donc encore impossible d'accepter cette partie de la déclaration.

Depuis que j'ai donné ma démission et avant d'avoir obtenu la permission de parler, j'ai été accusé par la presse conservatrice de bigoterie ; on m'a accusé d'avoir agi avec trop de hâte en refusant tout nouveau délai, tandis qu'au contraire j'ai proposé au Conseil d'accorder du délai mais en m'opposant de la façon la plus formelle à ce qu'on entre en de nouvelles relations avec Manitoba.

La déclaration ministérielle admet de plus qu'il y a doute sur ce pouvoir de légiférer pour le gouvernement fédéral dans cette affaire.

La déclaration que j'ai proposée accordait le délai, mais repoussait le doute le plus léger quant aux droits du parlement pour légiférer.

Je dois confesser même qu'en agissant ainsi je tenais à montrer que je n'étais pas plus pressé qu'un autre, mais que je mettais aussi la minorité dans une mauvaise position, parce qu'un ajournement permet à l'opinion publique de s'échauffer et que s'il est difficile d'en arriver à un arrangement aujourd'hui, ce sera presque impossible dans six mois.

On nie que cette déclaration ministérielle oblige le gouvernement à présenter une législation remédiatrice.

Mais le gouvernement était tout aussi bien lié par le discours prononcé au commencement de la session par sir Mackenzie Bowell. Cette première déclaration me suffit amplement, la seconde est entourée de procédures qui peuvent très bien empêcher le premier ministre de la faire accepter par la Chambre.

Après avoir rappelé ce que disait le premier ministre au commencement de la session, je désire aussi donner l'opinion d'un grand homme sur la même question.

Et l'orateur lit une lettre de sir John Macdonald, lettre qui se trouve dans le volume de M. Pope, sur la vie de sir John Macdonald, à la page 258, et qui montre bien que le grand chef était contre l'abolition des écoles séparées.

Je crois, ajoute l'orateur, aux bonnes intentions de sir Mackenzie Bowell, mais je ne pense pas qu'il puisse mieux remonter le courant à la prochaine session qu'à celle-ci. Je trouve plutôt que personne mieux que lui n'aurait pu agir en ce moment. Le présent seul nous appartient. Qui nous dit qu'à la prochaine session le premier ministre aura la même force que maintenant ?

Voilà pourquoi j'ai donné ma démission. Cela ne peut faire grand chose au pays et au gouvenement, mais en conscience il m'était et il m'est encore impossible d'en venir à une autre conclusion.

---

Le Révd Monsieur Michel Edouard Roy, curé de N.-D. de Lafrrière, diocèse de Chicoutimi, décédé à Québec, ce matin, était membre de la Caisse ecclésiastique St-Joseph.

Archevêché de Québec,
12 juillet 1895.

H. TÊTU, ptre.

---

## AVENTURIERE EN PRISON

### Elle a fait maintes victimes

### Son procès aura lieu mardi

Montréal, 11.—Le détective Lafontaine a arrêté, ce matin, une aventurière du nom de Alice Archer, qui se dit veuve de Charles Charleston. C'est une anglaise, âgée de 28 ans, elle est accompagnée d'une jolie petite fille, âgée de deux ans. La jeune femme est arrivée à Montréal depuis quelques semaines seulement. Elle est bien mise. Lorsqu'elle est arrivée à Montréal, elle s'est retirée en premier lieu au Queen's Hotel.

Après y avoir passé trois jours, elle est disparue mystérieusement sans avoir payé sa pension. Depuis ce temps, elle logeait un peu partout ; à chaque place où elle allait, elle oubliait de payer sa pension et emportait avec elle des effets qui ne lui appartenaient pas.

Elle s'est retirée en dernier lieu à St-Henri, chez une dame Renaud, qui tient une maison de pension. C'est sur la plainte de Mme Renaud qu'elle a été arrêtée ce matin.

Hier après-midi, l'aventurière en question est entrée au bureau de MM. Provost et Gougeon, marchand de bois et de charbon, coin des rues Versailles et Notre-Dame et a demandé à téléphoner. Pendant qu'elle était dans le bureau, elle aurait volé une montre en or dans l'habit de M. Provost qui était suspendue à une fenêtre.

La montre a été retrouvée ce matin, par le détective Tremps, chez le juif Aronson.

Elle l'avait mise en gage pour $12.50. La valeur de la montre est de $125.

La jeune femme a comparu ce matin en cour de police devant le magistrat M. Ulric Lafontaine. Elle s'est déclarée innocente.

Son procès a été remis à mardi prochain. Dans l'intervalle, la femme Archer et sa petite fille ont été expédiées à Ste-Marie.

## CONVENTUM

Les élèves de la théorique du séminaire de Québec, de 1879, ont tenu leur conventum avant hier et hier, à l'Hôtel Douglass, lac St-Joseph.

Etaients présents : l'abbé Eug. Roy, curé de Hartford ; l'abbé Joseph Fortin, de New Beddeford, Mass. ; l'abbé H. Defoy, de la basilique ; l'abbé J. Ruel, curé du Sault Montmorency ; l'abbé Vézina, vicaire à St-Frédéric de Beauce ; Dr A. Marin, St-Roch ; Dr Stanislas Caron, Chicoutimi ; Dr M. Moreau, St-Eugène ; MM. E. Paré et P. Corriveau, avocats ; O. Roy, C. Grenier et St-Amand, notaires ; et M. Gaudiose Allaire, employé public.

On a pris le souper à l'hôtel Douglass, mercredi soir.

Le repas a été suivi de discours dans lesquels on a surtout rappelé les souvenirs de collège. Hier la journée s'est passée en récréations des plus joyeuses.

Avant de se séparer, les membres du conventum ont élu les officiers suivants : Président, l'abbé E. Roy ; vice-président, l'abbé H. Defoy ; secrétaire, A. Morin ; ass.-secrétaire, O. Roy.

## LE MYSTERE DE RIMOUSKI

### Le nommé Smith s'est tué accidentellement

Le coroner de Rimouski a tenu une enquête sur le corps du malheureux Smith qui a été tué, vendredi dernier, entre St Gabriel et Ste-Flavie. Smith était sur une charge de bois, et, en descendant une pente rapide, les liens qui retenaient le bois se brisèrent et le malheureux roula par terre les roues de la voiture, lui passant sur le corps. Le jury a rendu un verdict de " mort accidentelle ".

# La banque du Peuple

Il devient bien évident que c'est une manœuvre de quelques spéculateurs qui a été dirigée contre la banque du Peuple.

Cette institution va résister à l'assaut cela nous paraît clair. Et à ce propos, nous sommes heureux de reproduire ce que publiait la *Presse* d'avant-hier :

" De toutes nos banques, la banque du Peuple est la seule dont les directeurs sont personnellement responsables de toutes les pertes et cette obligation crée au profit des déposants et des porteurs de billets de banque une garantie absolue.

" Les actions de la banque du Peuple, comme celles de bien d'autres établissements financiers ont été dans ces derniers temps, choisies par un groupe de spéculateurs et tous les bruits répandus sur cette institution l'ont été en vue de faire baisser les parts au profit de ces spéculateurs.

" Ces choses-là ne se font pas sans racontars, sans rumeurs destinées à ébranler la confiance publique et à effrayer les porteurs d'actions, les déposants et les clients de la banque.

" Qu'a fait la banque du Peuple ? Elle a dit aux autres banquiers : " Nos intérêts généraux sont communs, solidaires : je ne puis montrer mes livres et ma position au public, mais je vais vous montrer le tout et vous donnerez votre opinion publiquement.

" C'est ce qui a été fait et l'assemblée des banquiers après avoir examiné les comptes les livres et les opérations de la banque du Peuple a déclaré que le tout était tellement satisfaisant que les banques mettraient $1,250,000 et plus même à la disposition de la banque du Peuple si cela était nécessaire.

" Il est bon d'appuyer sur ces derniers mots. Quelqu'un disait ce matin :

" Il faut que la banque ait bien besoin d'argent pour emprunter ainsi plus d'un million. "

" La banque n'a rien emprunté, n'ayant de fait besoin d'aucun emprunt pour faire ses affaires régulières. Mais les fausses rumeurs, les assauts des boursiers ont pu ou pourront effrayer des clients et c'est pour parer à cette éventualité que l'assemblée des banquiers s'est mise à la disposition de la banque du Peuple.

" Cela seul aurait dû être suffisant pour assurer le public.

"La banque de Montréal est venue de la même façon et dans les mêmes condition au secours de la banque d'Epagne lors du "run" fait sur cette banque en 1879, "run" aussi peu justifié que celui d'hier soir. "

## EN ANGLETERRE

### Plusieurs deputés élus par acclamation

Londres, 12—Les élections générales des députés aux communes ont commencé aujourd'hui. Ont été élus par acclamation : sir Reynold Hanson, à Londres ; A. G. H. Gibbs, dans la ville de Londres ; F. T. Barry, dans Windsor ; sir Algernon Borthwick, dans South Kensington ; C. E. Tritton, dans Norwood, division de Lambeth ; sir Charles Hall, dans Holborn, division de Finsbury ; E. B. Hoare, dans Hampstead ; John Penn, dans Lewisham ; le très honorable Geo. J. Goschen, dans St-George du Hanovre. Ce sont tous là des conservateurs.

Ont encore été élus par acclamation : T. G. Fardell, dans South Paddington, successeur de lord Randolp Churchill, décédé ; l'honorable Alf. Lyttleton, dans Warwick et Leamington, au lieu et place du très honorable Wellesly Peel, élevé à la pairie ; Lewis Molver, dans l'ouest d'Edingburg, successeur du vicomte Wolmer, élevé à la pairie.

Les très honorable Henry Mtthews a été fait pair. Le très honorable Pelham Villiers, libéral, a été élu dans South Wolverhampton ; le très honorable Antony Mundella, libéral, dans Brightside, division de Sheffield ; Charles Stuart-Wortley, conservateur, dans Hallam, division de Sheffield ; Timothy Harrington, parnelliste, dans la division du Havre de Dublin ; Wm Field, parnellite dans la division de St-Patrice de Dublin E. Spencer, dans West Bromwick ; Robert Yerburgh, conservateur, dans Chester ; Henry D. Greene, conservateur, dans Shrewsbury ; le vicomte Chelsea, conservateur, dans Burystreet Edmunds ; William McEwen, libéral, dans la division centrale d'Edinburgh ; J. Parkes, unioniste, dans la division sud-ouest de Manchester, succession du très honorable John Bright ; sir Seager Hunt, unioniste, dans Gladstome ; colonel Welby, unioniste, dans Tounton.

## WALLACE PARLE

### Il se prononce contre les écoles séparées

### Et votera contre la loi rémédiatrice

Ottawa, 12.—Clarke Wallace, grand maître des orangistes, a adressé la parole ce matin à la démonstration orangiste qui a eu lieu ici. Il a dit qu'il n'hésitait pas à se déclarer contre les écoles séparées. Il a dénoncé Mgr Gravel pour la publication de sa récente lettre. Si l'occasion jamais se présente, il votera contre toute législation présentée aux Communes dans le but de forcer le Manitoba à rétablir les écoles séparées. Il se déclare en faveur du maintien des écoles " non sectarian " au Manitoba et dans tout le Dominion du Canada, si la constitution permet la chose. Quant à sa conduite en chambre, il se propose d'attendre les événements et de combattre le gouvernemant s'il propose une loi rémédiatrice, chose qu'il ne croit pas jamais voir se produire.

# AVIS

M. Mathias Lilois, de Saint-Thomas de Montmagny, et M. J. J. Saindon, marchand et maître poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à recevoir les sommes dues pour abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes*.

## LE DRAME DE ST-HENRI

### L'enquête en cour de police

### Témoignage de Mme Nantel

Montréal, 10.— L'enquête ajournée d'hier sur le meurtre de St-Henri a été reprise ce matin, à onze heures vingt minutes. L'accusée Demers est entré dans la salle d'audience sous la conduite de l'assistant connétable Lambert. Il était vêtu de noir comme hier, et paraissait très calme. Après avoir adressé quelques paroles à son avocat, M. Desmarais, il a pris un siège en face du magistrat Desnoyers, le même qu'il occupait hier.

Mme Nantel a été le premier témoin entendu ce matin. Voici en résumé son témoignage.

Quand je suis descendue du logis de la famille Demers, après avoir vu Mme Demers étendue sans vie sur le plancher, j'ai dit à Mlle Deguise : " Venez donc m'aider, Mme Demers baigne dans son sang." Mlle Deguise m'a répondu : " Ces choses-là, on ne s'en mêle pas."Je suis alors allée trouver Mlle Sauvé et lui ai demandé d'aller chercher quelqu'un. Elle m'a dit qu'elle irait chercher sa mère. Je suis retournée au logis Demers, mais j'étais si excitée que je n'avais aucune connaissance de mes actes. J'ai pris l'enfant dans mes bras ; quelqu'un, je ne sais pas qui, a voulu me l'enlever, mais je l'ai gardé dans mes bras. La bouteille qui contenait du lait pour l'enfant était sur la table dans la cuisine. Le tube était séparé de la bouteille et le lait était caillé dans le fonds de la bouteille.

J'ai nettoyé cette bouteille et l'ai remplie de nouveau avec du lait que j'ai trouvé dans l'armoire. Sur ce lait qui se trouvait dans l'armoire il y avait une bonne crême. J'ai mélangé ce lait avec de l'eau que j'ai prise dans le canard sur le poêle. Cette eau était tiède. En ouvrant le poêle j'ai vu qu'il y avait des "ripes" à l'intérieur et ces "ripes" ne paraisaient pas avoir été allumées. J'ai trouvé sur l'évier du savon et de la pearline et je me suis dis : Pauvre femme, elle avait tout préparé pour le blanchissage. Le couvrepieds du lit était plié et déposé sur le pied de la couchette. Un oreiller seulement était dérangé, les trois autres étaient à leur place. Les persiennes étaient fermées dans la chambre mais il faisait clair quand même. Il n'y avait aucune vaisselle sale dans la cuisine.

Sur le pied de la petite couchette de l'enfant dans la chambre à coucher il y avait une robe à fond bleu celle que portait Mme Demers quand elle est venue chez moi le mercredi soir.

Sur l'évier dans la cuisine il y avait une autre bouteille pour l'enfant. Cette bouteille était propre et avait du être lavée quelques heures auparavant.

Jamais je n'ai assisté à des morts de ce genre là. Je n'ai rien dérangé dans la chambre de la défunte. Du logis de M. Deguise en bas on entend facilement ce qui se dit et se passe en haut. Un jour que j'étais là à faire le blanchissage j'ai vu descendre chez M. Deguise et j'ai entendu l'enfant de Mme Demers pleurer en haut.

Transquestionnée par M. Quinn, avocat de la couronne, le témoin rend le même témoignage que ci-dessus et ne se contredit en aucune manière.—" J'ai vu, ajoute-t-elle, M. Demers, quand il est arrivé à la maison avec son frère. Je lui ai dit seulement de ne pas se décourager. Je ne lui ai demandé aucune explcation au sujet du meurtre, et M. Demers ne m'a rien dit. Il pleurait Quand je suis descendue la première fois et que j'ai annoncé la nouvelle à Mlle Deguise, celle-ci était très excitée et par sa manière d'agir, je n'ai pu voir si elle connaissait déjà quelque chose au sujet de l'accident. Quand Demers est arrivé il pleurait à chaudes larmes. J'ai essayé de le consoler. Il criait, on pouvait l'entendre de loin. Plusieurs personnes se sont emparé de lui et l'ont couché sur un sofa. On lui a donné plusieurs verres de brandy et c'est alors qu'il s'est tranquilisé.

A la demande de M. Quinn qui désire soumettre à la cour un plan de la maison de Demers, l'enquête est ajournée à vendredi prochain à dix heures de l'avant midi.

Avant l'ajournement M. Desmarais a fait remarquer qu'il serait injuste de retarder l'enquête pour des causes futiles, qu'il désirait faire admettre son client à caution sous le plus court délai. La cour a promis de faire toute la diligence possible pour terminer l'enquête.

## La crise a Ottawa

La crise s'est dénouée hier à Ottawa autrement que nous l'avions cru. Deux des ministres démissionnaires ont retiré leur démission, ce qui a sauvé le gouvernement de la défaite.

Maintenant que va-t-il advenir ? Nous croyons que la crise n'est qu'ajournée. Dans l'état actuel des choses, avec les relations tendues qui vont exister entre les différents groupes, il peut survenir bien des incidents.

On peut définir ainsi la situation. Le gouvernement a conservé la confiance de la majorité de la chambre, mais sous condition. S'il remplit ses promesses, et conduit sa politique à bon terme, très bien. Mais au premier signe d'hésitation ou de recul, il est perdu.

Quant aux événements qui se sont passés depuis trois jours à Ottawa nous refusons de les commenter aujourd'hui

## ACCIDENT TERRIFIANT

### 50 personnes blessées dans une réunion

Atlantic City N. J. 11 — Hier soir, un terrible accident a clos les fêtes du Inlet Casino. Il était 9.30hrs et l'on était à lire une adresse lorsqu'un sourd craquement s'est fait entendre. Au même instant le plancher supérieur où 1,000 personnes avaient pris place s'est ouvert lentement et a précipité un flot humain sur le premier plancher d'une hauteur. La bousculade a été horrible : les cris, les évanouissements, la confusion régnait partout. Un appel a été fait à tous les médecins de la ville qui se sont empressés d'y répondre. Il y avait une cinquantaine de blessés Tous ont été transportés à l'hôpital.

Lors de l'accident, les personnes présentes qui n'avaient reçu aucun mal se sont vivement élancés au secours des victimes et ont montré un grand courage, au péril de leurs jours. Les lumières étant éteintes, ils ont travaillé d'abord dans l'obscurité.

A. A. Rogers, l'ex-président du sénat de New-Jersey, était assis juste à l'endroit qui a faibli, avec sa femme. Celle ci a été précipitée sur le plancher inférieur, mais le sénateur a pu se suspendre à une poutre jusqu'à ce qu'on l'ait sauvé.

## INCENDIE EN MER

### L'équipage accueilli par un navire

San Francisco, 11. — Des lettres d'Australie donnent les détails d'un incendie en mer de la barque "Salsette". Le vaisseau est parti pour Melbourne le 14 mars ; au milieu de l'océan, on a découvert le feu dans la cargaison. La barque "Miltiades" a pris à son bord l'équipage et les officiers du vaisseau incendié et les a conduits à Melbourne. Le capitaine Panton, commandant de la "Salsette" a dit que le feu avait été découvert à 3 hrs du matin par l'officier de quart qui s'était aperçu que la fumée sortait par l'écoutille.

Il a immédiatement sonné l'alarme et après investigations faites il a trouvé que les flammes avaient graduellement consumé la cargaison et gagnaient rapila soute aux poudres. L'Equipage a combattu de toutes ses forces l'élément destructeur et on a réussi à s'emparer des barils de poudre et à les jeter à l'eau. Au matin, le pont devint tellement embrâsé qu'on dut prendre les chaloupes. C'est alors que l'équipage a été recueilli par le "Miltiades" et traversé à sa destination.

## Mgr LAGRANGE

Une dépêche de Chartres annonce que la maladie dont souffrait depuis si longtemps Mgr Lagrange a eu son dénouement prévu. Mgr l'évêque de Chartres est mort dans la journée d'hier après quelques années d'un épiscopat qu'il eût voulu rendre exceptionnellement fécond, et dont il restera surtout la ferme protestation criée, pourrait-on dire, de son lit de souffrance, au président de la République pour l'adjurer de ne mettre point sa signature au bas de l'inique loi de persécution fiscale contre les congrégations religieuses.

Avant son épiscopat, la vie de Mgr Lagrange fut très agitée, et même quelque peu tumultueuse, ayant vécu nombre d'années dans l'orbite de Mgr Dupanloup, dont il était le secrétaire et vicaire général, C'est même pour avoir écrit la *Vie de Mgr Dupanloup*, que M. Lagrange, alors chamoine de Paris, dut subir les contradictions, ou pour mieux dire les redressements vigoureux de M. le chanoine Maynard vengeur, en la circonstance, de la vérité historique dont s'écartait trop aisément, sans le vouloir, l'ancien et passionné secrétaire de Mgr Dupanloup, quand il avait à parler de Louis Veuillot et des polémiques de l'ancien *Univers* avec le célèbre évêque d'Orléans.

Quand il n'était pas sous l'impression de ces souvenirs, et qu'il ne tenait pas la plume du journaliste dans l'un des journaux successivement fondé par Mgr Dupanloup depuis le fameux *Ami de la Religion*, le culte de la piété ou l'histoire de l'Eglise inspiraient mieux le fécond et la laborieux écrivain. Il lui est même arrivé de rimer, sur le bord de la mer et dans le Midides compositions qu'il a réunies récemment dans un volume sans nom d'auteur et qui ne sont pas toutes sans mérite. Mais ce qui a surtout fait sa réputation, c'est une *Histoire de sainte Paule* et une *Histoire de saint Paulin de Nole*, écrites à dix ans de distance, la première en 1876 et l'autre il y a dix-huit ans.

Précédement, on cite encore de M. l'abbé Lagrange *Jésus révélé à l'enfance et à la jeunesse* 1841, *Notice sur Bridaine* (1851), les *Actes des martyrs d'Orient* (1852). la *Raison et la Foi* (1856), la *Vie chrétienne* (1857),le *Guide du chrétien dans tes voies du salut* (1858), *Saint Jérôme et les dames romaines au quatrième siècle* (1866).

Il eut de plus, sans nul doute, une part assez large de collaboration dans la préparation des divers écrits de Mgr Dupanloup, dans le rayonnement duquel il a vécu presque jusqu'à ses derniers moments.

Mgr Lagrange était originaire du Berry et ses premières études furent faites au séminaire de Bourges. Il vint ensuite à Saint-Sulpice, d'où il passa à l'Ecole des Carmes avant d'être un instant professeur à Auteuil et plus tard, vicaire à Sainte-Elisabeth. C'est alors que, par l'*Ami de la Religion* il entra en relations avec Mgr Dupanloup qu'il ne devait plus quitter.

Recueilli, après la disparition de Mgr Dupanloup par feu le cardinal Guibert, qui en fit un chanoine de son chapitre, il s'occupa d'écrire cette *Vie de Mgr Dupanloup* que le vénéré cardinal ne peut l'empêcher de mettre au jour, bien qu'il redoutât justement les polémiques qu'elle ne manquerait pas de susciter. C'est dans cette situation que le choix du gouvernement le vint trouver, il y a cinq ans, pour l'élever aux honneurs de l'épiscopat. Il avait alors soixante-trois ans.

**Auguste Roussel.**

## UN LANCEMENT MALHEUREUX

### Un ponton de la Corporation cassé en deux

Le ponton de la corporation construit sur la rivière St-Charles par MM. C. Morency et Fortin a été lancé ce matin mais le lancement a été bien malheureux. Au moment où le ponton glissait sur son lit, celui-ci s'est écroulé. Le ponton a cassé en deux et a été défoncé par les pilotis. Les dommages s'élèvent à une couple de milliers de piastres.

## LA MESSE DU SOLEIL

*Traduit du Provençal*

*Aux châtelains de G...*

I.—Au plus haut du jeune château —est érigée la chapelle ; — nid dans l'azur, sublime observatoire,—d'où l'horison s'étend à perte de vue.

II.—Tout y est neuf, doré, fleuri — les murailles, l'autel... La voûte.—dans un ovale de peinture,—est piquée d'un semis d'étoiles.

III.—Sur les gradins, dans des vases éléganls,—les coquelicots saignent, et folle,—l'avoine, aux longs épis grêles, —tremble parmi les glaïeuls bleus.

IV.— Ah ! le gentil endroit pour prier !—Le saint et pieux oratoire ! — On dirait un seuil de Paradis — tout enveloppé de sa splendeur.

V.—Mais ce matin, par un temps splendide, encore plus grande est l'allégresse,—car le roi du jour, le soleil, — y est venu pour dire sa messe.

VI.—La fenêtre qui regarde au levant—se trouve justement l'autel ; et c'est de là que projetant sa lumière,— il a auréolé la divine hostie.

VI.—Oh ! combien d'ardents et infinis baisers—de ses lèvres de feu il donnait,—l'astre, à ce peu de pain sans tache !—Comme avec grand respect il l'irradiait !

.....

VIII.—Et tout chantait là-bas,—les grillons dans les moissons blondes,—les huppes et les perdreaux,—même le coucou dans les branches.

XI.—Les blés tressaillaient d'orgueil, —car c'est d'eux que provient la manne —de Dieu ; et les vignes, en ce jour— disaient : " C'est de nous que son sang jaillit."

X.—Tout chantait et tressaillait—se délectant au sein d'une telle ivresse.— Et le soleil brillait,—plus éclatant encore, quoique la messe fût finie.

E. IMBERT

*Félibre de Notre-Dame.*

## MARCHE AU FROMAGE ET AU BEURRE

Pas de changements notables aujourd'hui. Le calme habituel se continue toujours. Il se fait quelques transactions à 7¼c. Dans Ontario les affaires sont nulles. Dans les Townships, il se fait des ventes, à 7¼c.

Le marché au beurre n'offre pas de changements. Les cours se soutiennent. Le bon beurre des crêmeries vaut 16½ cents. Des prix plus élevés encore ont été payés à la campagne. Le beurre des Townships vaut 15c.

Belleville, 10—Au marché au fromage, 40 fabriques ont offert 3,315 meules de fromage blanc et 845 meules de fromage coloré. Ventes : 545 meules de fromage blanc et 255 meules de fromages coloré à 8c.

Ingersoll, 10—Offres : 5,333 meules de fromages de juin. Aucune vente.

Peterboro, 10—Offres, 4,658 meules de fromages de juin. Aucune vente.

Campbellford, 10—Offres, 705 meules de fromages. Ventes, 180 à 8c.

## NOUVELLES DE CUBA

### Les insurgés font des pertes

Santiago de Cuba, 11.—Le chef des insurgés, le colonel Victoriano Guizon, qui a été blessé dans une rencontre avec le général Navano, est mort mardi dernier. On a aussi fait circuler le bruit que le général Jose Macco s'était suicidé, mais cette nouvelle a été déclarée fausse par les insurgés.

Angel Guarra, qui a été au pied dans la bataille livrée près de Gama, a dû se faire amputer la jambe, la gangrène s'étant mise dans sa blessure.

## FEUX DE FORETS

### Dommages aux récoltes

Muskegon, Mich., 11.— Le vent qui soufflait avec violence s'est enfin apaisé et les feux de forêts sont en conséquence moins violents ; les cultivateurs se reposent un peu de leurs efforts répétés pour combattre l'incendie. On ne peut encore estimer les dommages causés à la récolte, mais ils sont très considérables.

## AUX TROIS-RIVIERES

### Une ordination

Mgr Laflèche a conféré le sacrement de l'Ordre, dimanche dernier. à MM. Joseph Héroux, Joachim Caron et Charles Boutet, du Séminaire des Trois Rivières. Le sous-diaconat à MM. Avilla Milot, Adélard Lamy et Elzéar Carufel. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du couvent de la Providence.

Mgr Boucher accompagnait son petit-neveu. M. l'abbé Caron et M. l'abbé Caron et M. l'abbé Chs Bellemare, son ancien paroissien, M. l'abbé Héroux. La rumeur veut que ce dernier soit à l'automne le vicaire tout désigné du curé de Ste Geneviève.

M. l'abbé Caron, chapelain du couvent, accompagnait M. l'abbé Boutet.


## LES PREJUGES NATIONAUX VAINCUS

**Le triomphe d'une grande découverte**

L'influence magnétique de l'or attire les peuples de tous les climats sur nos bords. On voit réunis dans nos plaines aurifères les hommes de toutes les nations et parlant toutes les langues de la civilisation. Bien qu'il y ait entre eux divergence sur toutes les autres questions, dans leurs habitudes, leurs mœurs et leur religion, ils s'accordent cependant sur un point.

Les Anglais et les Américains, les Français, les Suisses, les Allemands, les Suédois, les Italiens et les Chinois admettent, sans qu'il y ait une seule voix discordante, que les grands remèdes introduits dans le monde, il y a quarante ans, sont bien les meilleurs pour la guérison des maladies dans ce climat que n'importe quelle autre préparation existante. Cela semble être, en effet, le résultat de l'expérience humaine dans toutes les parties du monde, et c'est ce qui a fait la popularité universelle de ces remèdes. Nous considérons, cependant, que la confiance sans bornes qu'ont placé dans l'efficacité de ces remèdes les représentants de tant de nations, qui s'occupent de l'industrie minière, est un phénomène remarquable dans l'histoire médicale.

Plusieurs de ces peuples dans leur jeunesse, même à l'âge mûr, étaient habitués à l'usage de ces drogues et remèdes qui sont particuliers aux différents pays qu'ils habitent. Ces remèdes étaient associés dans leur esprit avec les souvenirs du foyer et renforcés par leur préjugés nationaux. Mais ils ont été mis de côté et pleinement répudiés tandis que dans toutes les régions de l'or on a adopté, d'une commune impulsion, les Pilules et l'Onguent d'Holloway. Il n'y a qu'une manière d'expliquer ce mouvement, c'est le résultat de la conviction basée sur les observations et l'expérience personnelles.

L'onguent est employé avec un tel succès, comme pansement pour les blessures, les ulcères, les plaies aux jambes, les maladies internes et accidents auxquels est exposé l'intrépide chercheur d'or, qu'on peut difficilement trouver dans cette étendue des pays d'or une tente de piocheur qui ne soit approvisionnée de cette préparation rafraichissante, salonire et qui donne du soulagement. La nourriture grossière du piocheur, et souvent les habitudes tendent à vicier le sang, et développent en eux qui coulent et les ulcères purulentes sur les plaies et les membres.

Les plaies aux jambes, principalement, sont très fréquentes parmi ceux qui creusent dans les mines et leur nuisent beaucoup dans leurs travaux. Les cas les plus sérieux dans cette sorte de maladies sont toujours guéris par l'onguent avec une rapidité extraordinaire. La meilleure méthode pour guérir les plaies aux jambes, les blessures et les ulcères en général, est de frotter avec l'onguent les parties inflammées autour de l'ouverture de la plaie, en ouvrant d'abord les pores de la peau et en adoucissant la chair avec des fomentations chaudes. La partie malade est alors pansée avec de la charpie maladie et de la toile saturées d'onguent.

Tel est le traitement externe, mais il est bon aussi de donner aux malades quelques doses des pilules durant les progrès de la guérison, vu qu'elles servent à purifier le sang et à débarrasser le système de toutes les affections morbides, et que l'onguent fait dans son œuvre à l'extérieur.—(*La Scientific Witness.*)

**Chaussures gratis**

*Pendant quelques jours seulement.*

RAPPORTEZ QUATRE PAIRES CHEZ VOUS.

Les soussignés ont inauguré une vente extraordinaire de leur immense stock, et pendant deux mois, ils offriront gratis les chaussures au prix coûtant. C'est en effet les donner sans aucun profit, mais c'est nécessaire, attendu qu'il nous faut de l'espace pour les nouvelles marchandises qui vont arriver.

N'oubliez pas l'adresse.

VEILLEUX & LANGLAIS,
189-189½, rue St-Joseph,
Coin de la rue de l'Eglise,
St-Roch.

3—2

**La dévotion à St-Antoine de Padoue**

*Par l'abbé E. DeLamare, L. T. D.*

Le seul manuel canadien de la dévotion à St-Antoine et de *l'Œuvre du pain de St-Antoine*.—2e édition augmentée ; 120 pages in-32 petit Jésus— approuvé par NN. SS. Bégin, Labrecque et Blais.

En vente à Québec chez tous les librairies ; à Montréal, chez Cadieux & Derome ; à Chicoutimi, au Séminaire et à l'Hôtel-Dieu.

Prix : 100 ex. $10.00, 50 ex. $6.00 12 ex. $1.50 ; l'exemplaire 15c.

# LE REMEDE DE M. TARTE

Les événements de la dernière quinzaine auront eu au moins le résultat de faire tomber bien des masques, et de provoquer bien des aveux.

Monsieur Tarte, lieutenant de M. Laurier, est un de ceux qui se sont le plus compromis.

Le 2 juillet, il écrivait d'Ottawa au *Cultivateur* une lettre parlementaire. A ce moment, il croyait que le gouvernement allait présenter sa loi remédiatrice. Et, sans attendre l'événement, il se lança à fond et dévoila imprudemment sa pensée et la pensée de ses amis.

Nous allons donner de larges extraits de cette lettre importante :

" Il ne semble plus y avoir de doute que le gouvernement présentera un projet de loi pour faire suite à l'ordre en Conseil du 19 mars. Il y a eu des hésitations, des tiraillement, des protestations. Mais les ministres ont fait comprendre à leurs partisans qu'ils sont liés d'une manière irrévocable à cette politique et qu'il leur est impossible de reculer davantage. Depuis cinq ans, ils ont vécu de faux-fuyants et d'échappatoires. Il faut maintenant faire face à la situation qu'ils ont créée.....

" Une seule espérance lui reste : l'intervention active, violente du clergé dans la mêlée électorale — comme aux jours qui ont précédé la mission de Mgr Conroy en Canada.

" C'est pour obtenir cette intervention que le gouvernement introduira la législation dite réparatrice.

" Nous sommes donc en présence d'une manœuvre électorale audacieuse, cynique, grosse de conséquences et de périls—pour les catholiques, pour les Canadiens-Français, surtout pour la Confédération.

" Il n'y a pas dans tout le Parlement canadien un homme de quelque valeur qui ne sache *qu'il est impossible, en l'état où en sont les choses, de forcer Manitoba à se soumettre à une loi éducationnelle adoptée par le pouvoir fédéral. Telle loi peut être passée. Elle ne sera pas mise à effet.* Elle ne peut point l'être, si Manitoba résiste.

" Et de cette résistance, il n'est malheureusement pas permis de douter.....

" Qui peut prédire les résultats de la lutte qui s'engagerait à la suite d'une tentative de soumettre par la force la population du Manitoba à une législation du pouvoir central, dans les circonstances ? N'oublions point que cette lutte est transportée sur le terrain religieux, et que ce sont les canadiens français qui semblent plus exposés à en subir les conséquence.....

" Je ne vois pas bien comment nous pourrons quitter ces torrides lieux la semaine prochaine, si le cabinet propose une loi remédiatrice qui signifie quelque chose. Car elle ne saurait manquer de provoquer de longs débats. Cependant, c'est souvent l'imprévu qui arrive dans des circonstances comme celles-ci.

" Quelle que soit la loi adoptée, elle ne sera pas mise en force avant qu'il ne s'écoule des années et des années.....

" Le cabinet se réunit demain avant-midi, à 10 heures, pour considérer la question des écoles. Il y aura législation remédiatrice. Les ministres ne peuvent l'éviter. Il y sont liés. Elle ne sera point mise en vigueur avant la fin du siècle—on peut en être sûr. "

Tout cela est bien clair. Aux yeux de M. Tarte la mise en vigueur d'une loi remédiatrice est impossible.

Dans cette lettre parlementaire il le répétait sous toutes les formes !...Une loi remédiatrice est un leurre, une loi remédiatrice est une chose impraticable !

Telle est la pensée de M. Tarte.

Mais alors quel est le remède de M. Tarte ? Quelle est la solution de l'opposition dont il est un des chefs ?

Il n'y a pas d'autre alternative que l'action du pouvoir fédéral ou l'action du pouvoir provincial.

Si l'action fédérale est illusoire, suivant l'opposition, alors il ne reste donc d'espoir que dans l'action du pouvoir provincial, d'espoir qu'en MM. Greenway et Sifton.

Est-ce là le remède de M. Tarte ?

# Parlement fédéral

## La motion de non confiance Laurier

Ottawa, 11—A la Chambre des Communes hier après-midi, M. Martin a demandé que le bill concernant le Lake Manitoba Railway and canal Cy, soit remise sur les ordres du jour.

Le rapport a été adopté.

En réponse à M. Brodeur, M. Wallace dit que les monuments Maisonneuve et McDonald, avaient été admis en franchise, après que des arrangements eussent été pris pour passer un ordre en conseil autorisant cette admission en franchise.

Le cas du monument Chénier n'était pas semblable. On n'en était venu à aucune entente et le département n'a pas le pouvoir d'autoriser son admission en franchise.

L'hon. M. LAURIER demande au ministre des finances s'il peut donner des informations à la chambre aujourd'hui, en ce qui concerne la résignation des membres du cabinet.

L'hon. M. FOSTER dit qu'il va être obligé de demander à son bon ami de cultiver la vertu de la patience pendant quelque temps encore. Demain, lorsque la chambre s'assemblera, je pourrai faire rapport sur cette affaire.

L'hon. M. Laurier dit que M. Foster lui a demandé souvent à cette session de pratiquer cette vertu. (Rires). Pour en donner la preuve, il attendra jusqu'à demain. (Nouveaux rires.)

A la demande de faire subir la seconde lecture du bill pour amender l'acte des douanes afin de légaliser le bureau des douanes, M. Laurier s'enquière s'il est bien utile de nommer une commission.

M. MILLS dit qu'il n'y a rien dans les subsides pour payer un assistant-commissaire et la situation était vacante.

La discussion sur ce sujet se continue jusqu'à six heures, alors que l'orateur quitte le fauteuil.

A la séance du soir, sur motion demandant la troisième lecture du bill du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, M. McLean propose une résolution demandant de fixer les taux des billets à 2 cents le mille. Cette résolution est défaite par un vote de 113 contre 39.

En comité, on inclut une clause dans le bill amendant l'acte des douanes, abolissant les fonctions d'un assistant-commissaire, puis le comité rapporte progrès et la chambre s'ajourne à 10.30 hrs p.m.

---

Au sénat, à la séance de l'après-midi, M. Scott demande au chef du gouvernement s'il peut donner des explications sur l'adresse des ministres.

Sir MCKENZIE BOWELL dit qu'il regrette de ne pouvoir donner ces explications de suite, mais qu'il pourra les donner demain à trois heures.

---

## Une séance solennelle

## Deux ministres reprennent leur siège

### MOTION D'AJOURNEMENT

## 7 députés conservateurs

*Votent contre le gouvernement*

## AU SENAT

## L'HON. M. ANGERS

## Expose la situation

Ottawa, 11.—Nous avons eu aujourd'hui la séance la plus solennelle dont nous ayons été témoins depuis l'affaire Letellier.

Lorsque la rumeur s'est répandue cet après-midi que les ministres français se divisaient, l'excitation est devenue des plus intenses et en un instant les corridors de la chambre ont été remplis de curieux.

A l'ouverture de la chambre, les galeries étaient bondées.

Avant l'appel des ordres du jour, M. Girouard, député de Jacques-Cartier, se lève et pose la question suivante :

" Si Manitoba règle la question d'une manière non satisfaisante pour les catholiques, cela empêchera-t-il le gouvernement de proposer un bill réparateur ?"

" En français," lui crie l'opposition.

M. Foster répond "non" et donne des explications, dans lesquelles il regrette que M. Angers n'ait pas, comme les hons. MM. Ouimet et Caron, consenti à faire les mêmes efforts pour règler à l'amiable la brûlante question des écoles.

L'hon M. LAURIER. Puisque l'atmosphère du cabinet est de nouveau sérieux le gouvernement pourrait-il nous donner quelques explications

L'hon. M. FOSTER dit qu'il a existé des divergences d'opinion au sein du cabinet. Sur la question de la loi remédiatrice certains de nos collègues prétendaient que nous n'allions pas assez vite et que nous aurions dû présenter la législation remédiatrice à cette session. Cependant, le cabinet a cru que nous ne devions pas trop nous hâter et que nous devions donner à la province du Manitoba toutes les facilités possibles pour régler la question elle-même. Je suis heureux de dire que nos deux collègues siégeant en cette chambre ont finalement décidé de nous aider à travailler au succès de la cause, mais je regrette de dire qu'un autre de nos collègues siégeant au Sénat, n'a pas cru devoir revenir sur sa décision et en conséquence sa démission a dû être acceptée.

Sir A. P. CARON dit qu'il reprend son siège, parce qu'en refusant d'aider au au gouvernement à mettre sa politique a exécution, il croit qu'il compromettrait la cause des écoles.

L'hon. M. OUIMET dit qu'il sent toute la gravité de la position actuelle. Le devoir qu'il a à remplir est bien pénible

On l'accusera peut-être d'avoir sacrifié les intérêts du pays à ses intérêts personnels. Mais il se met au-dessus de cela et il espère que dans quelques mois, le succès de la politique du gouvernement fera pour lui se changer en fleurs les injures qu'on ne lui épargnera point.

L'hon M. LAURIER propose l'ajournement de la chambre et prononce un long discours brillant de forme dans lequel il ne trouve seulement pas l'occasion de dire s'il rendrait ou non justice aux catholiques. Il dit que lorsque le *World* de Toronto a déclaré que la démission des trois ministres français n'était qu'un jeu de bluff, il s'est senti indigné contre M. Mclean de York-Est qui redige ce journal mais maintenant il lui fait apologie.

Sir C. H. TUPPER reconnait que M. Laurier peut faire de beaux discours mais il n'est pas capable de dire où il est sur les grandes questions politiques. Voilà cent discours que M. Laurier prononce sur ce sujet, et je défie, dit-il, un seul homme de me dire quelle est l'opinion de M. Laurier sur la question des écoles.

Il a existé des divergences d'opinion au sein du parti conservateur ; mais, grâce à Dieu ! elles sont disparues, et maintenant tous ses membres, moins un, sont d'accord pour poursuivre la politique qu'ils ont adoptée. Est-ce que l'on peut en faire autant dans le parti libéral ? Pourquoi M. Laurier ou un autre ne parle-t-il pas ? Evidemment, parce que tous ces messieurs ne peuvent s'accorder.

M. GIROUARD, député de Jacques-Cartier, se déclare pour le gouvernement, parce que M. Laurier n'a aucune politique certaine à offrir au pays.

M. MCCARTHY se prononce contre le gouvernement et dit qu'il verra avant la fin de la session si, oui ou non, le gouvernement persistera dans son intention de passer une législation remédiatrice.

Le Dr LACHAPELLE dit que puisqu'il y a des promesses de passer la loi à la prochaine session, il restera fidèle au gouvernement.

M. WELDON dit que pour lui, il ne votera jamais pour une loi, ayant en vue de rétablir les écoles séparées et d'exempter les catholiques manitobains de payer les taxes scolaires.

M. JONCAS dit qu'il aurait voté contre la motion Laurier mais après le discours de M. Weldon il considère qu'il est inutile d'attendre plus longtemps pour le règlement de la question.

M. JEANNOTTE parle dans le même sens.

M. AMYOT se prononce pour la gouvernement.

M. BELLEY se dit fatiguer de toutes ces promesses. L'invitation aux Manitobains d'entrer dans de nouvelles négociations ne peut faire que renforcer l'opposition de la province à la législation remédiatrice.

Le vote est pris avec le résultat suivant :

POUR. —Allan, Bain (Wentworth), Beausoleil, Béchard, Beith, Belley, Bernier, Borden, Boston, Bourassa, Bowers, Brodeur, Brown, Bruneau, Campbell, Carroll, Cartwright (Sir Richard), Casey, Choquette, Christie, Colter, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Dugas, Dupont, Edgar, Edwards, Fauvel, Featherson, Flint, Forbes, Fraser, Fremont, Geoffrion, Gibson, Gilmor, Godbout, Grieve, Guay, Harwood, Innes, Jeannotte, Joncas, Landerkin, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, Lépine, Lister, Livingston, Lowell, Macdonald (Huron), McCarthy, McGregor, McIsaac, McMillan, McMullen, Martin, Migeault, Mills (Bothwell), Monet, Mulock, O'Brien, Perry, Préfontaine, Proulx, Rider, Rinfret, Rowand, Sanborn, Scriver, Semple, Somerville, Sutherland, Tarte, Turcotte, Vaillancourt, Yeo.—82

CONTRE. — Amyot, Bain (Soulanges), Baird, Baker, Bennett, Bergeron, Blanchard, Boyd, Boyle, Bryson, Burnham, Cameron, Cargill, Carling, (Sir John), Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davis, Denison, Desaulnier, Dickey, Dyer, Earle, Faibairn, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson, (Renfrew), Foster, Fréchet, Gillies, Girouard (Deux Montagnes), Grandbois, Grant (Sir James), Guillet, Haggart, Haslam, Hazen, Henderson, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Langelier, Langevin (Sir Hector), Leclair, Lippé, Macdonald (King), Macdonnell (Algoma), MacDowall, MacLean (York), McAlister, McDonald (Assiniboia), McDonald (Victoria), McDougall (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreevy, McInerney, McKay, McLean (Kings), McLennan, McLeod, McNeil, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Montorieff, Montague, Northrup, Ouimet, Patterson (Colchester), Patterson (Huron), Pellotier, Pope, Pridham, Prior, Putnam, Reid, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Rickman, Simard, Smith (Ontario), Sproule, Stairs, Stevenson, Taylor, Temple, Tisdale, Tupper (Sir Charles Hibbert), Tyrwhitt, Wallace, Weldon, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilmot, Wilson, Wood (Brockville), Woods (Westmoreland)—116.

M. DUPONT fait une revue complète de la question des écoles, et il déclare qu'il ne peut plus s'accorder avec le gouvernement sur la question de nouvelles négociations ; car le gouvernement de la province du Manitoba ne peut rien faire. Le seul pouvoir qui avait l'autorisation de prendre action sur ce sujet est la législature, qui est actuellement ajournée et qui ne se réunira pas de nouveau avant le 5 de janvier.

Puis il fait l'éloge de l'hon. M, Angers qui s'est montré énergique et qui aura pour lui toute la province de Québec. Dans tous les cas, si le gouvernement fédéral permet à une province de voler la loi telle que jugée par le plus haut tribunal de l'empire il en résultera des conséquences désastreuses pour le pays.

## Au sénat

Au sénat le premier ministre a donné a peu près les mêmes explications que M. Foster.

L'hon M. Angers donne ensuite les raisons qui l'ont engagé à se retirer du cabinet. Il croit qu'il sera impossible au gouvernement de passer cette législation à la prochaine session.

Nous donnerons prochainement le texte même de la déclaration de M. Angers.

---

Ottawa, 12 juillet.—A la chambre cet après-midi M. Casey a demandé au ministre des travaux publics qui avait donné la permission à une certain procession d'obstruer les terrains du parlement.

L'hon. M. OUIMET a répondu qu'il n'avait donné aucune permission et qu'il n'y en avait pas besoin non plus, qu'aucune circulation n'a été gênée.

Sur motion pour aller en comité des subsides, M. Mills a proposé en amendement que l'habitude de continuer en office les lt-gouverneurs des provinces après leur commission expirée, ce qui donne au gouvernement le pouvoir de les transférer ensuite sans en donner les raisons à la chambre, constitue un abus d'autorité incompatible avec les principes du gouvernement responsable.

Sir CHS HIBBERT TUPPER répond à M. Mills et l'amendement est perdu par 104 contre 66.

M. MULOCK demande quand le gouvernement remplacera l'hon. M. Angers.

L'hon. M. FOSTER répond que la vacance sera remplie aussitôt que possible. Dans tous les cas il n'y a que deux jours que la vacance existe.

MM. Casey et McMillan de Huron critiquent l'administration de l'hon. M. Angers.

L'hon. M. Montague répond par une défense énergique de l'ex-ministre de l'agriculture.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides et la séance est levée à 1.40 hr.

## AU SENAT

Au sénat, cet après-midi l'hon. M. McInnes a donné avis que lundi il demandera si le gouvernement se propose de remplir la vacance créée dans le cabinet par un représentant de la Colombie Anglaise.

Sir MAKENZIE BOWELL Que diriez-vous si la vacance était remplie avant lundi.

Le sénateur Boulton propose que dans l'intérêt de la navigation intérieure du Canada, le gouvernement devrait nommer trois commissaires pour rencontrer les trois commissaires des États Unis afin de discuter les meilleurs moyens à prendre pour faciliter le commerce de transportation dans les eaux intérieures du Canada.

Après une déclaration de Sir MacKenzie Bowell, que le gouvernement se propose de prendre part à cette commission, la motion est retirée.

L'hon. M. POWER demande quand aura lieu la prorogation.

Sir MACKENZIE BOWELL dit qu'il espérait qu'elle pourrait se faire lundi mais les motions de non-confiance qui doivent venir la retarderont probablement d'une semaine.

---

Ottawa, 15 — L'honorable M. Foster présente un projet de loi pour exempter certaines sociétés de l'opération de l'acte des assurances.

En réponse à M. McMullen, l'hon M. Montague dit qu'une autre expédition de denrées canadiennes sera envoyée par le vapeur *Dominion* pour remplacer la cargaison envoyée par le vapeur *Mexico*.

En réponse à M. Eryson, l'hon M. Haggart dit que vu le soin qu'il faut apporter à la préparation de son projet de loi pour assurer le paiement des arérages aux employés de chemin de fer, il ne le présentera point à cette session-ci.

Sur motion pour aller en comité de subsides, M. Laurier propose l'amendement suivant : — " que cette chambre regrette que le gouvernement n'ait pas règlé la question des écoles du Manitoba de manière à servir les meilleurs intérêts du pays et qu'elle est d'opinion que les déclarations ministérielles à cet égard sont de nature à promouvoir une agitation dangereuse parmi le peuple canadien. "

Parlant à l'appui de son amendement M. Laurier blame le gouvernement d'avoir tant retardé à règler cette question des écoles. Sa politique de retards continuels est des plus désastreuses pour la paix du pays. Au commencement de la session, on nous apprit que le gouvernement avait adressé au Manitoba un ordre lui enjoignant d'avoir à retablir les écoles séparées, et que s'il ne le faisait point, le gouvernement le forcerait à agir. Durant l'élection de Verchères, l'hon M. Ouimet promet que la question serait reglée à cette session-ci. Et maintenant, après avoir fait toutes ces promesses, le gouvernement se retourne et demande qu'on lui donne le temps de négocier. C'est-à-dire qu'il finit par où il aurait du commencer.

La politique de conciliation est une belle politique pour un pays comme le notre, mais ce n'est plus une grande politique quand elle est le résultat d'une rebufade comme celle que lui a infligée le gouvernement du Manitoba. Il aurait mieux valu être plus modéré de

langage, mais plus ferme d'action.

On a dit que la crise avait été le résultat d'un malentendu mais il est évident qu'il y a plus que cela au fond, et que M. Angers est sorti du cabinet parce qu'il n'avait plus confiance aux promesses de ses collègues. Il a cru que si la promesse du gouvernement n'était pas exécutée à cette session, elle ne le serait jamais. Et voici que la presse anglaise se hâte de lui donner raison. Le *Mail and Empire* dit carrément que la déclaration ministérielle signifie qui si toutefois il y a législation, elle ne sera pas sévère.

Quant à moi, j'ai toujours dit que le droit d'intervention ne faisait aucun doute, du moment que les faits sont tels que la minorité les représente. C'était ma politique, il y a deux ans, et c'est encore ma politique, aujourd'hui.

Mon désir est que la minorité manitobaine ait le privilège d'enseigner dans ses propres écoles, et à ses enfants leur devoir envers Dieu et les hommes, comme ces devoirs lui sont enseignés par son Eglise. Voilà mon désir. Mais cet objet ne peut être atteint et ces conditions ne peuvent être obtenues par voie de coercion.

SÉANCE DU SOIR

L'hon. M. FOSTER dit qu'il est évident que M. Laurier a joui énormément du malaise qui a sévi quelques jours dans les rangs conservateurs. Son parti n'a jamais été à la peine d'avoir de crise depuis 17 ans, c'est bien le moins qu'il s'occupe un peu de ce qui se passe ailleurs que chez lui. M. Foster rappelle à M. Laurier toutes les grandes entreprises accomplies depuis vingt ans par le parti conservateur uni comme un seul homme, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans la victoire comme dans la défaite. Sur la question des écoles, le gouvernement est encore uni, et quand il se lève pour parler, il représente l'opinion unanime du gouvernement et du parti.

Le gouvernement a passé un ordre remédiateur, par cet ordre remédiateur, il se tient et par cet ordre remédiateur il se tiendra. Lorsque tous les moyens de conciliation aurons été épuisés, il fera exécuter sa politique à la lettre. Voilà sa politique. Quelle est celle du parti libéral ? Elle consiste en motions d'ajournement et en motions qui ne veulent rien dire. M. Laurier se contente de déclarer qu'il pensait telle chose il y a deux ans et qu'il pense encore comme cela. Son parti l'applaudit, et il reprend son siège, content de son œuvre.

M. MCCARTHY dit qu'il ne votera pas pour la motion parce qu'elle ne signifie rien. Tout ce qu'il peut dire c'est que le gouvernement se trompe s'il croit que la législature manitobaine va revenir sur ses pas.

M. Girouard approuve l'attitude du gouvernement.

M. Dupont défend la conduite de M. Angers et demande justice pour la minorité.

M. Belley se prononce contre tout nouveau délai.

Le vote est pris et la motion est rejetée par 70 contre 114. MM. Dupont, Belley, Jeannotte, Lépine, Dugas et Turcotte, votent contre le gouvernement.

## La motion McCarthy

### Pas de loi remédiatrice

### Réponse de sir C. H. Tupper

Ottawa, 16.

A l'ouverture de la séance, aujourd'hui, les esprits paraissaient peu endurants, et il en est résulté une prise de bec immédiate entre MM. Lister, Martin et Wallace, à propos de douane.

M. McCarthy a proposé un amendement pour établir un bureau d'examinateurs chargés de décider des factures des marchandises importées, mais son amendement a été perdu par 115 contre 59.

Aussitôt ce débat terminé, M. McCarthy s'est levé et a proposé sa résolution à l'effet de déclarer que la chambre a entendu avec regret le gouvernement déclarer qu'une loi remédiatrice serait présentée à la prochaine session.

Parlant sur sa motion il dit qu'il a approuvé le gouvernement de n'avoir point désavoué la loi de 1890 parceque c'est une loi non écrite mais sanctionnée par le temps que le parlement ne doit point se mêler des questions d'éducation des provinces. Là s'arrete son approbation de la politique ministérielle. Il ne peut approuver la tactique qui n'a été suivie depuis ce temps et qui a eu d'autres résultats que de soulever l'animosité des citoyens les uns contre les autres.

Il nie au gouvernement le droit de se constituer en tribunal judiciaire. Ce droit aboli en Angleterre n'a jamais existé au Canada. Si le gouvernement avait agi comme juge lorsqu'il a entendu l'appel des catholiques, il ne serait plus responsable de l'opinion qu'il a donnée consciencieusement. Mais pour cela il lui aurait fallu se dépouiller de ses idées politiques et non pas juger la cause avant de l'avoir entendue comme le faisait M. Ouimet lorsqu'il déclarait que si un ordre remédiateur n'était pas adopté, il donnerait sa démission.

Il dit cela parceque dans Ontario on a cherché à faire croire que le gouvernement n'était point responsable de sa décision tandis que dans Québec on a cherché à lui en attribuer tout le mérite possible. Tot cela aurait été evité si le gouvernement avait su montrer un peu plus de fermeté dans les premiers temps et s'il avait consulté le gouvernement du Manitoba. Il comprend que la députation française éprouve du mécontentement à voir le gouvernement retarder encore de six mois, après avoir été si pressé d'entendre l'appel de la minorité qu'il en a averti le gouvernement du Manitoba par dépêche.

M. McCarthy a parlé pendant 3 heures et demie.

Sir Chs. Hibber Tupper répond que toute l'argumentation de M. McCarthy est du réchauffé, excepté la dernière partie qui est un peu plus neuve.

Ce sont les arguments invoqués lors de la confédération par des hommes de talent et que la majorité des hommes qui nous ont donné le système politique actuel n'ont pas trouvé suffisants pour les convaincre. Ils ont jugé au contraire que la conciliation seule, en assurant le respect des droits de tous, pouvait donner le progrès à notre pays. La constitution du Manitoba a été rédigée sur les mêmes bases que celle de la province d'Ontario et celle de Québec, en vue de donner à chacun le gage que ses droits et privilèges seraient respectés. Il accuse M. M. McCarthy d'avoir par sa croisade protestante en 1889, conduit à l'agitation actuelle.

C'est lui qui est allé jeter dans le Manitoba cette semence de haine et de préjugé d'où a germé la loi des écoles. Et c'est depuis ce temps-là que sa position a toujours empiré jusqu'à hier soir alors qu'il a du sortir de la chambre pour ne point voter. C'est le devoir de tout vrai canadien de jeter le cri d'alarme contre de tels agitateurs. M. McCarthy plaide en chambre la cause de son client comme il l'a plaidée devant les tribunaux.

Le ministre de la justice continue en citant des lettres de Sir A. T. Galt garantissant les droits de la minorité. Ce n'était pas alors une question de religion c'était simplement une question de minorité. Personne ne savait alors de quelle religion serait la minorité. Il défend l'ordre remédiateur et il exprime l'espoir que le Manitoba reconnaîtra son erreur. S'il ne le fait point le gouvernement fera tout ce qu'il faut pour protéger les droits de la minorité.

L'hon M. FOSTER a proposé l'ajournement de la chambre en exprimant l'espoir que le vote serait pris avant six heures demain.

### Au sénat

Au sénat, le projet de loi amendant l'acte du service civil a été adopté avec un amendement déclarant qu'il ne prendra effet que le 1er janvier prochain.

## SIR A. P. CARON

### Il demande raison à deux journaux libéraux

Une dépêche d'Ottawa annonce que sir Adolphe Caron a donné instruction à ses avocats de prendre des poursuites au montant de $25,000 chacune contre le " Herald " et l'"Electeur ", pour libelles que ces journaux auraient publiés contre lui.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales elles extirpent la maladie comme par magie.

## e vapeur "Mexico"

### FAIT NAUFRAGE

### A Belle-Ile

### L'équipage est sauvé

### Toute la cargaison est perdue

Le vapeur *Assaye*, capt Carruthers, est arrivé dans notre port hier soir, ayant à son bord l'équipage du vapeur *Mexico* parti de Montréal le 3 du courant avec 210 têtes de bétail, 880 moutons et une cargaison générale.

Le *Mexico* a fait naufrage à Belle-Ile le 4 du courant. L'équipage raconte le naufrage comme suit : Parti de Québec le 4, tout alla bien jusqu'à dimanche le 7, alors que le vapeur arriva à Belle-Ile. Dans l'après-midi, la brume commença à s'étendre sur la mer s'épaississant toujours jusque vers 5 heures. Le vaisseau allait très lentement. Peu après cinq heures il frappa sur un rocher, à deux milles au nord-ouest du phare lumière de Belle-Ile. Il commença aussitôt à emplir, et moins d'une heure après il y avait 22 pieds d'eau dans sa cale. Voyant que le vaisseau était perdu, le capitaine songea à sauver l'équipage. Ce n'était pas chose facile, le vapeur étant sombré à 50 verges d'un rocher perpendiculaire. Le menuisier consentit cependant à nager à terre, une corde attachée à son corps. Après beaucoup d'efforts un câble fut attaché au rocher et les hommes de l'équipage au nombre de 45 passèrent un à un à terre sans le moindre accident. L'équipage est resté à Belle-Ile jusqu'à 4 heures, vendredi, alors que le vapeur *Assaye* parut et le prit à son bord, moins le capt Daly, le premier et le second, le premier et le second ingénieur et trois autres hommes de l'équipage, qui sont restés pour surveiller le vaisseau.

Le vaisseau est une perte totale. Quelques animaux ont essayé de se sauver, mais ils se sont tués en tombant parmi les rochers ou ont été tués par l'équipage des goélettes de pêche.

Les hommes de l'équipage disent que les pêcheurs se sont conduits en pirate. De bonne heure, lundi, ils se sont rendus à bord du *Mexico* et malgré la défense de l'ingénieur qui surveillait le vaisseau du rivage, ils ont pris tout ce qui leur tombait sous la main.

Le *Mexico* était un vaisseau de 2068 tonnes, propriété de la *African Steamship Coy*, assuré dans les compagnies anglaises.

Les pertes s'élèveront à plusieurs centaines de mille piastres.

## LE DISCOURS DE M. DUPONT

Nous devons féliciter cordialement M. Dupont pour le discours vraiment remarquable qu'il a prononcé jeudi.

Nous avons rarement vu un discours français produire autant d'effet dans la Chambre des Communes.

## ECHOS D'OTTAWA

Ottawa, 12—Le *Free Press*, organe libéral ici, est publié aujourd'hui sur papier jaune, en l'honneur des orangistes dont il fait un chaleureux éloge.

—Au comité de l'agriculture, ce matin, M. Girouard, [Deux-Montagnes] a demandé qu'un édifice spécial soit construit à la ferme expérimentale pour recevoir les visiteurs, dont le nombre augmente chaque année.

—Vingt-six nouveaux bureaux de poste ont été ouverts en Canada le 1er juillet, dont six dans la province de Québec. Par contre six anciens bureaux ont été fermés.

### Suicide à Compton

Un vieillard du nom de John Furse, demeurant avec ses filles, établies modistes au village de Compton, s'est suicidé en se coupant la gorge jeudi dernier. Furse est mort deux heures après. Le défunt était âgé de 74 ans.

On croit qu'il avait l'esprit troublé depuis la mort de son fils il y a deux ou trois ans.

Le coroner Woodward a tenu une enquête et le jury a rendu un verdict conforme aux circonstances.

## Fin d'un Congres

### Les missionnaires agricoles sont de retour d'Oka

### La visite du consul de France

La convention extraordinaire de tous les missionnaires agricoles de Québec, à Oka, a eu lieu, du 9 au 12 juillet.

Au nombre des missionnaires agricoles mentionnons :

Diocèse de Montréal :—M. J. H. Lecours, A. P. Tassé, Daignault, Jobin, Provost, Labonté.

Diocèse de Québec :—MM. les abbés Marquis, Montminy, Garon, McCrea, Gauthier, Rousseau, Bacon, Galarneau, Méthot.

Diocèse de Rimouski :—MM. les abbés Pelletier, Poirier, Duret, Bernier, Vézina, chan., Gagnon.

Diocèse de Chicoutimi :—MM. les abbés Leclerc, V. G., Lizotte, Tremblay, Hudon.

Diocèse de St-Hyacinthe:—MM l'abbé Côté, président.

Diocèse de Valleyfield :—M. l'abbé Reid.

Diocèse de Nicolet :—M. l'abbé Dauth.

Diocèse de Sherbrooke :—M. l'abbé Charest.

Diocèse d'Ottawa :—M. le chanoine Bélanger.

Diocèse de Trois Rivières:—M. l'abbé Gérin, secrétaire.

Mgr Laflèche était aussi présent.

Les missionnaires se sont élus les officiers suivants :

Président : M. F. P. Côté, curé de St-Valérien ; vice-président, M. le G. V. Leclerc, curé de la Malbaie ; secrétaire, M. Gérin, curé de St-Justin ; comité, les mêmes, plus M. T. S. Prevost, curé de St-Jean de Matha. Bureau de direction : MM. les abbés Marquis, de Québec ; Dauth, de Nicolet ; Reid de Valleyfield ; Charest de Sherbrooke, et MM. les chanoines Pézin, de Rimouski et Bélanger, d'Ottawa.

Ils établirent en même temps un petit code de règlements qui régiront dorénavant leur action et lui assureront ce caractère d'ensemble qui lui vaudra sa pleine et entière efficacité.

M. le consul de France Kleckzowski et M. Pasquier, reteur de l'Université d'Angers, et M. le chanoine Racicot, de Montréal, en visite chez les messieurs de St-Sulpice, au village d'Oka, assistaient à la séance, ainsi que MM. les abbés Lefebvre, P. S. S., curé d'Oka, Brasseur et Luche, P. S. S.

Invité par M. le président Coté à dire quelques mots à l'asistance, les deux distingués visiteurs français le firent avec la meilleure grâce du monde et le plus grand sens pratique.

M. le consul félicita chaudement les membres du clergé, qui témoignent du haut intérêt qu'ils portent à l'art agricole, si vital pour le pays, en s'astreignant, pour aider à son progrès, à la discipline de l'école, et eut d'excellentes paroles pour les bons Pères Trappistes.

Monseigneur le recteur d'Angers joignit à celles du consul ses félicitations et il ajouta que les universités catholiques de France, convaincues de l'importance de l'instruction agricole, commencent à faire de sérieux efforts pour en favoriser l'expansion et en relever le niveau.

Vendredi matin dès 8 hre, les congressites étaient réunis pour la neuvième et dernière conférence. M. H. Nagant en a fait les frais et avec toute la compétence d'un chimiste expert il parla des insectes ennemis des arbres fruitiers et des animaux domestiques et des meilleurs moyens de s'en débarrasser. Ses enseignements étaient corroborés, au point de vue de la pratique, par le Frère Léon, pépiniériste en chef de la Trappe.

Après quelques remarques de M. l'abbé Côté, de M. l'abbé Gérin, de l'honorable commissaire, M. Beaubien, et du R. P abbé de la Trappe, qui renouvela aux congressites ses chaleureuses invitations pour une prochaine année, ce premier congrès des missionnaires agricoles de la province de Québec fut déclaré clos.

A trois heures, on s'embarquait à bord du Sovereing et à six heures, tout le monde était de retour à Montréal.

### Arrestation

Le détective Fleury a réussi à arrêter un individu accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

## L'hon. M. Angers

### Fait ses adieux

### A ses employés

Ottawa 12—L'honorable M. Angers a passé la matinée à faire ses malles. Il a fait ses adieux à tous ses employées et quelques-uns d'entre ceux-ci étaient tellement émus qu'ils ont pleuré. M. Angers a déclaré ce qui suit à un journaliste :

" J'ai l'intention de me livrer à l'exercice de ma profession soit à Québec, soit à Montréal. Sans doute je ne renonce pas à la politique.

Ma famille demeurera quelque temps encore à Ottawa.

Il est très probable que M. D. Girouard sera appelé à remplacer M. Angers.

---

M. Parizeau, député de Montréal, a exprimé l'opinion suivante :

" Je suis d'avis que M. Angers a agi avec mesure et sagesse. Je suis de sa trempe et j'aime que lorsque je réclame justice on me l'accorde sans tarder. Cette action de l'ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec le rehaussera dans l'estime publique, et tout le monde se dira désormais que lorsqu'il a renversé le ministère Mercier, il se basai sur des principes fermement ancrés dans son esprit et non pas sur des préjugés de parti."

---

Le *Monde* dit :

" Nous n'avons rencontré personne qui n'ait eu une parole d'éloges à l'adresse de M. Angers."

---

La *Presse* termine un article très énergique par un brillant éloge de l'honorable M. Angers.

---

Le *Morning Chronicle* publie ce matin un article très flatteur pour M. Angers dont notre confrère exalte le caractère et le désintéressement.

## Les orangistes a Winnipeg

### On demande la démission de l'hon. M. Daly

### La guerre aux écoles séparées

Winnipeg, 13—Pas moins de 10,000 orangistes ont pris part à la procession hier en cette ville.

C'est à Fort Garey Park que les discours ont été prononcés. Tous les orateurs se sont prononcés contre l'intervention fédédale dans la question des écoles et fait appel à la foule de s'y opposer par tous les moyens constitutionnels et par des moyens plus énergiques si cela devenait nécessaire.

Au nombre des orateurs figurait un apostat qui a déclaré que nos institutions libérales et nos libertés n'étaient pas sauvegardées par le catholicisme.

A la fin des discours, des résolutions ont été adoptées conformes aux vues et exposés des orateurs, entr'autres celle-ci.

Proposé par M. Finn, secondé par F. Schultz : " Puisqu'il est publiquement annoncé par le gouvernement fédéral que les écoles séparées seront rétablies dans cette province à la prochaine session des Chambres, et, cela malgré la protestation presque unanime de notre population, et que cette dite promesse a été faite sans que nos réprésentants dans le cabinet et à la Chambre protestent le moins du monde, il est résolu que le ministre manitobain, l'hon. T. M. Daly, soit enjoint de placer sa démission au plus tôt entre le mains du guverneur-général, et que les députés manitobains Ross, Boyd, Marquette et Daly, également comme député, soient appelés à fournir de explications sur leur conduite en supportant un gouvernement qui menace ainsi les intérêts de cette province. Il est de plus résolu que copie de ces résolutions soit envoyée à sir MacKenzie Bowell, à l'hon. Clarke Wallace, ainsi qu'aux réprésantants plus haut cités.

### En rouge

Tous les convois réguliers de passagers de l'Intercolonial, seront bientôt peints en rouge.

# La motion Laurier

Encore une fois M. Laurier a proposé une motion illusoire, encore une fois il a parlé sans dire quelle est sa politique sur la question des écoles.

Sa motion de non-confiance d'hier soir se bornait à dire que le gouvernement n'a pas une politique de nature à servir les intérêts du pays dans cette question.

Mais que signifient ces paroles ? M. Laurier veut-il dire que le gouvernement a eu tort de promettre une législation remédiatrice, ou qu'il a eu tort de ne pas presser cette législation ? Nous allions dire : c'est le secret de M. Laurier, mais non, ce n'est plus un secret, car il a laissé voir le fond de sa pensée. Et de son discours on peut conclure que, à l'instar de M. Tarte, M. Laurier est hostile à une législation remédiatrice.

Que veut-il alors, que demande-t-il, qu'offre-t-il ? Franchement, le temps n'est-il pas venu de parler ? Comment M. Laurier veut-il qu'on lui tende la main, s'il ne donne pas de garanties ?

Nous sommes mécontents du gouvernement parce que nous trouvons qu'il tarde trop à exécuter ses promesses. Mais M. Laurier ne veut même pas faire de promesses.

Ne serait-il pas temps d'en finir avec cette tactique de jouer au plus fin.

## DALTON MCCARTHY

### On lui refuse l'autorisation d'adresser la parole

Ottawa, 15—On s'est livré à de nombreux commentaires dans les cercles orangistes et politiques au sujet du refus de permettre à Dalton McCarthy d'adresser la parole à la démonstration des orangistes vendredi dernier sur le square Cartier Quelques amis de McCarthy avaient déclaré que ce dernier ne refuserait pas d'adresser la parole s'il y était invité et ils ont fait des démarches pour obtenir l'invitation. Leur espoir à été déçu.

Un membre du comité de la démonstration les a informés que seuls les membres de l'ordre en costume complet seraient autorisés à faire un discours.

## ILS ONT LE DROIT

### Le " Matin " et le " Gaulois " sur la question des écoles

Paris, 14 — Le " Matin, " parlant de la question des écoles du Manitoba dit que les conflits religieux qui y règnent peuvent amener la rupture de la confédération si les Etats-Unis profitent de la situation Ce même journal trouve que l'Angleterre a fait de louables efforts pour mettre fin à l'antagonisme religieux suscité par la question scolaire.

Le " Gaulois " dit que les Canadiens du Manitoba comptent l'élément civique le plus vigoureux du pays et devront finalement triompher, car ils ont le droit pour eux.

## ILS SE REVOLTENT

### Les manitobains ne veulent pas de l'hon M. Patterson

### La charge de lieutenant-gouverneur

Winnipeg, 15 — Les chefs du parti conservateur ont envoyé à Ottawa un mémoire dans lequel ils protestent énergiquement contre la nomination de l'hon. M. Patterson ou d'aucun homme de l'est à la position de lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Si le gouvernement persiste dans son dessein, disent-ils, de placer un étranger à leur province comme successeur à sir John Schultz il est certain qu'il y aura révolte parmi les sonservateurs qui ne sont guère de bonne humeur de temps-ci.

# Choses agricoles

### Les fermes les mieux tenues

### Un curé obtient un premier prix

Le concours des fermes les mieux tenues du comté de Berthier, ouvert le premier juillet courant, s'est terminé le samedi, six du même mois, et a donné le résultat suivant : 1er prix, $50, Pierre Gervais, de St-Cuthbert, 96 points ; 2e prix, $44, Arsène Denis, de St-Norbert, 93.95 points, 3e prix, $38, F. Adelme Côté, de St-Barthélemy, 89.65 points ; 4e prix, $32, Mathias O. Ferland, de Berthier, 89.50 points ; 5e prix, $26.00, Joseph Coulombe, de St-Norbert, 86.50 points ; 6e prix, $20, Joseph Laporte, de St-Norbert, 77.85 points ; 7e prix, $16, Georges Landry de St-Cuthbert, 75 35 points ; 8e prix' $12, Archibald Mousseau, de Berthier 74.45 points ; 9e prix, $8, Alfred Roch de St-Norbert, 73.65 points ; 10e prix. $4, Paul Lavallée, de Berthier, 71.45 points.

Ce concours était offert par la société d'agriculture du comté de Berthier, et les juges étaient : MM. Magloire Lachapelle, de St-Paul l'Ermite ; Horace Lamarche, du St-Esprit, et Octave Valois, de Maskinongé.

Les membres du cercle agricole de St-Norbert ont eu, la semaine dernière, deux concours : Le premier, pour les jardins les mieux cultivés et donnant le plus grand rendement, proportion gardée. Ceux qui ont remporté la palme sont les messieurs suivants :

1er prix, Rév. Messire Desrochers, curé ; 2e prix, Joseph Laporte ; 3e prix Louis Fréchette.

Le deuxième, pour le meilleur paturage et la meilleure poussée du grain. Les gagnants ont été les messieurs suivants :

1er prix, Joseph Coulombe ; 2e prix, Arsène Denis ; 3e prix, Joseph Laporte.

La paroisse de St-Norbert est certainement une des plus avancées sous le rapport de la bonne culture, et ces divers concours seront de nature à faire progresser encore davantage l'agriculture.

## LES ORANGISTES A OTTAWA

### Leurs parades dans la ville

On nous écrit d'Ottawa ce qui suit, au sujet de la procession des orangistes :

" Les orangistes envahissaient la ville. Ils ont marché par bande de dix à quinze mille dans les rues. Tout s'est passé tranquillement et en bon ordre. La plupart des processionnistes étaient en chemise blanche et portaient des chapeaux de paille " sailor " et des bandouillières aux couleurs les plus incroyables. Il y avait une vingtaine de fanfares dont pas une ne savait jouer. Les fifres et les grosses caisses dominaient partout.

" Les officiers à cheval étaient habillés de costumes impossibles. On portait de nombreuses bannières avec force St-George et bibles ; des drapeaux rouges, des oriflammes jaunes, des chartes, des cadres, des maillets, des instruments de toutes sortes. Les discours au carré Cartier ont été bien anodins.

" On a remarqué surtout dans le défilé, plusieurs individus qui portaient l'épée au clair. Le jaune, le rouge à profusion. Les grosses caisses comptaient pour un nombre de 150 au moins. Les jaquettes rouges étaient bien comiques. "

## ECROULEMENT D'UN PONT

### Un équipage tombe à l'eau

On écrit de Moncton, N. B., que F. W. Winter et A.F. Randolph, deux jeunes citoyens de Moncton, l'ont échappé belle dimanche dernier. Ils étaient en route pour une visite à Coverdale, petite place dans le comté d'Albert, située à quelques neuf milles de Moncton. Leur cheval, en passant sur un vieux pont tout délabré, prit peur, alla donner contre un des garde-fous du pont qui céda sous le poids, et cheval, voiture et occupants de celle-ci, tombèrent à l'eau soit d'une hauteur de vingt pieds.

M. Randolph s'est légèrement blessé et a couru de grands risques. La voiture a été brisée.

## INCENDIE A AYLMER

### Pour $50,000 de dégâts

Aylmer, Ont., 13 — L'un des plus désastreux incendies dont la ville d'Aylmer ait jamais souffert a éclaté hier après midi. Onze maisons ont été détruites par le feu et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'on est parvenu à protéger les maisons en brique occupées par MM. McKinney et Harris, ainsi que l'église anglaise.

On suppose que le feu a été causé par des étincelles partant de la manufacture McDiarmid.

Les pertes sont évaluées à $50,000 en parties couvertes par des assurances.

## LES CHINOIS

### Attaquent les japonais sur l'Ile de Formose

Yohobama 13 — Sept cents Chinois ont attaqué Hainchu, sur l'Ile de Formose le 10 juillet. Ils ont été repoussés par les Japonais après avoir perdu deux cents hommes.

### Explosion d'une poudrière

Rome, 14—Une explosion s'est produite aujourd'hui à la poudrière de Tivoli à 18 milles de Rome. Cinq personnes ont été tuées et plusieurs blessées.

## UN INCENDIAIRE ARRETE

### Il fait des déciarations importantes

New-York 13 — Max Gluckman, le chef d'une bande d'incendiaires, lesquels ont mis en danger la vie des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants pour quelques milliers de dollars, a confessé devant le magistrat de district la part qu'il avait prise dans l'incendie d'une maison de la rue Suffolk l'été dernier, dans laquelle une jeune fille a été brûlée à mort. Gluckman a de plus donné une liste de tous les incendies qu'il avait aidé à perpétrer.

Comme résultat de la confession de Glukman, plusieurs autres personnes, notamment des petits marchands de la partie est, qui demandaient aux incendiaires de mettre le feu à leurs magasins, ont été arrêtés.

### Grande vente de bois

Ottawa 13 — MM. Hale et Booth viennent de vendre 165,000 billots de bois à la Minnesota Lumber Co., de Palo Illinois, pour une somme de plus de $200,000. Les billots seront remorqués jusqu'à Bay City Michigan, où ils reront convertis en bois de charpente.

Nous avons appris avec chagrin la mort de Mlle L. Dionne, sœur de notre ami le Dr Dionne, bibliothécaire de la législature.

La regrettée défunte, douée des plus belles facultés intellectuelles et morales, s'était vouée à la noble carrière de l'enseignement, dont les rudes labeurs ont consumé sa vie.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

**La moyenne des mortalités en été**

La meilleure preuve des dangers du choléra Morlus, de la diarrhée, et de la dysenterie, est l'augmentation dans la moyenne des mortalités de toutes les grandes villes, durant le mois d'été. Hommes et femmes ne peuvent prendre trop garde à leur manière de vivre durant la saison des chaleurs et l'on devrait aussi porter une attention toute particulière à la diète des enfants. L'on devrait toujours avoir sous la main le *Pain Killer Perry Davis*, car c'est la seule médecine qui peut procurer un soulagement sûr et certain. Une cuiller à thé dans les cas ordinaires mais dans les cas graves, il est ordinairement nécessaire de frotter l'estomac avec el *Pain Killer*. Tous les droguistes impoes tants l'ont en vente. 25c est le prix des grandes bouteilles.

## L'ORDRE DU PRECIEUX SANG

### Nouvelle communauté à Sherbrooke

Il paraît que l'une des premières pensées de Mgr Paul LaRocque, en apprenant qu'il était désigné par le Saint-Siège comme futur évêque de Sherbrooke, fut de fonder dans sa ville épiscopale une communauté des Adoratrices du Précieux-Sang, dont la maison-mère fut établie à St-Hyacinthe, le 14 septembre 1862, par feu Monseigneur Joseph LaRocque.

Toute indique que les desseins de l'évêque sont sur le point de se réaliser. La date même de l'inauguration du nouveau sanctuaire est fixés au 14 septembre prochain, trente-quatrième anniversaire de la naissance de l'Institut.

Les religieuses de cette communauté ont pour but de se livrer en commun aux œuvres de piété, de miséricorde et de charité.

Depuis sa fondation l'Institut du Précieux-Sang n'a fait que croître et étendre la sphère de son influence bienfaitrice.

La mission de Sherbrooke sera la septième branche de cet arbre généreux.

Voici la nomenclature des six premières :

Toronto, fondée en 1869 ; Montréal, fondée en 1874 ; Ottawa, fondée en 1887 ; Trois-Rivières, fondée en 1889 ; Brooklyn, N. Y., fondée en 1891 et Portland, Orégon, fondée en 1892.

Les religieuses fondatrices étaient au nombre de quatre en 1861. Aujourd'hui les diverses maisons comptent plus de 200 professes, à part un chiffre considérable de novices et postulantes.

Les règles de l'institution favorablement accuillies par Pie IX, furent formellement approuvées par Léon XIII.

La Très-Révérende Mère Catherine Aurélie, supérieure générale de l'Institution, est en ce moment à Sherbrooke. Elle est accompagnée par les Révérendes Sœurs Aimée de Marie et Marie des Cinq-Plaies, de la maison de St-Hyacinthe. Ces bonnes religieuses se retirent chez les dames du couvent de la Congrégation, durant le temps qu'elles devront passer là dans l'intérêt de la mission dont elles sont chargées.

Plusieurs citoyens de la ville et du diocèse se proposent de venir en aide à Sa Grandeur Mgr Larocque, pour rencontrer les frais inhérents à la nouvelle fondation.

## DESASTREUX INCENDIE

### A Ste Edwidge

O écrit de Ste Edwidge, district de Sherbrooke, que, dans la nuit du 5 au 6 courant, un désastreux incendie a ravagé ce village. Le feu a pris naissance dans une vieille perlasserie appartenant à M. Xavier Tétreault. Il a été découvert par M. Jos. Gervais en sortant d'une assemblée du conseil, Les flammes activées par un fort vent du-sud est se sont propagées rapidement.. La perlasserie, contenant du bois préparé pour la fabrication de 10,000 boites à fromage, plusieurs sleighs, des machineries utilisées par M. Aug. Gérin pour la fabrication de ces boites, a été entièrement détruite. Le feu s'est ensuite transporté chez M. P. Paquin voiturier. Sa maison, une grange, des piles de planches et 50 corde de bois de poêle ont été détruits. Deux grandes granges appartenant à M. D. Marcoux cultivateur ont été également consumées et c'est avec peine qu'on a pu sauver la maison de ce dernier. Des bardeaux enflammés emportés par le vent mirent le feu à plusieurs constructions avoisinantes, chez M. G. Boulay, marchand Joseph et Aimé Courtemanche cultivateurs.

L'alarme fut donnée au commencement de l'incendie chez un grand nombre de cultivateurs, qui se rendirent sur les lieux et préservèrent plusieurs bâtisses. On a craint pendant quelque temps pour le presbytère et l'église. M. D. Marcoux avait commencé ses foins ; seize voyages qui avaient été engrangés ont été consumés.

M. Marcoux perd aussi plusieurs porcs qu'on n'a pu faire sortir de leur porcherie.

Les pertes se répartissent comme suit : sur la perlasserie et son contenu, $800, sans assurance ; la grange et la maison de M. Paquin, le bois de poêle et de construction, $1,000, avec $400 d'assurance ; les deux granges de M. Marcoux sont estimées à $1,000, assurance, $500.

La maison de M. P. Paquin était une des plus anciennes de la paroisse ; elle fut bâtie il y a 33 ans, par M. Jos. Beauchemin, de Belœil.

M. D. Marcoux est très affecté par la perte qu'il vient de subir. Etabli ici il y a une dizaine d'années, il avait fait des améliorations importantes sur la propriété qu'il avait acquise. C'est un excellent cultivateur qui réussissait très bien. Au moment où il se disposait à engranger une abondante récolte de foin et de grains, il se voit privé des constructions nécessaires.

Les victimes de cet incendie vont se mettre à l'œuvre pour reconstruire dans le cours de l'été.

## Mgr LAFLECHE

C'était, l'autre jour, la deuxième fois, en cinquante ans, que Mgr des Trois-Rivières, passait à Oka. En 1844, Sa Grandeur, alors M. l'abbé Laflèche, s'était embarqué à Lachine, avec les abbés Provencher—depuis Mgr Provancher, premier évêque de St-Boniface—et Bourassa, traversait en canot d'écorce le lac des Deux-Montagnes, en route pour la Rivière-Rouge, via l'Outaouais, le Témiscamingue et la Baie d'Hudson.

## INCENDIE A LEWISTON

### Le vapeur "Cibala" et l'American Hotel sont brules

Lewiston, N. Y., 15—Un peu avant une heure, ce matin, le feu a été découvert dans le bateau palais Cibola, de la Niaraga River Line. Le bateau était à son quai, à Lewiston, en arrière de l'hôtel American. Le feu augmenta rapidement et enveloppa bientôt tout le bateau. Le quai prit également, et de là, il se communiqua à l'hôtel American propriété de M. H. C. Cornell. L'hôtel a brûlé pendant une heure, aussi à cause de sa construction antique, le feu faisait de lents progrès.

L'hôtel est complètement détruit. Les pensionnaires et les serviteurs se sont sauvés. L'on croit que l'équipage du Cibola, au nombre de 50, a été sauvé. Le Cibola à brûlé jusqu'à sa marque d'eau, est à la dérive.

## HORRIBLE SUPPLICE

### Un enfant crucifié par son père

### Qui le cloue aux murs de sa chambre

Paris, 15—La petite commune de Bienville, près de Metz, a été mise en émoi, il y a quelques jours, par un horrible drame. Un habitant de ce village ayant eu à se plaindre de son fils, un garçon de dix ans, et voulant lui infliger une correction, inventa un supplice d'une cruauté inouïe. Ayant solidement lié les pieds de son enfant, il lui passa une corde sous les bras et le hissa jusqu'au plafond au moyen d'une poulie. Puis saisissant un marteau de forgeron, il cloua les deux mains de l'enfant contre le mur de la chambre. Le malheureux enfant poussa de hurlement de douleur qui attirèrent les voisins.

On détacha le supplié, et, après lui avoir prodigué les soins que nécessitait son état, on arrêta le père dénaturé. La foule essaya de faire un mauvais parti à ce monstre, que la gendarmerie eut toutes les peines du monde à protéger en traversant les rues du petit village.

## PRIS DANS UNE MACHINE

### Un canadien serieusement blessé

On mande de Manchester qu'un Canadien Wilfrid Bergeron, employé de Dana et Provost fabricants de cadres de chassis à South Manchester, a été victime d'un terrible accident vendredi. Son bras gauche a failli être arraché complètement et il ne s'en est pas manqué de beaucoup qu'il perdit la vie.

Bergeron travaillait près d'une machine à tourner et comme il mettait en place une pièce de bois sa main gauche fut prise dans la machine, avec le résultat que l'on sait.

Le blessé fut transporté à l'hopital du Sacré-Cœur, où on dut faire l'amputation du bras gauche.

# UNE DEROUTE COMPLETE

## Pour les libéraux anglais

## Harcourt est défait

## Le marquis de Lorne est élu

## 10 contre 1

Londres, 13.—Jamais le parti libéral anglais n'a essuyé de défaite semblable à celle qui est commencée avec les élections. C'est une véritable déroute. Les libéraux eux-mêmes en sont étonnés. Ils ont commencé les élections sachant bien qu'ils seraient battus, mais ne prévoyant jamais une défaite comme celle qu'ils ont commencé à essuyer. Jusqu'à présent, il y a dix conservateurs et unionistes d'élus contre un libéral.

Les retours reçus jusqu'à ce soir montrent qu'il y a 76 conservateurs et unionistes et cinq libéral, et 2 parnellistes.

Les élections ont eut lieu dans les divisions suivantes : Derby. M. Bemrod, conservateur, 9,007 ; M. George Fray Drag, conservateur, 7,078 ; Sir William Vernon Harcourt, libéral, ex-chancelier de l'Echiquier, 6,785 ; Sir Thomas Roe, libéral, 6,475. Aux dernières élections, Sir William avait obtenu 7,507 vote et Sir Thomas 7,389. Manchester, division est, le très Hon. A. J. Balfour, premier lord et le trésorier du nouveau cabinet, 5386 ; professeur J. E. C. Munro, libéral, 4,810, une majorité conservatrice de 576. Manchester, division sud, le marquis de Lorne, unioniste, 4,447 ; Sir Henry Roscoe, libéral, 4,369 ; majorité conservatrice de 78.

Le marquis de Lorne est le fils aîné du duc d'Argyll, et le gendre de la Reine, ayant marié la princesse Louise. Il a été gouverneur-général du Canada.

*Plus tard.* — Les retours complets jusqu'à présent donnent 84 conservateurs, 12 unionistes, 10 libéraux et 4 parnellistes.

Des élections ont eu lieu dans les divisions suivantes :

Stackport, F. George Whiteley, conservateur 5.40 ; Beresford V. Melville, conservateur 5,067 ; Sir J. Leigh, Libéral, 4,933 ; M. Rokill, Libéral, 3,562. Aux dernières élections, ce district a élu 1 conservateur et un libéral. York City, J. G. Butcher, conservateur 5,516 Sir Fran$ Lockwood, ancien solliciteur général, libéral, 6,309 ; Alfred Edward Peace, libéral, 5,214. Barrow-in-Furness, M. C. W. Cayzer, conservateur 3,192 Bonerjee, libéral 2,355 ; M. P. Curran, ouvrier 411. Chatham, échevin Davies, Unioniste, 4,082 ; R H. Cox, libéral, 3,499 ; Manchester, division nord-est, Sir William H. Houldsworth, conservateur 4,997 ; M. Burnes, libéral, 3,526, Manchester, sud-ouest division, M. W. J. Galloway, Unioniste 3,894 ; M. Astbury, libéral, 3,496. Grantham, M. H. Y. B. Lopes, conservateur 1,507 ; M. Waddy, libéral 1,167. Exeter, Sir S. H. Northcote, conservateur 3,857 ; M. Hogg, libéral, 3,353. Manchester, division, nord-est ; Sir J. Ferguson, conservateur 3,961 ; M. Edwyn Holt, libéral, 3,720 ; M. Johnson, ouvrier, 548. Manchester, division nord, M. C. E. Schwann, libéral, 4,327 ; M. A. H. A. Morton, Unioniste, 3,872. Salford, divison ouest, M. Lees Knowles, conservateur, 4,354 ; B. Armitage, libéral 4,254. Christ Church, M. A. H. Smith, conservateur, 3,196 ; Hon. T. A. Brassey, libéral, 3,114. Lincoln, M. C. H. Seeley, conservateur 3,808 M. W. Crossfield, libéral, 3,590. Darlington, M. V. Pease, Unioniste, 3,354 ; Sir Théodore Fry. libéral, 2697. Salford, division nord-est, M. Platt Higgins, unioniste 3,786 ; M. W. H. Hollad, libéral, 3,681. Salford, division sud, Sir Henri Howorth, conservater 3,384 : M. A. Forrest, libéral, 3,310 ; M. A. W. Hobart, socialiste, 813.


### La surdité

Un essai enseignant comment guérir la surdité et les bourdonnements d'oreilles, etc, quelles que soient leur gravité et leur durée, sera envoyé franc de port : Tambours d'oreilles et autres appareils complètement supprimés. S'adresser à THOMAS KEMPE, Victoria Chambers, 19 Southampton building Holborn, Londres, Angleterre.

20 septembre 1894—1anj.


# L'ALCOOLISME EN FRANCE

## Un projet de loi relatif au monopole des alcools

## Toute boisson dangereuse défendue

Paris, 12.—La chambre des députés a discuté pendant plusieurs semaines un projet de loi tendant à établir, au profit de l'Etat, le monopole de l'alcool, et exonérer des taxes actuelles les boissons hygiéniques telles que le vin, la bière et le cidre. La chambre a accepté ces deux propositions, malgre l'opposition du gouvernement et des distillateurs. Un pareil projet de loi semblait sur le point d'échouer par suite des objections du ministère, lorsque, à la fin de la discussion, une loi abolissant les taxes sur les boissons contenant moins de 15 pour cent d'alcool a été votée à une grande majorité. La loi double la taxe sur l'alcool de manière à équilibrer le budget jusqu'à l'organisation d'un monopole de l'Etat.

Un amendement a été voté à l'unanimité interdissant la fabrication ou la vente des esprits ou liqueurs reconnus par l'Académie de médecine comme dangereux. Cette proposition, qui embrasse la suppression des absinthes, bitters et autres sortes de liqueurs, sera probablement votée par le sénat avec de légères modifications.

Le développement récent de l'alcoolisme en France a créé un sentiment en faveur de ces mesures radicales. La consommation de l'absinthe a presque triplé depuis 1887. Les maladies nerveuses et les cas d'aliénation mentale dus à l'empoisonnement alcoolique ont augmenté dans la même proportion.

En outre, on avait besoin d'une nouvelle source de revenus. Le monopole de l'alcool par l'Etat donnera un revenu d'environ 113 millions de francs par an de plus que le système actuel de taxes.

Le président du conseil des ministres, M. Ribot, qui, primitivement, était hostile à ce projet, l'a accepté, n'osant pas entrer en opposition contre la majorité gouvernementale. Une grande pression a été exercée sur lui en faisant valoir les opinions des médecins et des spécialistes sur l'aliénation mentale.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, a nommé récemment une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens pour enrayer le développement de l'alcoolisme. Cette commission a décidé de recommander l'introduction immédiate, dans presque toutes les écoles primaires, de l'enseignement antialcoolique et d'étendre cet enseignement dans toutes les écoles secondaires de jeunes gens et de jeunes filles.

# LE MARCHE DU FOIN

Depuis quelques semaines, le marché au foin a pris une tournure tout à fait active. Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la situation qui a motivé cette activité. Nous allons avoir—nous avons déjà—deux bons clients pour notre foin : le Haut Canada et les Etats-Unis, sans compter l'Angleterre qui achètera chez nous probablement autant que l'année dernière.

Mais n'allons pas retomber dans l'erreur commise en 1893 lorsque l'Europe tout entière manquait de foin. Cette erreur a été de nous laisser tenter par la spéculation et de demander de plus hauts prix. En 1893 la province d'Ontario, qui avait aussi une bonne récolte, en a mieux profité que nous parce que ses cultivateurs ne se sont pas emballés comme les nôtres et qu'ils ont accepté des offres raisonnables, tandis que chez nous, on demandait des prix fabuleux. La conséquence a été que le haut Canada a exporté à peu près tout son son surplus de foin, tandis que nous en avons gardé une grande partie. Une autre conséquence c'est que beaucoup de cultivateurs et de commerçants de la campagne qui avaient vendu à un très haut prix n'ont pu se faire payer par suite de la faillite des exportateurs.

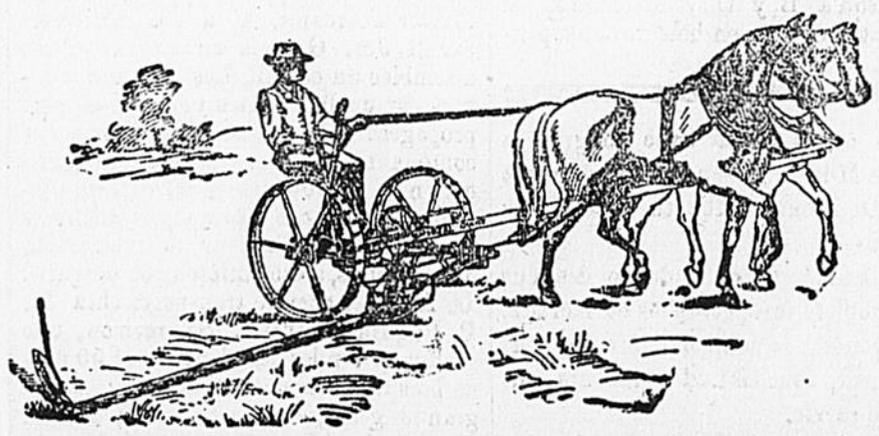
Profitons de l'expérience qui nous a coûté si cher. Ne spéculons pas. Dans certain comté, non loin de Montréal, on en est déjà rendu à demander $10.00 et même $10.50 par tonne et plusieurs ne veulent même pas vendre à ce prix. Il nous semble que c'est aller un peu vite. Le marché du Haut-Canada ne justifie pas actuellemnt ces prix. Il est possible qu'il y vienne, mais c'est matière à spéculation, et une spéculation comporte toujours des risques que le cultivateur n'a aucune raison de courir.

On lui offre actuellement 100 pour 100 de plus qu'il y a trois mois. Refuser de vendre pans l'espoir d'obsenir davantage, nous paraît déraisonnable. Le risque que l'on court est que les acheteurs s'adressent ailleurs et qu'on reste avec son foin sur les bras. Et il y en a encore à vendre, du foin, dans notre province !

## Pour les victimes de la catastrophe

Les Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré feront célébrer jeudi prochain, à l'arrivée des chars ($8\frac{1}{2}$ a. m.) un service solennel pour les pèlerins décédés, victimes de la catastrophe de Craig's road.

(Communiqué)

# FAUCHEUSES ET RATEAUX.

Notre assortiment de FAUCHEUSES et de RATEAUX pour 1895 est le plus complet que vous puissiez voir, il se compose comme suit :

Faucheuse Bicycle " Deering " à un cheval.
Faucheuse améliorée " Cossitt " à un cheval.
Faucheuse patron spécial à un cheval.
Faucheuse faulx de $4\frac{1}{2}$ pieds " Cossitt " à deux chevaux.
Faucheuse faulx de $4\frac{1}{2}$ pieds, " Rideau " à deux chevaux.
Faucheuse faulx de $4\frac{3}{4}$ pieds " McCormick à deux chevaux.
Faucheuse faulx de 5 pieds " Janesville " à deux chevaux.
Faucheuse Bicycle faulx de 5 ou 6 pieds " Deering " à deux chevaux.
RATEAUX : Itaca, Tigre et Osborn.
FANEUSES : Maxwell et Osborn.

☞Toutes ces machines sont garanties, nous avons toujours en mains toutes le pièces de réparations nécessaires pour remplacer celles qui se brisent.

Venez nous voir ou voyez nos agents avant d'acheter.

PRIX TRES BAS.

# LATIMER & LEGARE

## 273 rue St-Paul ou 24 St-Valier, Québec.

**Aussi : Fraserville, P. Q.**

9 mars 1895—6moj.






Comme beaucoup d'autres bonnes choses aussi. Mais vous pouvez en courir le risque sans crainte si vous gardez une bouteille de

Perry Davis' PAIN KILLER

sous la main. C'est un antidote infaillible contre douleurs de toutes sortes.

Vendu par tous les Pharmaciens.

Dose. Une cuillérée à thé dans une demi-verre d'eau ou de lait (chauffez s'il y a lieu).



CROIX PHARMACIE ROUGE

LA PHARMACIE — DE LA — "CROIX ROUGE"

42, RUE DE LA FABRIQUE,

# J. EDMOND DUBÉ, propriétaire

Paine's Celery compound.....68c.
Wampole's tasteless Cod Liver Oil..68
Liquid Peptonoids & cocoa.....83
Sel, Sedlitz, Chanteaud.....59c
Eaux de Vichy célestins.....25
Articles pour les bains, etc, etc.

☞Téléphone, 1224.☜

21 déc. 1894—lanci



Le TONIQUE NERVEUX ET DE VITALITE DE CATON.

Guérit promptement

LA DEBILITE NERVEUSE ET GENERALE.

Rajeunit parfaitement et permanemment l'énergie vitale; augmente le pouvoir nerveux ; renouvelle l'ambition de la jeunesse

ET LE COURAGE DE L'HOMME

Restaure l'homme et la femme affaiblis, épuisés ou ruinés par le surmenage

## Les pouvoirs constitutifs refaits

Son pouvoir curatif extraordinaire se manifeste presqu'à la premières dose. Sur ce point, le témoignage de ceux qui l'ont pris est unanime et positif. Ils disent que l'on peut sentir l'effet de chaque dose en la prenant. C'est un tonique puissant qui répand sa vigueur dans tout le système nerveux et dans chaque tissu et organe du corps. Que la vigueur ait été affaiblie par la maladie, le surmenage ou les excès cela ne fait aucune différence ; que l'affaiblissement s'appelle d'un nom ou de l'autre, du moment qu'il y a débilité ou énervement, c'est le remède.

## Ceux qui souffrent

des résultats du surmenage intellectuel ou physique de quelques caprices ou qui se sont attiré une série de maladies en violant les lois de la nature, trouveront dans le TONIQUE NERVEUX ET DE VITALITE DE CATON, le remède certain à leur guérison. Il prévient immédiatement tout progrès de dissolution et rétablit l'énergie à sa vigueur naturelle.

## Chaque fois

que vous sentez la faiblesse des organes vitaux, l'énervement, la prostration physique, le manque de confiance, l'irritation du caractère, la mélancolie, la tristesse, la faiblesse, dans le dos et les genoux, les palpitations du cœur, la douleur dans les reins, les maux de tête, l'irritation des voyaux, urines laiteuses, etc, résultant dans le manque de forces physiques et mentales qui empêchent l'homme de remplir les devoirs et responsabilités de la vie, C'EST LE REMEDE PAR EXCELLENCE.

Un seul paquet suffira à inaugurer l'œuvre de la régénération et même la guérison dans plusieurs cas. Mais les cas graves requièrent souvent plus. Envoyé franc de port sur demande pour $1 du paquet ou 6 paquets pour $5. Adressez vos ordres à la

CATON MED, Co., Boston, Mass

18 janvier 1895—1anj 447



CATARRHE NASAL, CORYZA (Rhume de cerveau), OZENE, PUNAISIE (Puanteur du Nez), etc.

GUERIS PAR LE

Baume Catarrhal — DU — Dr NEY

Le grand remede français

Témoignage du Rév. F. J. E. Poirier

Montréal, 14 avril 1891.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien

*Monsieur,*

"Je me fais un devoir de reconnaître les vertus curatives de votre excellent BAUME CATARRHAL du Dr Ney. Je souffrais depuis plusieurs mois d'un CATARRHE NASAL, pour la guérison duquel j'avais employé *sans succès* un Baume Nasal réputé très efficace en pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai le BAUME CATARRHAL du Dr NEY ; il n'y a que quelques jours que j'en fais usage et la maladie me paraît déjà en pleine voie de guérison. "

Votre bien dévoué etc.

J. E. POIRIER.

En vente partout à 50 cts. et $1.00

☞Franco par la malle sur réception du prix

SEUL PROPRIETAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.



## Moulin a Scie a vendre.



UN MOULIN contenant DEUX SCIES rondes, un Plaineur neuf, une Scie à ruban, un Moulin à bardeaux, une Moulange Vessotte et d'autres menus instruments. Le tout donnant pleine et entière satisfaction, sera vendu à très bonnes conditions.

S'adresser à

ENOCH LESPERANCE,
St-Pierre, Montmagny.

25 mai 1895—1moj. 562



# Chaque jour, un jour d'affaires.

C'EST LE TEMPS POUR LES EMPLETTES DE VACANCES !

| | | |
|---|---|---|
| BALANCE :—Tweeds et Cashmeres | 20c | en montant. |
| Mousseline Blanche | 03c | do |
| Mousseline de Fantaisie | 05c | do |
| Flanellette | 04c | do |
| Shirting blanc | 06c | do |
| Coton Gris | 05c | do |
| Coton Gris | 08c | do |

RESUEURS : Pour HOMMES et GARÇONS, un bleu marin et blanc croisés depuis 75c.

ATTACHES 10 CENTS, VESTES POUR DAMES, tout laine, 10 CENTS,
CHEMISES BLANCHES, 25 CENTS, CHEMISES FLANELLETTE, 25 CENTS,
CEINTURES EN CUIR POUR DAMES, 15 CENTS.

Ceintures LAWN TENNIS, BASEBALL, LACROSSE. Ceintures
10c seulement.

CHAPEAUX,

Tous nos chapeaux de paille pour Dames vendus EN BAS DU PRIX COUTANT.
Aussi toutes nos fleurs depuis 10c en montant.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT.

# WM MICHAUD

## 183, Rue St-Joseph, (VIS-A-VIS L'ÉGLISE).

11 mai 1895—1an2fpscj.

# La catastrophe

## DU GRAND-TRONC

## L'enquête du coroner

L'enquête dans la catastrophe de Craig's road s'est continuée ce matin dans la gare de l'Intercolonial.

M. *Charles Lavoie*, de St-Roch, le premier témoin entendu, raconte qu'il a identifié sa nièce Mathilde Gaudette.

M. Dionne, le conducteur du premier convoi, dit : Quand j'ai laissé Richmond, mon train était en parfait ordre ; les freins avaient été examinés. Je ne suis pas positif de ce fait ; mais cela se fait toujours, et du reste, avant de partir, je me su s assuré que tout allait bien.

Je n' ai cependant pas constaté la chose *de visu*.

Avant de laisser la gare, j'avais reçu ordre de partir. Il était 11 h. 25 lorsque je suis parti de Richmond, le 8. J'avais 314 passagers sur mon train. La plupart des voyageurs étaient des dames. J'avais ordre de suivre jusqu'à Chaudière Curve sur un signal blanc. Le signal blanc nous donne le droit d'aller sur la voie. Le jour, c'est un pavillon, et la nuit une lumière blanche que nous installons en arrière du dernier char et en avant de la locomotive. Ces signaux devaient être porté par les trains qui me précédaient. C'est l'ordre que j'avais reçu et je devais suivre ce signal blanc.

Le témoin produit les ordres qu'il avait reçus et dont il a copie.

Ces ordres sont exigés par les règlements de la compagnie, pour la protection des convois et des voyageurs. L'ordre reçu à Saint-Agapit indique que le témoin devait suivre, sur un signal blanc donné par une locomotive partie de Richmond. Cette locomotive avait pour mission de régler la marche des convois de pèlerins en rapport avec les convois réguliers. Cette locomotive était le numéro 64 et portait le signal blanc, qui fut répété par le convoi mixte dont la locomotive portait le numéro 10.

Entre Richmond et Chaudière Curve est arrivé un accident à Craig's Road. J'avais à l'arrière du train que je commandais une lumière rouge dont je me servais pour protéger mon suivant et conformément à mes ordres. J'avais les deux lumières rouges règlementaires, plus une lumière spéciale indiquant qu'un convoi me suivait de très près, les trois lumières à l'arrière du train. La lumière du signal était à la hauteur de la plateforme. Les deux lumières régulières sont blanches du côté de la locomotive et rouges de l'autre côté, le premier indiquant au mécanicien que son convoi n'est pas brisé. Le côté rouge avertit les suivants qu'il y a danger. Entre Richmond et Craig's Road.

A Saint-Agapit j'avais reçu un ordre de rencontrer un train mixte qui arrivait de Lévis, c'est-à-dire le train numéro 9 à Craigs Road. La distance entre Saint-Agapit et Craig's Road est de sept milles. Je devais être à Lévis à 4 heures, le 9 au matin.

A Saint-Agapit la lumière rouge (la 3ème) je n'ai pas été voir si elle éclairait. Les deux autres éclairaient parfaitement bien. Je suis parti de Saint-Agapit pour Craig's Road afin d'y rencontrer le convoi mixte. Nous sommes venus à une vitesse de 20 à 25 milles à l'heure entre les deux stations.

Lorsque nous sommes arrivés à Craig's Road, le convoi numéro 9 n' était pas encore arrivé, Il était environ 2 h 50 ou 2 h 55. je ne savais pas alors combien il y avait entre mon train et le suivant. A Saint-Agapit je me suis informé et le télégraphiste, J. N. Couture m'a dit que le convoi venait de partir de Saint-julie. A Craig's Road je ne l'ai pas su. Nous sommes obligés de marcher sur des ordres écrits.

La distance entre Ste-Julie et St-Agapit est de 21 milles et 5 milles de St-Agapit à Craigs Road.

Je me suis mis sur la voie principale à Craig's Road parce que nous étions deux trains allant un devant l'autre et qu'il n'y avait pas sur la voie d'évitement de place pour les deux convois qui se suivaient. Je vais garder la voie principale afin que le mixte passant à côté, je puisse continuer ma route. Suivant les règlements, j'ai fait poser par mes hommes les semaphores au danger, un chaque extrémité pour protéger le convoi sous mes ordres. Des signaux indiquant le danger, je les ai vus moi-même. Pour me rendre de Ste-Julie à St-Agapit, j'ai dû prendre 35 à 40 minutes et 45 à 50 minutes pour la distance de Ste-Julie à Craig's Road. Je ne puis dire au juste ; nous avons peut-être pris une heure, peut-être plus, car j'ai fait deux arrêts.

A 2 h. 50 ou 2 h. 55 du matin en question il ne faisait pas complètement jour, mais l'aurore commençait à poindre. Le temps était assez clair, pas de brume. La ligne est droite et à la distance de deux milles on peut facilement voir la lumière d'un train.

Le numéro 9 est arrivé environ 15 minutes après moi et nous lui avons indiqué de prendre la voie d'évitement.

A midi l'enquête s'ajourne à deux heures.

---

## Le témoignage de M. Dionne

Le témoignage du conducteur Dionne a duré tout l'après-midi d'hier. Dionne est un homme très intelligent qui connait les règlements du chemin de fil en aiguille et que l'on n'embarrarse pas comme l'on veut. Il dit que lorqu'il a vu le second convoi passer le sémaphore sans arrêter et sans siffler, il a envoyé le serrefrein Wheeler pour tacher de le faire arrêter. Puis, dit-il, j'ai ordonné à l'ingénieur d'avancer au plus vite possible et il a promptement obéi. J'ai poussé devant moi les passagers qui étaient sur la plate-forme pour les éloigner du danger. Je suis resté sur la plate-forme en continuant à pousser les passagers sur la plate-forme dans la direction qu'allaît le train. J'avais marché environ la largeur d'un char, lorsque le coup a été donné. Notre train avait eu le temps de parcourir environ la longueur d'un char à passagers et demi.

La ligne principale n'avait pas encore été débarrassée par le train No 9. Il restait encore l'espace de quatre chars à peu près. Nous ne nous sommes pas rendus sur ces chars, l'ingénieur a arrêté le train avant. Je savais que McCabe conduisait le train qui me suivait. Je ne connaissais pas le nom de l'ingénieur.

Quand nous avons été frappé, nos deux lampes d'avertissement étaient à leur place, ainsi que le sémaphore. Quant à la lumière d'avertissement, je n'ai pas été en arrière des chars pour constater si elle était bien à sa place. Notre engin était en mouvement lorsque nous avons été frappés. L'accident a causé, comme bien on pense, une grande quantité de fumée et de poussière, de sorte que pendant quelque temps, placé comme j'étais à 30 pieds, je ne pouvais pas bien voir. J'entendais cependant marcher la machine de la locomotive du convoi McCabe et je croyais que ce train marchait encore.

Je me suis hâté de secourir les blessés. Je n'ai pas vu d'abord McCabe, qui avait perdu connaissance. Je me suis aussi hâté de prévenir Stevenson de l'accident, par l'entremise de M. Riddell, l'assistant-surintendant. Il y a eu de nombreux morts et blessés. Ne trouvant pas l'ingénieur et le chauffeur du train de McCabe je me suis mis à leur recherche.

Les dégâts étaient horribles. La locomotive avait d'abord frappé le pullman, lequel a été jeté sur le premier des chars de première classe. La locomotive a été renversée sur le côté, en dehors de la voie. Il y a eu deux chars de démolis complètement et deux autres brisés aux extrémités. Les dommages sont très considérables sur les deux convois.

Il est d'usage que la vue des employés soit examinée. Quant à moi, j'ai subi deux fois l'examen. La dernière fois, il y a huit à dix ans. Cet examen porte sur les différentes couleurs. Je ne me rappelle pas si j'étais conducteur dans le temps. Je pense que j'étais serrefrein dans le temps.

J'ai 42 ans.

Le premier étranger que j'ai vu là, ça été le Dr Gingras, de St-Agapit, qui est arrivé presque tout de suite sur les lieux de l'accident.

La collision s'est produite à 3.15 hrs, et il était 4.45 hrs quand je suis parti. J'ai rencontré à la Chaudière le convoi de secours portant les médecins.

Je connaissais l'ingénieur McLeod. C'était un homme sanguin, qui souffrait d'une maladie que je ne connais pas. Je sais que la chaleur le fatiguait beaucoup et que le sang lui montait à la tête. Quelques fois, il était obligé de rester chez lui ; cela lui est arrivé dernièrement. Il perd souvent du temps. D'après les règlements de la compagnie, on n'est pas payé pour le temps que l'on perd. C'est un de mes hommes qui a baissé le sémaphore, à Craig's Road. La nuit de l'accident était une des plus chaudes nuits que j'aie jamais endurées cette année.

En réponse à M. P. Bégin, juré : La station immédiatement à l'ouest de Craig's Road est St-Agapit et il y a là un opérateur de nuit, J. M. Couture. Son devoir est de surveiller les trains et de faire l'office de télégraphiste surtout. S'il a le temps il s'occupe des signaux pour tous les convois. Nous avons à notre locomotive les freins à air et les freins à bras.

En réponse à M. Roy, chef des jurés: —J'étais en devoir depuis 9 heures du soir. Le terrain entre St-Agapit et Craig's Road fait une pente de l'ouest à l'est de St Agapit et Chaudière. La voie d'évitement à Craig's Road peut contenir 45 chars.

En réponse à M. Dunbar : Les dernières nouvelles que nous avons eues du train qui nous suivait c'était à St-Agapit où l'opérateur nous a dit que le convoi passait à Ste-Julie. C'était 45 minutes avant l'accident. Ce sont mes employés Couture et Cadet qui ont vu le sémaphore à Craig's Road au danger. Il est ainsi resté 20 à 25 minutes, c'est-à-dire tout le temps que nous sommes restés à Craig's Road. On pouvait le voir à une distance d'un mille à un mille et demi. Tout ce que je sais de la troisième lumière dont j'ai parlé, c'est qu'elle a été posée par mes hommes. Je ne l'ai pas examinée.

L'enquête se continue.

## A l'Hôtel-Dieu de Lévis

Les blessés vont bien. Les Drs Lacerte, Ladrière, Hamelin, Boulanger et Roy sont presque continuellement à leur chevet et les suivent avec une attention spéciale. Deux sont encore en danger, Daigaault à qui l'on a coupé les doigts et qui a des blessures internes, et la femme a qui l'on a amputé une jambe.

Le jeune Cayer qui a eu la tête fendue souffre encore beaucoup, mais l'on a confiance qu'il en reviendra. Il a la figure tellement lacérée qu'on a dû la lui envelopper dans une toile très fine et c'est à peine si on l'entend respirer.

Près de lui est son petit frère âgé de 8 ans, qui a eu aussi la tête fendue et qui hier déjà se berçait comme un homme.

Le révd M. Desrosier prend du mieux. Ses blessures au visage vont bien et ses deux fractures l'une au bras droit et l'autre à la jambe gauche ne le font pas trop souffrir.

Hier soir cependant il n'avait presque pas clos l'œil encore.

Il chante pour désennuyer les autres.

Mlle Gaudette la sœur de celle qui a été tuée, est dans un état pitoyable. Elle s'informe continuellement de sa sœur. On lui dit de ne point s'inquéter mais c'est plus fort qu'elle la pensée de sa sœur hante continuellement son esprit.

---

Hier matin à 10 heures, continuation de l'enquête sur l'affaire de Craig's Road. M. I. N. Belleau, avocat comparait pour quelques-unes des victimes.

Le conducteur Dionne continue en transquestions. En réponse à M. Belleau il denne des détails sur ce qui s'est passé après l'accident, comment il a organisé les secours et comme il a procédé au transport des passagers. Il ajoute : Avant de passer une station, toute locomotive fait entendre le sifflet. Le convoi qui venait en arrière de moi n'a n'a pas fait entendre de stfflet ni à la à la traverse ni à la station. Le poteau qui indique l'endroit où le sifflet doit se faire entendre est situé à 8 arpents de la station.

Je ne connais et ne puis donner aucune explication de l'absence de sifflet et de sonnerie remarquée sur le convoi de McCabe avant d'arriver à la station.

Je ne suis pas capable de donner aucune expication raisonnable du fait que le train qui me suivait n'a pas arrêté à la station tel que cela lui avait été indiqué par le sémaphore. Il n'y a aucun ordre qui oblige un convoi à passer un sémaphore au danger, excepté dans certain cas, par exemple, d'un sémaphore brisé, on reçoit avis de ne pas s'y fier.

Le sémaphore était en ordre.

Quant à moi, du moment qu'il m'a été possible de constater le danger, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour protéger mon train et la vie de mes passagers.

—En réponse à M. Pentland.—McLeod était obligé de siffler à la traverse, ce qu'il n'a pas fait.

En réponse à M. Roy, chef des jurés. —Il m'est déjà arrivé d'être plus de 24 heures en devoir sans sommeil.

Le Dr Beïque, de Magog, est appelé et l'enquête s'ajourne à 2 heures.

## Témoignage du Dr Beique

L'après-midi d'hier a été consacrée à entendre le témoignage du Dr Beique de Magog qui se trouvait dans le deuxième convoi des pèlerins.

De Sherbrooke à Saint-Agapit il a remarqué que le convoi gagnait beaucoup sur le temps du pèlerinage. Il n'a rien remarqué d'anormal de Saint-Agapit à Craig's Road.

Le convoi paraissait aller à une vitesse ordinaire. A Somerset, le convoi s'est arrêté et quelqu'un des employés lui a dit que le convoi se rendrait à Lévis sans s'arrêter.

A Craig's Road il a entendu un bruit terrible au moment où se produisit l'accident. J'ai remarqué que durant le trajet la cloche de la locomotive a sonné.

Après l'accident, il s'est mis en devoir de soigner les blessés. Il a retiré des morts de dessous l'engin.

Il a réveillé l'agent de la station et lui a dit en deux mots ce qui se passait. L'agent n'a pas paru le comprendre lorsqu'il lui a demandé des secours. Il était terriblement excité. Il s'est mis à télégraphier, lorsqu'il eut compris. Il se nomme Fournier. Sur le convoi où se trouvait le Dr Beique, il y a eu plusieurs morts et blessés. Il y en a quatre à sa connaissance qui sont morts sur le coup.

L'enquête du coroner sur la catastrophe de Craig's Road ne siège plus le matin. Pour la commodité des jurés, les séances ont lieu l'après-midi et le soir.

Le serrefrein Wheelen a été entendu. C'est lui qui a été envoyé pour faire des signaux afin d'arrêter le train de McCabe, qui était alors à un demi-mille de la station. Il a fait les signaux en agitant une lanterne ; mais le train n'a pas arrêté sa marche. Il n'a vu personne dans la locomotive et ne comprend pas comment une personne éveillée, dans la locomotive, aurait pu s'empêcher de voir les signaux. Le sémaphore était en parfait ordre. Le sémaphore a été installé par Collet. On pouvait voir la lumière à deux milles de distance.

La locomotive du convoi de McCabe n'a ni sifflé, ni sonné. Si l'ingénieur et le chauffeur avaient été à leur poste, ils auraient certainement vu les lumières. Lorsqu'il les a vus à Sherbrooke, tous deux etaient sobres et très bien. Les trois lumières à l'arrière du train étaient en place.

Le serrefrein Collet, du même convoi, corrobore le témoignage précédent quant au sémaphore. Il a vu McCabe après l'accident. Il était excité, mais parfaitement sobre. Il a déjà travaillé 20 heures de suite, mais pas la semaine du désastre. Il travaille généralement six ou sept heures de suite.

La séance a été suspendue jusqu'au soir.

A la reprise de l'enquête, J. P. Morewood, conducteur de Pullman, donnent les détails que nos lecteurs connaissent sur l'accident. Il n'a vu personne dans la locomotive du second convoi. Il n'a vu qu'une lumière en arrière du second convoi. Il n'a vu qu'une lumière en arrière du premier convoi. Environ une minute avant la rencontre, il a cru entendre quelqu'un remuer le levier du sémaphore. Il ne se rappelle pas qui était là et s'il a parlé. Il est sûr de ne pas avoir vu la lumière rouge avant d'entendre remuer le levier du sémaphore et c'est à cet instant que le convoi est arrivé.

Le serrefrein Couture, du convoi No 1, est ensuite entendu et corrobore la déposition de Dionne et des deux autres serrefreins. Il a installé la sémaphore de l'Est. Il n'a pas vu arriver le train No 2. Les hommes sont payés extra après 11 h. 30.

Le conducteur Auguste Bégin, du convoi No 9, rapporte exactement ce que nous avons dit le jour de l'accident.

A 11 h. 30, l'enquête est ajournée à aujourd'hui à 2 heures.

---

## BULLETIN DE L'HOTEL-DIEU DE LEVIS

Le nombre total des blessés qui furent transportés à l'hôpital le jour de l'accident était de 35. Plusieurs n'avaient à se démettre que d'un choc nerveux ou de légères blessures.

Ceux-là ont quitté dès le lendemain ou les jours suivants. Actuellement il y a encore une vingtaine des victimes de Craig's Road.

Ceux qui ont donné le plus à craindre pour leur vie au commencement, seront peut-être rétablis plutôt qu'on ne le pensait.

Ainsi Iréné Daignault qui a déliré depuis l'accident jusqu'à hier matin, aujourd'hui a sa pleine connaissance. C'est un homme dans la force de l'âge, à tempérament peu nerveux, qui surmonte avec énergie la force de son mal. Rien d'étonnant qu'il en revienne.

Le nègre est un durçon pour lui-même s'amusant à briser ses bandages durant la nuit, si le sommeil lui fait défaut. Jusqu'à hier il était intraitable et morose, quand M. le curé Gauvreau put lui faire avouer que la perte de sa montre était toute la cause de son chagrin.

Fort heureusement on a retrouvé cette montre, et quand on la lui a remise, il pleurait de joie, le nègre !

Depuis, il se prétend guéri, mais ses blessures sont très graves.

M. le curé Desrosiers ne perd rien de son stoïque courage et ne semble pas croire qu'à part ses fractures de la jambe et du bras droit, la blessure dont il souffre à l'épine dorsale puisse avoir des conséquences graves. Hier tout en causant avec son ami M. le curé Masson de Danville qui est venu voir les victimes de sa paroisse, il a fumé un cigare.

Il reçoit avec bonhomie tous ceux qui l'approchent, encourage les invalides qui passent par sa chambre, trouve un bon mot pour chacun, s'oublie lui-même. C'est un prodige de résignation que ce bon prêtre.

Mme Hamel souffre aussi avec beaucoup de résignation les douleurs que sa jambe lui fait éprouver.

On craint que l'amputation ne soit nécessaire. Elle est prête à tout, la bonne petite femme, mais une opération semblable serait à redouter pour elle.

Mlle Cayer ne pleure plus, elle gémit. Son état n'est pas encore très rassurant.

Les autres malades sont à peu près tous convalescents.

M. Quinlan qui, pourtant, semblait doué d'une nature herculéenne, souffre encore beaucoup, et Mme Fontaine n'est pas hors de danger.

Le *petit Cayer*, est sur la galerie de l'Hôpital, depuis hier se chauffant au soleil.

Nous apprenons avec plaisir que sur la recommandation du Dr Lacerte aux autorités du Grand-Trone, notre jeune ami Joseph Gauvreau, de Rimouski, élève de 4e année à la Faculté de Mécine à Laval, a été nommé interne à l'Hôtel Dieu de Lévis.

Le soin des blessés de Craig's Road lui est confié durant la nuit.

## La messe des invalides

Ce matin, à cinq heures, M. le curé Gauvreau a dit la messe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lévis, spécialement pour les blessés de Craig's Road. Tous ceux qui peuvent marcher s'y sont rendu pour y recevoir la Sainte Communion. Les autres, privés du bonheur d'entendre la messe, ont été communiés à leurs lit.

A les voir pieux et recueillis qui, la tête bandée, qui, le bras en écharpe, on eût dit les derniers survivants d'une troupe de héros chrétiens. C'est qu'ils sont convaincus ces pèlerins malchanceux, que les épreuves sont un don de Dieu, et la main céleste le plus puissant des spécifiques.

---

# Le " Canada "

M. Emmanuel Tassé déclare qu'il abandonne la direction du *Canada*, dont il avait accepté la position de rédacteur en chef, sur l'assurance des chefs conservateurs qu'une loi réparatrice serait passée pendant cette session.

# Nos rivières et nos lacs

## La pêche

La renommée qui s'attache depuis un certain nombre d'années à nos splendides rivières à saumon et à truite et à nos lacs éparpillés avec une profusion sans égale sur toute la surface de la province de Québec, a eu ce double résultat : d'attirer ici une foule de plus en plus considérable de sportsmen étrangers et d'augmenter la valeur locative de nos rivières et de nos lacs (1).

Cette renommée, nous ne l'avons pas quémandée. Tout au contraire, il n'est peut-être pas une province dans le pays qui se soit moins prévalue que la nôtre de ses exubérantes richesses, qui ait sonné moins fréquemment le clairon de la réclame pour exalter ses incomparables nappes d'eau peuplées de légions de poissons de toute espèce.

Il y a plus, le service de la statistique —en ce qui regarde nos pêcheries à l'intérieur—est à peine ébauché, les renseiseignements fournis par elle ne portant encore que sur trois à quatre cents rivières et lacs, alors que l'on en compte des milliers et des milliers (2).

Nonobstant cett e lacune, qui, espérons-le, finira par être bientôt comblée, nos principales rivières à saumon et un certain nombre de nos lacs, mieux connus que d'autres qui mériteraient de l'être autant, attirent chez nous chaque année, des touristes, des amateurs de pêche, des sportsmen. Il n'est pas douteux que leur nombre doublera et triplera du moment que nous serons en mesure de leur procurer des données plus amples et plus précises sur la situation topographique de ces lacs et rivières et sur leur valeur réelle.

Ce n'est que depuis 1882, que l'administration des affaires relatives aux eaux des lacs et des rivières non navigables dans notre province, est passée sous le contrôle du gouvernement de Québec. Et cependant quoique ce service soit de création assez récente, il a accru sensiblement en importance. Le revenu provenant de l'affermage de nos lacs et rivières ne rapportait encore en 1883 que la somme de $2,167.50. En 1892, ce revenu atteint le chiffre de $9,886.40, en 1893, $17,547.31 et en 1894, $19,047.25 (3).

Ces chiffres donnent plein espoir pour l'avenir. Le revenu provenant de cette source suivra nécessairement une progression d'autant plus rapide que nous aurons hâté l'exploration de nos lacs jusqu'ici inconnus, que les communications pour les atteindre seront devenues plus faciles, et que nous aurons pris les mesures nécessaires pour protéger nos stations de pêche et empêcher la destruction en grand de notre poisson.

---

### Rivières à saumon et à truite

#### DESCRIPTION GENERALE

Il serait téméraire de vouloir s'engager ici dans une description détaillée des rivières à saumon et à truite de la province de Québec. Un pareil travail ferait la matière d'un volume et ce serait élargir sensiblement le cadre de ce travail. Nous ne saurions toutefois passer sous silence celles de nos rivières à saumon et à truite qui ont acquis chez nous et à l'étranger une réputation justement méritée.

Qui ne connaît par exemple, au moins de nom, ces superbes rivières qui s'appellent la Grande Cascapédia, la rivière Ristigouche, la rivière Bonaventure, la rivière Moisie, la rivière Saguenay et tant d'autres.

(1.) M. Rowand écrivait déjà en 1876 : " Je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'au Canada la pêche à la ligne est la plus belle qu'on puisse trouver dans tout le monde." (*Emigrant and Sportsman in Canada.*)

2. Si la pêche au saumon et à la truite au Canada est la source pour les amateurs d'inénarrables jouissances, pour l'économiste, elle a son côté utilitaire : nos estuaires à saumon dépassent le chiffre de 60, et nos lacs et rivières à truites, surtout depuis l'ouverture de la nouvelle voie ferrée qui mène au lac St-Jean, se comptent par centaines. Rien de tel chez nos opulents voisins, aux Etats-Unis ; une bienfaisante Providence semble nous avoir presque assuré ce monopole ; à nous de le faire fructifier. Protégeons et faisons connaître au loin, nos rivières à saumon : source si précieuse de revenu pour le domaine public. (*J. M. Lemoine. Pêche et chasse*, 1887).

3. Ce contrôle a été accordé à la province de Québec, par un jugement de la Cour Suprême du Canada, en date du 28 avril 1882, *in re* : La Reine *vs* Robertson

*La grande Cascapédia.*

La grande Cascapédia est incontestablement la plus belle rivière à saumon de la province. Elle sort du lac Cascapédia et coule à travers une région aux points de vue pittoresques et on ne peut plus enchanteurs. A deux milles du lac la largeur de la Cascapédia n'est encore que de vingt verges, mais à partir de là cette largeur augmente jusqu'au point d'atteindre 500 verges, à l'embouchure de la rivière.

Dans cette rivière, le saumon est non-seulement abondant, mais plus volumineux que partout ailleurs. Il atteint le poids de quarante à cinquante livres ; on a pêché parfois des saumons du poids de 60 livres.

En 1889, plus de 500 saumons ont été pêchés dans cette rivière ; en 1891, 17 pêcheurs en tirèrent 215, et en 1892, le gouverneur-général du Canada, Son Excellence lord Stanley, qui y séjourna une quinzaine, y prit 133 saumons du poids de 3,339 livres.

Quoique cette rivière ait été affermée jusqu'en ces derniers temps au gouverneur-général, à titre gracieux, l'on peut se former une idée de ce qu'elle vaut par les prix payés aux propriétaires riverains pour les droits de pêche dans la partie inférieure de la rivière. M. Dunn, de la maison Dunn & Wiman, de New-York, a payé, dit-on, $10,000 pour deux fosses sur la propriété Woodman, et un club de Boston a payé $4,000 pour le cottage de la princesse Louise et les deux fosses contigües à cette propriété. Un autre particulier qui avait acheté plusieurs fosses a trouvé le moyen de les exploiter avec profit, en les louant à raison de $150 et de $50 par ligne et par été.

Depuis le 15 juin 1893, cette belle rivière a été affermée pour dix années à M. H. W. De Forest, de New-York, au prix de $6,125 par année.

M. De Forest y a pêché, l'an dernier, 202 saumons du poids total de 4,915 livres. Plusieurs saumons capturés par cet amateur dépassaient 40 livres.

*La petite Cascapédia.*

Tout en étant moins poissonneuse que la grande Cascapédia qui coule à l'est et parallèlement à la grande rivière du même nom, offre encore un champ d'exploitation très attrayant pour l'amateur. On y prend fréquemment des saumons de 18 à 33 livres.

*La Ristigouche.*

La Ristigouche est aussi l'une des grandes et belles rivières à saumon dont la réputation s'étend au loin.

Elle se partage en cinq grands bras d'une longueur variant de 50 à 60 milles et forme en partie la frontière entre la province de Québec et celle du Nouveau-Brunswick.

Cette rivière débouche dans la Baie des Chaleurs après un cours de 220 milles à compter de ses sources près du lac Témiscouata. La majeure partie des terres qui bordent la Ristigouche, dans la province de Québec, est concédée, et les endroits de pêche qui y sont nombreux, sont fort recherchés par les sportsmen.

M. Alex. Moffat, directeur de la piscifacture de Ristigouche, exprimait en 1891 l'opinion qu'il n'y avait peut-être pas sur le continent d'Amérique une autre rivière comparable à la Ristigouche, et où la pêche fut exercée sur une aussi grande échelle par les pêcheurs à la ligne, et même par les seineurs dans l'estuaire de la baie extérieure.

Un fait prouve du reste jusqu'à quel point la Ristigouche jouit d'une grande renommée comme rivière à saumon. Il y a quelques années, lorsque le " club du saumon de la Ristigouche " fut organisé, la souscription pour chaque membre du club s'élevait à $1000 ; à l'heure qu'il est, pour être admis membre du même club, il faut verser une contribution de $7,500.

Toutes les propriétés de pêche ont augmenté dans la même proportion.

En 1873, on a pris dans la Ristigouche 500,000 livres de saumon ; en 1874, 1,500 saumons furent pêchés à la mouche dans la rivière et ses affluents ; en 1890, on prit 2,000 saumons à la mouche. En 1894, on y a pris plusieurs saumons de 26 livres chacun.

*La Métapédia.*

La Métapédia est presque l'émule de la Ristigouche. Cette splendide rivière qui s'enrichit des eaux de nombre de lacs et rivières, prend sa source dans les monts Schickshocks, à environ 60 milles dans l'intérieur, et coule de là dans une direction nord-est jusqu'au lac qui porte son nom.

Le saumon de la Métapédia vaut presque celui de la Cascapédia. Il pèse en moyenne 21 ou 22 livres.

La partie de la Métapédia la plus propre à la pêche, a une étendue d'environ quarante milles.

En 1880, on a pris 200 saumons à la mouche dans la Métapédia. En 1887, Sir Geo. Stephens, le locataire de la rivière, y prit dans une semaine ou deux, 49 saumons pesant en tout 1000½ livres, ce qui donne une moyenne de 22½ livres par saumon.

Cette rivière est aujourd'hui affermée au *Ristigouche Salmon Club.*

*La rivière Bonaventure.*—

La grande rivière *Bonaventure* qui se jette près du village de ce nom dans la Baie des Chaleurs, a été affermée à M. W. H. Thorne, pour $1.250. Elle passe pour l'une de nos plus remarquables rivières à saumon.

Cette rivière est admirablement adoptée aux mœurs du saumon. Exempte de chutes, les seuls obstacles qui entravent quelque peu la navigation en canot, de son embouchure à sa source, sont les amas de bois en dérive.

Son cours est volumineux et ses eaux remarquablement claires et froides.

En 1887, le locataire de cette rivière prenait 88 saumons et 65 en 1888, les derniers pesant collectivement 1,132 livres,—ce qui donne un poids moyen de 15 livres pour chaque saumon.

Cette rivière ne paraît pas avoir été pêchée en 1894.

*Rivière Nouvelle et Escuménac.*—

La rivière *Nouvelle* et sa voisine l'*Escuménac* qui se jettent dans la Baie des Chaleurs, vis-à-vis de Dalhousie, sont surtout célèbres pour l'abondance et la qualité supérieure de leur truite de mer.

Le poids moyen de la truite de ces deux rivières est plus considérable que partout ailleurs. Il est de 3 à 3½ livres.

Les meilleurs endroits de pêche se trouvent au-delà des terrains concédés.

*La Pabos.*—

La petite rivière *Pabos*, rivière à saumon et à truite, se jette dans le golfe Saint-Laurent, à peu de distance de l'entrée de la baie des Chaleurs. Elle possède des endroits favorables à la pêche au saumon, sur un parcours de treize milles de son embouchure.

Le locataire actuel y prenait 34 saumons en 1887, 200 truites de mer et 13 saumons en 1892—ces derniers ayant un poids de 239 livres.

Dans la grande rivière *Pabos*, éloignée de cinq milles de la précédente, et qui coule à travers le canton Newport et la Seigneurie de Pabos, on compte environ vingt excellentes places de pêche entre les terres concédées et les premières chutes, et un plus grand nombre d'autres entre les premières et secondes chutes.

*La Grande Rivière.*—

La *grande Rivière* qui débouche dans la mer à 16 milles de Percé, est une rivière à saumon de première classe,

En 1880, on y a pris à la mouche 89 saumons. Dans ces dernières années, l'on n'a pas fait de rapport.

*La rivière St-Jean.*—

La rivière *St-Jean* entre à Douglastown dans la baie de Gaspé, après un cours de 70 milles. Elle est tenue en haute estime par les pêcheurs à la ligne du saumon et de la truite de mer.

On peut remonter cette rivière en canot jusqu'à sa source dans les hautes terres de l'intérieur de la Gaspésie.

Sur un parcours de cinquante milles, on compte sur cette rivière près de vingt-deux endroits de pêche.

Le fermier de cette rivière y a pris, en 1892, 42 saumons d'un poids moyen de 14⅞ livres, et, en 1894, 119 saumons d'un poids total de 1645 livres.

*La rivière Darmouth.*—

La rivière *Darmouth* qui a été affermée pour un peu plus de $500, est une de nos remarquables rivières à saumon.

Elle coule à travers les cantons de Beaujeu, Blanchet, Sydenham-sud et de Baie de Gaspé, et se jette, après un cours d'une cinquantaine de milles, dans la Baie de Gaspé.

On y a pris 24 saumons en 1894.

*La rivière York.*

Non moins fameuse pour son saumon est la rivière *York*, qui se jette aussi dans la Baie de Gaspé.

Celle-ci est une grande rivière qui circule sur une étendue de cent milles et qui compte de nombreux tributaires.

En 1891, on a pris à la ligne dans cette rivière 61 saumons du poids total de 1221 livres, ce qui représente un poids moyen de 21 livres pour chaque saumon, et en 1894, 81 saumons d'un poids total de 1225 livres. Certains de ces saumons pesaient 32 livres.

*La rivière Ste-Anne des Monts.*—

La rivière *Ste Anne des Monts* qui se jette dans le golfe, fournit presque toujours une très belle pêche. Le saumon y est généralement très gros, pesant en moyenne vingt livres.

En 1887, son locataire y pêchait à la mouche 159 saumons et 210 en 1888. En 1892, il en capturait dans quelques jours 46.

Il convient encore de citer parmi les rivières à saumon et à truite d'une certaine importance, la rivière *Rimouski*, la grande rivière *Métis*, la rivière *Matane*, la *Tartigou* et la rivière *Blanche*, la rivière *Cap-Chatte*, les rivières *Claude*, *Anse-Pleureuse*, *Pierre* et *Mont-Louis*, la rivière *Madeleine*, la rivière *Malbaie* etc.

---

Voilà pour les principales rivières à saumon et à truite situées sur la rive sud en aval de Québec. Tournons maintenant notre attention du côté de la rive nord ; nous allons voir que là aussi le saumon, ce monarque des eaux canadiennes, et la truite, s'y donnent rendez-vous dans des rivières qui rivalisent en importance avec celles de la rive sud.

Du reste, les rapports du département des pêcheries à Ottawa constatent que depuis 1890, la migration du saumon sur la côte nord est de plus en plus constante et qu'elle ne tend pas à diminuer comme sur la côte sud.

Parmi les rivières du côté nord que les pêcheurs à la ligne prisent au plus haut degré, il faut ranger la rivière Saguenay, la rivière Trinité, la rivière Moisie, la rivière Ste-Marguerite, la rivière Metabetchouan, la rivière St-Jean, etc.

*Rivière Saguenay.*—

La rivière Saguenay est, comme l'on sait, l'un des principaux et des plus grands tributaires du St-Laurent. Elle reçoit elle-même les eaux de plus de trente affluents.

Peu de contrées au monde peuvent être comparées au Saguenay comme habitat pour le saumon.

Le directeur de la piscifacture de Tadoussac, qui est à même de juger de la valeur et de l'étendue de nos pêcheries dans cette région, signalait, dans un récent rapport, un accroissement remarquable du saumon au Saguenay. Ainsi, dans la seule année de 1886, on y prenait 14,790 livres de saumon ; 16,720 livres en 1887 ; 24,000 livres en 1888, 37,900 livres en 1889, et puis, enfin, 61,000 livres en 1890.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes et disent assez quel vaste champ il y a là pour le pêcheur à la ligne.

*Petit Saguenay.*—

Le *Petit Saguenay* qui arrose les cantons Sagard et Dumas, est une belle rivière à saumon qui trouvera toujours facile acquéreur.

On y a capturé, en différents temps, des saumons de 18, 20, et de 25 livres.

La truite y est aussi fort abondante.

*Rivière à Mars.*—

Dans la rivière à *Mars*, autre affluent du Saguenay, les places de pêche sont assez nombreuses. Il s'y prend des saumons de 15, 20 et 24 livres. Le fermier de cette rivière, M. E. J. Price, y a pris durant la dernière saison 64 pièces dont quelques-unes pesaient 20 livres. A la tête de cette rivière on trouve un groupe assez considérable de lacs fourmillant de truites.

*Rivière Ste-Marguerite.*—

La rivière *Sainte-Marguerite* jouit depuis longtemps déjà d'une grande réputation pour l'abondance et la grosseur de son saumon. Celui-ci remonte dans les deux branches de la rivière sur un parcours de 60 milles. Les saumons de 25 et 30 livres n'y sont pas rares. Le locataire de cette rivière y a pris en 1893 un saumon de 32½ livres.

On lit dans un rapport adressé au gouvernement fédéral que les pêcheurs à la ligne et les gardiens de cette rivière ont vu et compté en 1890 cent saumons en traversant un seul étang.

M. l'arpenteur G. Gagnon qui y a fait une exploration en 1888, écrit de son côté qu'outre le saumon, la rivière Sainte-Marguerite fournit en abondance le touradi, le brochet, l'alose, le poisson blanc, la carpe, le caplan.

Bref, les locataires de cette rivière ont pris l'an dernier 152 saumons, du poids total de 2,362 livres. Les plus belles pièces variaient entre 27 et 34 livres.

---

Signalons en passant, sans les décrire, une série de rivières dans lesquelles les amateurs de pêche à la truite peuvent s'en donner à cœur-joie : la petite et la grande rivière *Bergeronnes*, la grande rivière des *Escoumains* qui débouche dans le Saint-Laurent à une vingtaine de milles de Tadoussac, le *Saut-au-Cochon*, le *Saut-au-Mouton*, la rivière *Portneuf* où la pêche à la mouche est des plus attrayantes, la rivière *Laval* qui donne aussi asile à de beaux spécimens de saumon, la rivière *Colombier*, et sa voisine la rivière *Blanche*, la *Manicouagan* la *Mistassini*, etc.

*Rivière Bersimis.*—

La rivière *Betsiamites* ou Bersimis est l'une des plus importantes de la rive nord. Son cours mesure environ 260 milles en longueur. Elle se jette dans le Saint-Laurent à 200 milles de Québec.

Cette rivière est fréquentée en abondance par le plus gros saumon.

*Rivière Godbout.*—

La rivière *Godbout*, à 250 milles de Québec, a acquis depuis de longues années une célébrité que justifient l'abondance et l'excellence de son poisson.

En 1881, des amateurs y prenaient à la mouche 164 saumons d'un poids collectif de 2,377 livres.

M. Rowand, auteur d'un ouvrage de sport, qui a visité cette belle rivière, assure qu'il s'y prend parfois jusqu'à 500 saumons.

Le gardien de pêche de cette rivière raconte lui-même qu'il a pris dans une seule journée 67 saumons.

*Rivière Trinité.*—

Dans la rivière *Trinité*, située à 278 milles de Québec, le saumon et la truite y fourmillent presqu'en égale abondance.

51 saumons y ont été pêchés en 1888, et en 1892 le locataire de la rivière en retirait 32. Le plus gros pesait 27 livres.

En 1893, on en a pêché 40, du poids total de 581 livres. En 1894, 61 saumons, dont quelques-uns atteignaient une pesanteur de 27 livres.

*Rivière Pentecôte.*—

La truite de mer qui se pêche dans la rivière *Pentecôte*, à 300 milles de Québec, est remarquable par son volume. On y prend aussi du saumon.

*Rivière Moisie.*—

La rivière *Moisie*—l'un des plus grands affluents du Saint-Laurent—a toujours passé pour l'une des plus belles rivières à saumon du monde.

Elle est surtout renommée pour la grosseur de son poisson. On y prend des poissons de 30 et 45 livres.

*Rivière St-Jean.*—

La rivière St-Jean (Côte Nord), se jette dans le golfe St-Laurent, à 70 milles en aval de la rivière Moisie. Elle est exceptionnellement poissonneuse.

En 1888, le locataire de cette rivière y capturait à la mouche 72 saumons d'un poids total de 1,133½ livres.

*Rivière Manitou.*—

La rivière *Manitou*, remarquable par ses chutes, contient surtout de la grosse truite de mer.

*Le Mingan.*—

Le *Mingan*, qui se jette dans le fleuve après avoir traversé les Laurentides du nord-est au sud-ouest, est en grand renom pour l'abondance et la grosseur du saumon qui le fréquente.

*Rivière Natashquouan.*—

Comme le *Mingan*, la rivière *Natashquouan*, un des grands tributaires du golfe Saint-Laurent—est tenue pour une des meilleures rivières à saumon du pays.

Les fosses à saumon sont pour le plus grand nombre dans le voisinage des chutes.

Le saumon est très abondant et son poids varie de 6 à 40 livres.

Plus bas que la Natashquouan, signalons comme bonne rivières à truite et à saumon, les rivières Musquawo, Regashka, Washecootai.

*Rivière Romaine.*—

Sur la côte du Labrador, les rivières *Romaine Mécatina* et *St-Augustin*, fourmillent de saumon et de truite d'une grosseur prodigieuse. On rencontre aussi dans la *Romaine* une espèce particulière de truite blanche et argentée.

*Rivière Mécatina.*—

La *Mécatina* mérite une mention spéciale. Parlant de cette rivière, M. l'arpenteur G. Neilson dit dans son rapport de 1888, que la truite de cette rivière est la plus grosse, la plus belle et la plus agréable au goût de toute celle qui se prend dans les eaux canadiennes ; elle est même plus grosse que celle qui se prend dans les rivières de l'Ile de Terreneuve.

*Rivière Esquimaux.*—

La rivière *Esquimaux* ou *Saint-Paul* compte aussi parmi nos belles rivières à saumon.

Cette rivière qui a été fort pêchée autrefois par les gens de la compagnie de la baie d'Hudson, est encore très poissonneuse.

Le saumon d'eau douce.

Il s'agit ici du fameux *ouaniche* ou saumon d'eau douce qui excite la convoitise de tous les amateurs de pêche et dont l'agilité et la saveur ne sont pas surpassés, même par son congénère, le vrai *Salmo sular*.

La région du Lac St-Jean est la patrie de ce poisson.

On le prend en effet dans le Lac Saint-Jean et dans la plupart de ces tributaires : la *Belle-Rivière*, la *Métabetchouan*, la *Ouiatchouan*, la *Ouiatchouaniche*, la rivière des Iroquois, *l'Ashuapmouchouan*, la *Mistassini*, la *Péribonka*, la grande et la petite *Décharge* du lac St-Jean.

Toutes ces rivières fournissent en outre, en grande abondance, la truite, le brochet, le doré, le poisson blanc, etc.

On peut aisément se rendre à toutes ces rivières qui débouchent dans le lac St-Jean par chemin de fer, ou par le bateau qui circule maintenant sur le lac.

*(A suivre)*

**E. R.**

# Crime horrible

## Deux enfants arrachés à leur mère

## On trouve leurs cadavres dans la cave d'une maison

Toronto, 16 — Le détective Geyer, de Philadelphie, qui était en cette ville depuis quelques jours à la recherche des deux enfants de M. et Mme B. F. Pietzel qui disparurent mystérieusement au mois d'octobre dernier vient de faire une horrible découverte. Les corps de ces deux enfants ont été trouvés entièrement nus dans la cave de la maison portant le No 16 de la rue Vincent. M. Geyer qui, aidé du détective Cuddy, cherchait depuis plusieurs jours à percer les ténèbres qui enveloppaient cette sombre histoire, apprit finalement que, dans la nuit du 18 octobre dernier, les enfants, deux petites filles, furent enlevées de l'hôtel Albion ponr être conduites dans un endroit inconnu. Les deux habiles limiers apprirent que la maison portant No 16 de la rue Vincent avait été louée pour quelques jours par un inconnu vers l'époque de la disparition des deux petites filles. On montra la photographie de l'individu soupçonné d'être l'auteur de l'enlèvement au propriétaire du logis et ce dernier reconnut aussitôt son locataire. On se rendit aussitôt à la maison indiquée et après de minutieuses recherches on trouva les corps des deux enfants dans la cave. On n'a remarqué aucune blessure sur le corps des deux enfants.

Voici en quelques mots, l'historique du crime : Holmes et B. F. Pietzel se rencontrèrent, il y a quelques années à Terre Haute, Ind., E U., et ne tardèrent pas à noner les relations les plus cordiales.

Après une séparation de quelques mois ils se rencontrèrent de nouveau à Philadelphie. Pietzel avait une assurance sur la vie de $10.000. On le trouva mort un jour dans une maison en feu et l'on supposa qu'il avait péri dans les flammes. Holmes prit les trois enfants du défunt en charge. Holmes avait laissé Mme Peitzel dans l'ignorance de la morte de son mari. Rendu à Détroit, Holmes semblait embarrassé de sa famille adoptive. L'un des enfants disparut et et l'on supposa qu'il avait été tué, et l'on ne s'en occupa plus. De Détroit Holmes se rendit à Toronto, et adopta le nom de Howell. Mme Peitzel, qui y, était déjà rendue à la recherche de son mari, descendit à l'hôtel Albion avec ses deux enfants, qui, comme nous l'avons vu, furent enlevés par Holmes, alias Howell. Holmes fut arrêté, et c'est alors que l'on apprit les crimes dont il s'est rendu coupable.

# LA DEROUTE

## Des libéraux anglais

## Se continue

Londres, 15—La déroute du parti libéral anglais se continue dans les proportions où elle a commencé. C'est un désastre complet. Les tories auront une majorité écrasaulte. Voici les derniers résultats :

Hon. A. T. Egerton, unioniste, pour Knutsford division de Cheshire ; M. L. Hardy, unioniste, pour la division sud de Kent ; hon. J. Lowther, unioniste, pour l'Ile de Thanet division de Kent ; M. A. Hargreaves Brown, unioniste-libéral pour la division Wellington de Shropshire ; colonel Robert Ganter, conservateur pour la division Barkston de Yorkshire ; Dr J. A. Rintoul, conservateur pour la division est de Down ; col. M. Lockwood, unioniste pour la division Epping de Essex ; Sir John E. Darington, unioniste pour la division Nord de Gloucestershire ; Sir J. Kennaway, unioniste pour la division de Honiton de Devonshire ; hon. H. N. Stuart, unioniste pour la division est de Dorsetshire ; M. H. W. Forster, unioniste pour la division ouest de Kent ; M. Arnold Morley, libéral pour la division est Nottingham ; M. E. J. Hanley, conservateur, pour la division centre de Somerset ; M. T. F. Hasey, pour la division Walford de Hertfordshire ; Hon. J. Scott Montague Unioniste pour la division New Forest de Hamshire ; Sir T. Fitz-Wagram, Unioniste pour la division Andrew de Hampshire ; M. W. M. Sidebottom, unioniste pour la division High Peak de Derbyshire ; M. William C. Quilter, unioniste division sud de Suffolk ; Sir R. H. Meysey Thompson, unioniste, pour le Handsworth division de Staffordshire ; M. F. D. Dixon Harland, conservateur division Uxbridge de Middlesex ; M. A. H. Dyke Acland, libéral pour la division Rotterdam de Yorkshire, ; M. J. A. Chamberlain, unioniste division est de Worcester ; Sir C. J. Pierson, conservateur pour les universités de Edinburgh et St-Andrew's ; M. W. G. E. Macartney, conservateur pour la division sud de Antrim ; M. Daniel Sullivan, Home Ruler, pour la division sud de Westmeath ; M. H. C. Bonser, Wilbildom pour la division de Surrey ; M. Dunbar, P. Barton, conservateur division centre de Armagh ; Joseph F. Fix, Home Ruler, pour la division Lullamore de King's County ; M. T. B. Curran, Home Ruler, division nord de Donegal ; Sir Thomas G. Esmond, Home Ruler pour la division de Kerry ; Warington, Robert Pierpont, conservateur, Wigand, Sir Francis Powell, conservateur ; King's Lynn, J. Gibson, conservateur ; Bury, Lancashire, Jas. Kenyon, unioniste, Peterborough, R. Purvis, unioniste ; Rochester, Vicomte Cranborn, conservateur ; Ashton-Under-Lyne, Herbert Whitelay, conservateur Bristol, division est, Sir W. H. Willis, libéral ; Blackburn, deux députés, W. H. Hornby et W. Coddington, conservateurs Pontefract, T. W. Nussey, libéral ; Paddington, division nord ; John Aird, conservateur ; Croydon, Hon. Charles T. Ritchie, président du bureau de commerce Tynemouth, R. S. Donkin, conservateur ; Lambeth, division Brixton, Marquis de Carmanthen, conservateur ; Bradford, division centrale, L. Wanklyn, unioniste ; Cambridge, R N. Penrose Fitzgerald, conservateur ; Bath, deux députés, Col. Winham Murray, Conservateur E. R. Wedhouse, conservateur ; Reading, C. T. Murdoch, Unioniste ; Staleybridge, T. H. Sidebottom, conservateur ; Battersea, J. Burns, Labor ; Hastings, Lucas Shadwell, unioniste ; Durham, M. A. Fowler, libéral ; Brandford, division est, H. Byron Reed, conservateur ; Rochdale, col. C. M. Royds, conservateur ; Bristol, division ouest, Sir Michael Hicks-Beach, chancelier de l'Echiquier ; Islington, division sud, Sir A. K. Rollit, conservateur ; Lambeth, division nord, Henry M. Stanley, unioniste ; Preston, deux députés, R. W. Hanbury, unionistes ; W. M. Johnson, conservateur ; Worcester, Hon. G. H. Allsopp, conservateur ; Huddersfield, Sir T. J. Wood house, libéral ; Islington, division est, B. L. Cohen, conservateur ; Lambeth, division Kensington, F. L. Cooke, unioniste ; Bristol, division nord, Lewis Fry, unioniste ; Hartlepool, Ald. Thos. Richardson, unioniste ; Halifax, Alfred Arnold, unioniste ; Islington, T. Lough, libéral ; Woolwich, col. Hughes, conservateur ; Islington, division nord, G. T. C. Bartley, unioniste ; Plymouth (deux députés), Sir Edward Clarke, unioniste, S. F. Menol, libéral ; Oldham (deux sierges), R. Croft, conservateur ; J. F. Oswald, conservateur.

Sir William Harcourt a démenti ce soir la nouvelle qu'il se retirait de la politique. Il déclare qu'il consacrera son temps au parti.

Jusqu'à présent il y 147 conservateurs d'élus, 22 unionistes, 25 libéraux, anti-parnellistes et 1 parnelliste. Les unioniste ont gagné 19 sièges.

# Marché de Québec

### Farines et Grains

Québec, 17 juillet 1895

| | | |
|---|---|---|
| FARINE. — Sup. extra, baril, 196 | $4 75 | a 5 00 |
| Extra | 4 20 | a 4 40 |
| Forte pour boulanger. | 4 80 | a 4 85 |
| Extra du printemps... | 4 10 | a 4 20 |
| Superfine | 3 90 | a 4 00 |
| Fine | 3 50 | a 3 60 |
| Farine de famille en poches de 100 liv.... | 2 20 | a 2 25 |
| Patente amer, qrts... | 5 30 | a 5 50 |
| Blé du Manitoba | 1 05 | a 1 10 |
| Blé d'Inde jaune | 0 70 | a 0 75 |
| " " blanc | 0 75 | a 0 80 |
| Pois | 0 85 | a 0 90 |
| Avoine | 0 49 | a 0 50 |
| Orge | 0 70 | a 0 75 |

### Volailles

Québec, 17 juillet 1895.

| | | |
|---|---|---|
| Volailles, par couple | $0 70 | a 0 80 |
| Oies, " | 1 00 | a 1 20 |
| Canards " | 0 70 | a 0 80 |
| Dindes " | 2 25 | a 3 00 |

### Lards, Jambons, Etc

Québec, 17 juillet 1895.

| | | |
|---|---|---|
| Port frais par 100 livres | $6 00 | a 7 00 |
| " " par livre | 0 09 | a 0 10 |
| " Salé, par livre | 0 10 | a 0 11 |
| " " par baril | 18 00 | a 18 50 |
| Jambons frais, par livre | 0 7½ | a 0 08 |
| " fumés par livre | 0 9½ | a 0 11 |

### Provisions Etc., Etc

Québec, 17 juillet 1895.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre frais par livre | $0 14 | a 0 16 |
| Beurre salé par livre | 0 12 | a 0 14 |
| Patates par sac | 0 50 | a 0 55 |
| Patates nouvelles le minot | 0 60 | a 0 60 |
| Œufs par douzaine | 0 12 | a 0 14 |
| Sucre d'érable par livre | 0 7 | a 0 8 |
| Sirop d'érable | 0 60 | a 0 75 |
| Fromage par livre | 0 8 | a 0 12 |
| Oignon au sac | 0 60 | a 0 70 |
| Pommes par baril | 2 00 | a 3 50 |
| Orange boîte Floride | 5 00 | a 5 00 |
| " Valence, caisse | 5 50 | a 5 60 |
| " Jamaique, Bris | 5 50 | a 6 00 |
| Citrons, par boîte | 3 50 | a 4 00 |
| Tabac Canadien en feuille par lb. | 0 12 | a 0 50 |
| Choux, doz | 0 60 | a 0 70 |

### Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 17 juillet 1895.

| | | |
|---|---|---|
| BŒUF 1ère qualité par 100 liv. | $7 00 | a 7 00 |
| " 2ème " " | 6 00 | a 6 10 |
| " 3ème " " | 4½ 00 | a 5 00 |
| " par livre | 0 07 | a 0 10 |
| Mouton par livre | 0 05 | a 0 08 |
| du printemps, chaque | 3 00 | a 4 00 |

### Poissons

Québec, 17 juillet 1895.

| | | |
|---|---|---|
| POISSONS—Séché le quintal | $4 25 | a 4 70 |
| Morue verte le baril | 4 50 | a 4 50 |
| Saumon, No 1 | 14 00 | a 15 50 |
| Hareng du Labrador | 4 00 | a 5 50 |
| Truite par quart | 5 00 | a 9 00 |
| Morue No 1, grd brls | 5 25 | a 6 50 |
| Huitres | 4 25 | a 5 00 |

## DECES

**Marcoux.** — Le neuf juillet courant, est décédé à St-Roch de Québec, à l'âge de 77 ans, Sieur Maurice Marcoux, maître ouvrier du Séminaire de Québec.

**Bussière.**—Marie-Jeanne, à l'âge de sept mois, fille de J. A. Bussière, épicier.

**Cloutier.**—Ce matin, à l'âge de 7 ans et 11 mois, Marie-Delphine-Alice, enfant de Chs Cloutier, comptable à la Banque Nationale.

**Dupré.**—A Lévis, le 13 courant, à l'âge de 8 mois Marie-Emma Jeanne, enfant de H. Edmond Dupré.

**Dionne.**—A Saint-Pascal, le 13 du courant, Marie-Laure-Léontine Dionne, ancienne institutrice à Saint-Denis.

# NOUVELLES LOCALES

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS.

### Accident de voiture

Dimanche dernier sur le chemin du Cap Rouge, un accident de voiture a failli couter la vie à deux personnes de cette ville : M. l'abbé Tancrède Paquet assistant procureur du Séminaire et M. A. Morisset.

M. l'abbé s'en allait visiter sa famille qui réside à St Félix du Cap Rouge, et il avait accepté de faire la promenade avec M. Morisset qui conduisait un jeune cheval trotteur réputé sur les champs de courses.

Malheureusement l'animal n'avait pas été attelé avec ses freins de brides ordinaire et se sentant plus libre il prit une course inquiétante au sommet de la côte du Cap Rouge.

Les efforts que firent M. Morissette et son compagnon pour le retenir occasionnèrent la rupture d'une pièce importante de l'attelage et alors ce fut une course affolante par les rues du village au grand effroi de la population qui s'attendait à la mort certaine des deux personnes ainsi voiturées. Mais un dernier et énergique effort sur les guides fit rompre l'animal affolé qui fut enfin arrêté quelques arpents plus loin.

Les personnes qui ont été témoin de cet accident disent que c'est un fait providentiel qu'il n'y ait pas eu perte de vie.

### Nouveaux avocats

Nous félicitons MM. W. Flynn et H. Cimon sur leur examen à la pratique du droit. Nos jeunes amis sont doués de talent et se créeront sans doute en peu de temps une belle position.

M. H. Cimon a remporté les médailles Stanlep de Preston et Tessier aux examens de l'Université Laval.

### Incendie

Le feu a détruit hier soir la maison de M. Napoléon Lortie, de La Canardière, hier.

### Commencement d'incendie

Il y a eu hier un commencement d'incendie dans le pavé de la terrasse. Les flammes ont été promptement éteintes. On croit que ce commencement d'incendie est dû à l'imprudence de quelques fumeurs.

### Nouveaux avocats

En félicitant, hier, nos deux jeunes amis, MM. Flynn et H. Cimon d'avoir été admis à la pratique d'avocat, nous ignorions que deux autres de nos amis, MM. L. N. Carrier et H. Verret, le premier fils du régistrateur du Comté de Lévis, et le second, fils de l'Auditeur Général de la Province, étaient pareillement sortis victorieux des épreuves de l'examen.

Nous souhaitons à ces quatre nouveaux disciples de Themis tout le succès qu'ils méritent.

### A la pratique du droit

Voici la liste complète des candidats admis à la pratique du droit :

Archambault, J. B., St-Antoine ; Beaulac, P. E. C., Montréal ; Boissonnault, J. Y., Montréal ; Carmichael, S. D., Montréal ; Chalifoux, J. L., St-Hyacinthe ; Decary, M. J. A. P., Montréal ; Desaulniers, L. G., Montréal ; Devlin, E. B., Aylmer ; Glass, L. G., Montréal ; Guibault, J. L. A., Joliette ; Hozle, F. A., Montréal ; Joseph, Emile, Montréal ; Laporte, C. Z., St-Norbert ; Léonard, J. E. E., Montréal ; Létourneau, S., St-Constant ; Markay, F. H., Montréal ; Massicotte, Z., Ste-Cunégonde ; Mathieu, De Ligny, Montréal ; Morin, L. J. S., Montréal ; Perron, J. L., St-Basile le Grand ; Rivet, L. A. A., Joliette ; Robillard, J. A. M., Montréal ; Roy, J. B. E., Montréal ; St-Germain, J. P. A., Montréal ; Sweendlhurst, Albert, Montréal ; Tétrault, J., Actonvale ; Trudel, Henri, Montréal ; Trudel, H. V., Montréal ; Walsh, J. M. C., Montréal ; Carrier, L N., Lévis ; Cannon, M. J. H. E, Lévis ; Davidson, W. H., Québec ; Flynn, W. A. E., Percé ; Noël, J. A. A., Québec ; Verret, Hector, Québec ; Dorais, P. A., Sherbrooke ; Jones, A. G. G. C., Richmond ; Richard, J. A., Wotton ; Léonard, A. J. E., Sweetsburg.

Nos félicitations.

### Action en dommages

M. Jos. Spénard de Limoilou a pris une action en dommages de $10,000 contre J. E. Trudel, pour injures.

—MM. Gagné & Richard deux des blessés de la catastrophe, ont donné instruction à M. C. Fitzpatrick de prendre des actions en dommages contre le Grand-Tronc.

### Tué accidentellement

On écrit de Wing Road, près de Sherbrooke, que M. Hilaire Fontaine, cidevant employé à l'usine Jenckes, de Sherbrooke, a été tué accidentellement, la semaine dernière, en défaisant une grange qui avait été en partie renversée par le vent. Un énorme morceau de bois lui est tombé sur le corps, lui infligeant des blessures mortelles. Il a survécu juste assez de temps pour recevoir tous les secours de la religion. Le défunt avait fait sa première communion et avait été marié à Mme Marie Côté dans la cathédrale de Sherbrooke.

### Femme noyée

L'épouse de M. J. B. Roy, de Sorel, capitaine de la barque "Cunningham", est tombée du haut de ce bateau, où elle étendait du linge qu'elle venait de laver, dans le lac Champlain, à Alexandria Bay, et s'est noyée. Ses restes mortels ont été amenés à Sorel et inhumés, au commencement de la semaine, dans le cimetière des Saints-Anges.

### Pincé

Il y a quelque temps, un individu de Québec obtenait sous de faux prétextes des marchandises chez un marchand de cette ville. La fraude ayant été découverte, le détective Fleury se mit en campagne et ne tarda pas à mettre la main sur tous les renseignements nécessaires.

L'affaire viendra sous peu au jour.

### En tournée d'études

Deux femmes japonaises de distinction sont arrivées ici par le vapeur *Labrador*, venant de Paris et de Londres pour étudier les différents systèmes d'éducation, afin d'introduire chez elles les changements qui leur paraîtront désirables. Elles ont été reçues ici par Mme Gordon, femme du secrétaire de Son Excellence lady Aberdeen, qui les a conduites à la citadelle où elles seront les hôtes du gouverneur-général et de lady Aberdeen.

### Voyage à la Pointe-aux-Trembles

Le vapeur "Ste-Croix" Capt. Boisvert a été retenu pour le 11 août prochain, il fera ce jour-là un voyage à la Pointe-aux-Trembles, où il sera chanté une messe en musique. L'heure du départ sera annoncé dans ce journal dans quelques jours.

### Avis aux voleurs

A Lévis, les voleurs prennent de tout, même des bouquets. La nuit dernière, ils en ont pris un des plus beaux, dans le jardin de Mme Dumont, près de l'église.

On nous prie d'avertir les intéressés de ne pas recommencer trop souvent, car celui qui sera pris paiera pour les autres, et il paiera argent comptant.

### Pèlerinage dimanche prochain

Dimanche prochain, le 21 juillet, aura lieu le pèlerinage de Beauport et du Sault Montmorency, sous la direction des Révérends MM. L. A. Déziel et J.-B. Ruel, curés des deux paroisses. La fanfare de Beauport les accompagnera : beau temps ou mauvais temps le pèlerinage se fera.

### On demande une femme

Un fermier du Manitoba écrivait récemment en Angleterre, demandant qu'on lui envoyât une femme. Nous croyons qu'il a bien fait et nous souhaitons qu'il ait réussi ; mais on ne peut pas toujours obtenir ainsi une bonne femme. C'est une chose dans laquelle il faut exercer son jugement et ne pas se fier toujours à celui des autres ; car, pour le choix d'une femme, les goûts varient. En d'autres choses, il n'en est pas ainsi. Par exemple, le jugement de tout homme sensible est en faveur des *Onguents* et *Pilules de Holloway* pour la guérison des maladies d'intestins, désordres de l'estomac, excitation des nerfs, rhumatismes, goutte, lunbago, brûlures, etc.


## Si le baby fait ses dents

N'hésitez point et employez ce vieux remède, le sirop de dentition de Mme Winslow pour les enfants. Il nourrit l'enfant, amollit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et c'est le meilleur remède pour la diarrhée 25 cts la bouteille.

15 septembre 1894—lundi

## Le discours de Sir Mackenzie Bowell

### Et sa contre-partie

Voici un extrait du discours prononcé au sénat par sir McKenzie Bowell en réponse à l'honorable M. Angers :

"Je le dis franchement, quoique je ne fusse pas en faveur des écoles séparées, j'avais établi distinctement que je croyais que Manitoba en entrant dans la confédération, devait avoir les mêmes droits et privilèges que la province de Québec aux écoles séparées, et comme tel,—qu'importe mon opinion individuelle,—comme homme public, je me considérais lié et mon parti avec moi à remplir les promesses qui furent faites à la Confédération, et qui je le répète, ont été transgressées par la législature manitobaine. Ce n'est pas la faute du parti conservateur s'il est aujourd'hui dans cette position difficile. Autant que n'importe qui, je sympathise avec la minorité pour le retard. Mais le parti conservateur n'en est pas responsable. On peut nous objecter le contraire et nous dire: vous pouviez et deviez désavouer la loi lorsqu'elle est passée.

Le conseil privé d'Angleterre a donné une opinion contraire à celle de la cour suprême du Canada, à savoir que la législature manitobaine avait droit de passer tel acte et que si nous l'avions désavouée nous aurions établi un précédent que nos amis du bas Canada auraient été les premiers à critiquer.

S'il est un peuple dans la puissance qui soit sensible à la conservation de son autonomie et de ses droits provinciaux, c'est bien celui de Québec. Mes raisons personnelles comme je l'ai déjà dit pour demander le délai étaient de nous placer dans une position telle que l'on ne put nous accuser dans la suite d'avoir agi avec trop de précipitation et d'avoir en imposant nos volontés, porté atteinte à l'autonomie d'une province, et en même temps troublé la paix du pays."

L'honorable M. O'Donoghue, sénateur pour Toronto, avait, au cours du débat, posé cette question :

" Supposons que, d'ici au mois de janvier, les collègues haut-canadiens du premier-ministre résignent plutôt que de se soumettre à une législation remédiatrice, dans ce cas qu'adviendrait-il de cette législation ? Il n'est pas improbable que ses collègues abandonneraient leur position plutôt que de se soumettre à une législation remédiatrice ; et, d'un autre côté, s'ils s'y soumettaient, il est douteux qu'aucun d'eux revienne jamais en parlement."

Répondant à cette question, le premier-ministre dit :

" Je remercie l'hon. membre de Toronto pour les remarques qu'il a faites ; je lui dirai que si mes collègues du Haut Canada, croient nécessaires de se retirer du ministère à propos de cette question, je tâcherai, si la santé me le permet, de trouver des personnes qui partageront mes vues sur cette question et sur les autres.

L'hon. membre a dit plus loin, et c'est pourquoi je le remercie, qu'il doutait grandement qu'un seul d'entre eux fut élu, quand bien même une loi rémédiatrice serait passée. Si cela est vrai, et je suis presque porté à le croire, on doit admirer d'autant plus ces hommes qui ne craindront pas de mettre leur carrière politique en jeu et qui, en face de la défaite, auront le courage de descendre dans l'arène politique et de dire " nous rendrons justice aux catholiques tant que nous aurons le pouvoir de le faire."

Sir Mackenzie Bowell a accentué encore ses déclarations. Il s'est écrié :

Dans ma lettre à l'hon. membre lui exprimant mon regret de sa résignation, car je la regrette sincèrement, je lui disais :

"Tous nos collègues étant liés à supporter une mesure remédiatrice, la quelle sera soumise par le gouvernement afin de rendre à la minorité manitobaine les privilèges auxquels elle a droit, tel que déclaré par le Conseil Privé, je crois que cela pouvait être accepté comme une garantie de leur sincérité."

Je suis peiné de constater que l'hon. membre n'a pas confiance dans les garanties données par ses collègues. Maintenant je dirai au nom de mes collègues et en mon nom propre que les garanties que nous avons données, comme hommes publics, seront tenues, au péril de notre vie, et si nous pouvons les faire adopter par la majorité du Parlement. Ce que le gouvernement du Manitoba dit concernant cet ordre, est qu'il n'accordera pas la mesure entière de ce qu'il considère être la demande de l'ordre réparateur qu'il a reçu. Manitoba occupe cette position, et je répèterai ce que j'ai déjà dit, et j'en appelle à tout homme qui a une opinion sur cette question, qui croit qu'il est de son devoir d'enseigner à ses enfants la religion qu'il pratique lui-même : n'est-il pas préférable d'obtenir ces concessions du Manitoba plutôt que de voir le gouvernement de la Puissance les imposer par la force.

Là, sont toutes les difficultés ; là, sont toutes les misères et obstructions que nous aurons à subir si le gouvernement du Manitoba ne veut pas entendre raison.

Il n'y a pas un seul catholique avec qui j'ai conversé, qui a demandé un système d'écoles établies dans cette province, qui serait inférieur aux écoles publiques, que quelques uns appellent écoles protestantes. Ils sont consentant à avoir des instituteurs diplômés, et des inspecteurs, et veulent aussi savoir si les subsides accordés sont bien ou non utilisés.

Je considère comme admis que les catholiques romains qui désirent avoir les écoles séparées ont besoin en premier lieu, du droit d'établir les dites Ecoles Séparées ; 2o le droit de ne pas être taxés pour les écoles publiques alors qu'ils supportent les leurs ; 3o le pouvoir d'enseigner la religion et la morale comme ils l'entendent et le droit de recevoir aussi une partie du fond public réservé pour l'éducation. Je considère qu'aucun homme raisonnable ne peut refuser ces demandes et si le parlement de la Puissance veut nous prêter son appui dans le cas où Manitoba demeurerait endurci nous rendrons justice à cette partie du pays et nous y établirons la la paix.

Maintenant, il n'est pas question de savoir si nous devons faire une enquête sur l'état des écoles antérieures à 1890. Je déclare, une fois de plus, que nous n'avons rien à faire avec cela. Ce que nous avons à décider est de savoir en premier lieu si les droits de la minorité ont été méconnus, et, si oui, il sera de notre devoir de les lui faire restituer. Nous demanderons donc à la législature du Manitoba si elle est prête à accorder les écoles séparées sous le système qui permettra aux catholiques le libre enseignement de leur religion et qui les dispensera de payer des taxes pour les écoles publiques. "

Telles ont été les déclarations de Sir Mackenzie Bowell, le premier-ministre, devant le Sénat, jeudi dernier.

Nous ne dissimulerons pas que ces déclarations sont très énergiques, très fortes, et qu'on ne saurait leur attacher trop d'importance.

Nous croyons à la sincérité de Sir Mackenzie. Nous croyons à son désir honnête de rendre justice. Plût au ciel que nous n'eussions affaire qu'à des hommes de sa trempe.

Mais tandis que sir Mackenzie Bowell parle de cette manière au Sénat, M. Clarke Wallace parle d'une autre manière devant les orangistes. Et le *Mail-Empire*, le *World*, le *Hamilton Spectator*, organes accrédités du parti conservateur ontarien, crient à la non-intervention.

C'est-à-dire qu'il y a conflit parmi les conservateurs protestants. Les uns veulent que le gouvernement fédéral fasse respecter la constitution et le droit, les autres s'y opposent énergiquement.

Nous donnerons demain des extraits du *Mail-Empire* et du *Spectator* afin que nos lecteurs puissent bien juger de la situation.

## Mgr Langevin

Mgr Langevin, évêque de Saint. Boniface, est arrivé samedi à Ottawa.

## A L'HOTEL-DIEU DE LEVIS

Les blessés continuent à prendre du mieux. Les nuits sont meilleures et le regain de forces pris durant la journée accélère le progrès.

Plusieurs de ces pauvres malheureux ne sont pas riches et pour ceux d'entre eux que les infirmités paralyseront le reste de leur vie, c'est la ruine.

Tous les blessés n'ont que des éloges à faire à l'égard des religieuses qui les soignent si bien, et de la population de Lévis qui a fait preuve de tant de sympathie pour eux.

Plusieurs personnes sont mécontentes de voir que l'Hôtel-Dieu n'est pas toujours ouvert à tout venant. Il suffit pourtant de refléchir un instant pour se convaincre que les blessés eux-mêmes se fatiguent de la foule, et que d'ailleurs il est des soins dont ils ont besoin et qui ne peuvent être donnés devant tout le monde.

C'est déjà assez que plusieurs aient poussé l'indélicatesse jusqu'à guetter à travers les persiennes.

## AVIS

M. Mathias Lilois, de Saint-Thomas de Montmagny, et M. J. J. Saindon, marchand et maître poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à recevoir les sommes dues pour abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes*.


## IL N'Y EN A PAS.



Souvent un malade hésite à se procurer les remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, parce qu'il ignore si ces remèdes peuvent guérir la maladie qui le tient ainsi en souffrance. Afin de ne priver qui que ce soit de recourir à ce remède, il est bon que tous sachent qu'il n'y a pas une seule maladie qui ne saurait être guéri par ces remèdes. Toutes indistinctement cèdent devant ces composés d'herbages. Voici cependant quelques-unes des maladies qui sont le plus promptement guéries : Dyspepsie, maladies du foie, Constipation, maux de tête, Brûlements d'estomac, Toux, Rhumes, Bronchites, Paralysie, Hydropisie, Vers solitaire et toutes autres, Démengaisons, Boutons à la figure et sur le corps, Impuretés de sang, maladies de la vessie, Hemorhoïdes, Catarrhe, Faiblesse, Perte d'appétit, manque de sommeil, Dartres, Riffle, Ulcères, Cancents Poirs, de côtés, ou dans le des, Diarrhée, Choléra, Dyssentèrie, et une foule d'autres maladies qu'il serait trop long d'énumérer. Quelle que soit la maladie qui vous afflige, sachez faire usage que des remèdes sauvages de **J. E. P. RACICOT.** Quiconque se trouve éloigné de Québec ou dans l'impossibilité de s'y rendre. peut être assuré de les recevoir au retour de la malle en s'adressant à l'Enseigne du gros Sauvage chez

*J. E. P. Racicot,*
No 20, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
25 janvier 1894—1an.

# Demandez le tabac
# THEO
**A FUMER ET A CHIQUER!**

Le meilleur sur le marché, en vente partout à 5 cents le paquet de 1/6 de livre.

## JOSEPH COTÉ
*Seul propriétaire,*
**355 RUE ST-PAUL, QUEBEC**
*Téléphone 1036.*
ENTREPOT, 188 RUE ST-VALIER.

N. B.—N'OUBLIEZ PAS les autres spécialités déjà mentionnées qui ne sont pas moins recommadables.
23 marn1895—3fpsi. 89.

# Lardepsie

serait un nom plus approprié à cette maladie si commune, la dyspepsie—parce que la plupart des cas de dyspepsie ont leur origine dans les aliments cuits avec le saindoux (ou graisse de porc). Que la **COTTOLENE** remplace le saindoux dans votre cuisine et la bonne santé remplacera la Dyspepsie. Essayez-en. Chaque seau de fer-blanc de véritable **COTTOLENE** porte cette marque de fabrique:—une tête de bœuf dans une couronne de cotonnier



Fabriquée seulement par
**The N. K. Fairbank Company,**
Rues Wellington et Anne, Montréal.

# D. OUELLET
## ARCHITECTE ET EVALUATEUR
## 113, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

ATELIER D'EXECUTION de toutes sortes d'ouvrages D'ARCHITECTURE et des ouvrages les plus difficiles en SCULPTURES pour ornements, ameublement d'EGLISE, tels que AUTELS, CONFESSIONNAUX, TABLES de communion, etc, etc, etc.
Propriétaire et inventeur de la nouvelle fournaise à l'eau chaude, NEC-PLUS-ULTRA, faites tout spécialement pour chauffer au bois.
LE MEILLEUR MARCHE qui existe, la plus économique et la plus facile à conduire.

TELEPHONE { Au Bureau No 314. / A l'Atelier No 953.
30 août 1894—1fpsci.

# Nouveau miracle
— A —
# L'ISLET.




Il n'y a pas très longtemps les journaux rapportaient la guérison miraculeuse d'un homme bien connu de L'Islet. Il n'y a qu'à lire ce qui suit pour se convaincre que ce qui est arrivé déjà peut se faire encore.

Il y a quelques jours nous recevions à notre bureau la visite d'une dame qui venait nous raconter le fait extraordinaire suivant :

Monsieur, vous voyez devant vous nne femme qui revient de l'autre monde, non pas comme le Marquis dans " Les Cloches de Corneville," mais après avoir été condamnée par des bons médecins.

J'étais atteinte d'une bronchite qui s'aggravait tous les jours, malgré les bons soins que je me donnais et les différents remèdes dont je faisais usage. J'affaiblissais, je ne mangeais presque plus et ne pouvais rien digérer. Je toussais affreusement, et je ne pouvais rejeter les phlegmes qui m'étouffaient. Je n'avais pas de sommeil et les sueurs nocturnes me fatiguaient beaucoup.

Il était plus que temps de réagir contre la bronchite qui dégénérait en phtisie, ce qu'il n'était pas difficile de croire en me voyant pâle et amaigrie.

Alors ma famille m'obligea d'avoir recours à un remède bien connu dans la paroisse, mais dont j'avais négligé l'emploi, n'y pensant pas. On m'acheta trois bouteilles de

**VIN**
A LA
**Creosote de Hetre**
DU DR ED. MORIN

pour commencer ma guérison, comme l'on disait, mais, je n'en avais pas pris une entière, que je crus me sentir mieux. Je continuai ce remède pendant trois semaines et j'obtins ma guérison. Croyez, monsieur, que dans le triste état où j'étais rendu, il ne m'aurait pas fallu retarder de quelques jours l'emploi du

**Vin a la Creosote de Hetre**
DU DR ED. MORIN

car j'aurais été une femme finie.

14mars 1895—1an.

# BIERE ET PORTER DE JOHN LABATT
## DE LONDON, ONT.




Le breuvage le plus salutaire pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

DIX MEDAILLES ET DOUZE DIPLOMES obtenus aux Expositions Universelles de France, d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Saveur originale et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.




## N. Y. MONTREUIL
SEUL AGENT
**277, 279 RUE SAINT-PAUL, QUEBEC.**
**TELEPHONE 545.**

25 avril 1895—2jm.cj

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

QUÉBEC, 18 JUILLET 1895—No 2

# Mlles de Kergradlon

PAR

J. Perdriel-Vayssière

(SUITE)

"Et le temps passe... nous voici en automne, les soirs s'allongent, grand'mère fait scier des chênes pour les cheminées de Kergradlon.

"On dit que la préfecture maritime recevra avant Noël ; mes cousines, en ce cas, y feraient leurs débuts dans le monde, elles y seront présentées à la société brestoise, ou plutôt la société brestoire, sera présentée à Mlles de Kergradlon, car elles ont trop l'air d'impératrices pour que le contraire soit de mise.

" Que deviens-tu, mon camarade ?

" Je pense que l'escadre va rallier Nice ou plutôt le golfe Jouan, pour te permettre de perpétuer à travers les salons cosmopolites les bonnes traditions chevaleresques de la marine française.

" Bonne chance ! et beaucoup de joie ! décidément j'aime mieux mes rochers.

" A toi,

" ROSCAOUET. "

" *A M. Jacques Coutreval, à bord du* Formidable.

" Escadre de la Méditerranée.

" Ah ! Gascon ! ! ! faut-il que ces têtes-là travaillent ! hein ? tu l'as le mirage ?... Quoi ! tu n'es pas de Tarascon ? Eh, mon cher, à cela près !...

" Enfin, mon pauvre Jacques, ton imagination vagabonde au gré des vents et des flots !

" Comment ! tu oses m'écrire cette phrase : " Laquelle épouses-tu ? " Laquelle j'épouse ! comme si je t'avais dit que je voulais me marier ! Laquelle j'épouse ! en voilà une question !... Parce que je t'ai fait—sur ta demande, note-le bien—le portrait de mes cousines, te voilà qui files, qui t'emballes ! tu me vois marié, que dis-je, père de famille sans doute et peut-être bien trisaïeul.

" Que ne te maries-tu toi-même ? Tu as six mois de plus que moi, à vous l'honneur, capitaine.

" D'ailleurs, cette question me semble infiniment sérieuse et je la mûrirai longtemps avant de prendre une décision.

" Ainsi, par exemple, dans mon cas—il est bien entendu que je fais de la psychologie absolument désintéressé—dans mon cas, dis-je, si j'avais la pensée que tu me prêtes, je serais singulièrement embarrassé.

" Voici deux jeunes filles, parfaitement élevées, toutes deux jolies quoique si différentes.

" Lorsque je suis avec Anne, que j'entends cette jeune voix, candide comme celle d'un enfant et si sérieuse en même temps ; quand je vois ce regard où semblent se mirer les transparences d'un infini, l'infini du cœur, je me sens pris de ce sentiment qu'on a, tout petit, pour la Vierge Marie. Elle est si pure, si confiante que ma tendresse la trouve vénérable et que j'ai parfois près d'elle des désirs d'agenouillement.

" Avec Françoise, je perds la notion de ces aspirations mystiques et du ciel je redescends sur terre ; non point qu'elle ne soit pas aussi innocente que sa sœur, mais il doit y avoir en elle quelque atavisme mystérieux, qui, sous un déguisement de froideur, lui inspire de furieuses coquetteries ; elle arrive sans qu'on l'entende, elle se tient derrière vous, et insensiblement vous vous retournez, attiré, fasciné, vaincu. C'est très extraordinaire.

" Je t'avoue que s'il me fallait faire un choix, cela me gênerait fort ; ceci te prouve que je ne les aime ni l'une ni l'autre, le coup de foudre était autrement radical que cela.

" Oui, mon cher Jacques, un choix serait délicat.

" En épousant Anne, on aurait ange à ses côtés : quel rêve de passer sa vie sous une si adorable égide !

"" En épousant Françoise, on aurait une femme quelque peu sorcière ; mais qu'elle sorcellerie ! Allons, je te suppose convaincu de mon endurcissement, et je te quitte pour aller rejoindre Mlles mes cousines, qui se demandent à qui je peux griffonner tant de choses.

" Ton vieux,

" ROSCAOUET. "

## CHAPITRE V.

Depuis quelques jours Mme de Kergradlon, avec ses trois petits enfants, était à Brest chez une parente, Mme Lezveur et cette dernière s'ingéniait pour distraire les jumelles.

Mlles de Kergradlon s'amusaient beaucoup et ce soir-là devaient aller dîner à bord du *Suffren*, nouveauté qui les emplissait d'aise.

Vers cinq heures on partit en baleinière.

— Avant : souque un peu !

L'embarcation filait sur l'eau calme ; parfois quelques perles salées s'envolaient des avirons et venaient mouiller le visage des jeunes filles.

On passa très près du *Tonnerre* et ces demoiselles se récrièrent sur la laideur de ses formes : tout à fait un fer à repasser avec son pont qui rase l'eau et ses affreux blindages. Mais, superbe au milieu de l'escadre, le *Suffren* dressait la sveltesse de ses mâts : sa grosse coque noire couverte de câbles, d'échelles d'ancres et de chaines, se découpait avec majesté sur les lointains de la mer. A l'arrière, les armes de Suffren brillaient.

—Accoste!

Deux gaffes s'accrochent à la fois. Roscaoüet débarque, tend la main à sa grand'mère, et tout en haut de l'escalier ajouré porte les armes.

Par les sabords du carré les officiers ont aperçu la baleinière, plusieurs d'entre eux vont saluer Mmes de Kergradlon qui entrent au carré.

Alors, par les longues bordées de fusils alignés, un froufrou de jupes va bruissant. Mlles de Kergradlon entrent au carré.

C'est une pièce rectangulaire avec l'immense et classique table de milieu et les divans tout autour.

Sur les boiseries, des panneaux peints à fresque sont séparés par des glaces : là c'est un paysage du nord, un miroitement froid de canaux hollandais ; à coté, un coin de ville mauresque avec une échappée de ciel indigo et les tons chauds des maisons silencieuses ; plus loin, de grandes verdures confondant leurs ombres fraîches, et au-dessous, sur de tout petits panneaux, des files titubantes de matelots en bordée. L'ameublement du carré est fort sommaire ; une étagère pour les livres, un poêle aux cuivres éclatants, quelques chaises et un piano. Comme c'était l'heure du dîner, on se mit à table. La beauté de ces demoiselles fit sensation.

Auprès d'Anne, M. Dugé-Marquin un jeune lieutenant de vaisseau, retour des pays noirs, se mirait dans ces yeux couleur de mer, et dans la transparence de ce teint celte.

Ils parlaient des femmes de marin.

—Beaucoup de jeunes filles, disait Dugé-Marquin, s'effraient à l'idée d'une longue séparation.

—Ne faut-il pas, répondait Anne, que tout vrai bonheur soit payé d'une souffrance ?

—Oui, mais parfois, en l'absence du père, la mère trouve lourde l'éducation des enfants.

—C'est en effet, une grande responsabilité, mais il y a des grâces d'état, et cela doit tremper l'âme d'une femme, tout autrement que la vie facile et uniforme, menée par la plupart.

Et comme il la poussait à parler encore :

—Ne vous moquez pas de ma pauvre petite philosophie, dit Anne, je me la suis faite toute seule, et si je m'en arrange, cela n'empêche pas qu'on puisse a trouver absurde. Je crois tellement à la justice que la compensation des peines par les joies me semble indéniable. Certes, ce n'est pas au point de vue absolu que je veux parler, mais, en général, après les petits soucis de l'existence, ne récolte-on pas satisfaction ? Ne fut-ce que celle d'avoir accompli par devoir une chose désagréable ?

—C'est peut-être un peu se contenter de l'abstrait.

—Et qu'importe si l'on y trouve son bonheur ? d'ailleurs, il me semble que les femmes de marins, doivent avoir le vague orgueil d'être hors de la bannalité ambiante, et qu'elle peuvent vivre avec plus d'intensité par la somme des joies et des peines ressenties.

En disant tout cela, Anne songeait à Roscaoüet, mais monsieur Dugé-Marquin qui ne pouvait savoir cette pensée se disait que mademoiselle de Kergradlon serait une idéale épouse.

Auprès d'eux, des éclats de rire éclatèrent : c'étaient des officiers qui racontaient des anecdotes.

A eux quinze, lieutenants de vaisseau et enseignes, ils avaient vu toute la terre dans ses contrées les plus étranges et les plus lointaines.

D'un pôle à l'autre pôle ils avaient été roulés par toutes les vagues, trainés par tous les courants, cinglés par tous les souffles de l'infini, et dans leur insoucieuse gaieté, oubliants les exils trop longs, les fièvres et les ouragans, ils se rappelaient ces drôleries qui viennent mettre de grands éclats de rire dans la gravité de leur existence.

Silencieux pendant les quarts solitaires, forcés au rêve par la splendeur des nuits tièdes et le bercement des flots, rudes dans les heures difficiles où l'autorité ne doit même pas être discutable ils donnaient cours en ce moment d quiétude joyeuse, à l'inépuisable insouciance qui les fait fatalistes au bout de quelques années de mer.

Le dîner fini, comme il n'était guère que sept heures un quart, et que la soirée semblait d'une rare douceur, quelqu'un proposa de monter sur le pont.

Etoilé au centre par ses trois roues semblables à celles d'un rouet et si élégantes qu'on les croirait mises là pour une ornementation, l'arrière offrait un vaste promenoir.

A l'avant, par groupes, les matelots fumaient des pipes en terre et devisaient, qui en français, qui en breton de Cornouailles.

Mlles de Kergradlon s'accoudèrent au bastingage du côté sud.

La lune montait lentement dans un ciel gris de perle; elle était d'un jaune rosé, tout épanouie et semblait énorme. Sur la mer d'un bleu fragile, elle traçait un sillage rose scintillant doucement dans le petit frisson des flots.

Au-dessous d'elle, la côte, l'âpre côte de Bretagne, fondait ses lignes roides dans la douceur des teintes; les granits saillants s'estompaient d'une brume claire et les courtes végétations rampaient entre les roches comme des écharpes noires moirées de reflets verts.

La lune montait.

A mesure qu'elle avançait dans le ciel son disque affirmatif des couleurs plus, nettes devenait plus étroit. Dégagée des vapeurs roses qu'un reflet occidental avait semées dans l'air, elle reprenait sa teinte naturelle, sa teinte indéfinissable, vermeille avec des lueurs d'argent; et sur l'eau d'un bleu nocturne, le sillage frissonnant blanchissait et s'accentuait, tandis que, déjà, les hauts mâts des navires faisaient des ombres allongées se dessinant sur la transparence de l'eau.

M Dugé-Marquin s'empressait autour d'Anne. Françoise avait une cour bruyante et nombreuse.

Cependant, l'heure s'avançait, la marquise trouvant l'équipée assez longue, parla du départ. On fit accoster l'embarcation, et de la coupée, sous la fantasmagorie du clair de lune qui s'accrochait aux boutons des uniformes, les officiers saluèrent.

A l'avant les matelots chantaient.

## CHAPITRE VI

Le lendemain Mme Lezveur entra précipitamment dans la chambre des jeunes filles :

—Ah ! mes mignonnes ! quelle bonne nouvelle je vous apporte !

—Quoi donc ?

—Dites vite.

—Vous allez danser dans huit jours à la préfecture maritime .

—Oh ! madame !

—Bien vrai ?

—Mais certainement ; l'amiral Caumorin a lancé les invitations. Personne d'abord n'y voulait croire ; songez donc, en plein automne ! Il y a encore bien des gens à la campagne ; quoique pourtant depuis quinze jours on soit beaucoup revenu.

" Et puis, enfin, cela importe peu. Vous allez faire votre entrée dans le monde ! est-ce assez bien tombé ce bal ! oh ! que je suis contente ! "

A partir de ce jour, Mlles de Kergradlon eurent une fièvre d'impatience.

Ce furent d'interminables courses chez la couturière ; Mme de Kergradlon entrouvrait ses soixante-cinq ans bien lourds Cependant, elle tint à vêtir à son goût ses petites filles et dut se débattre contre l'omnipotence de la faiseuse.

Il fut enfin décidé que ces demoiselles auraient des robes toutes froncées à la vierge, et nouées à la taille d'une longue ceinture de satin blanc.

L'attente d'un plaisir commun rapprocha les deux sœurs. Le petit froid imperceptible qui glaçait leurs confidences se fondit dans la joie qu'elles éprouvèrent.

Françoise fut aimable.

—Je crois, dit-elle, que nous nous muserons, tu auras beaucoup de succès d'ailleurs, nous connaissons déjà des danseurs.

—Oui, le *Suffren* !

—N'en dis pas de mal, il est à tes pieds le *Suffren*, sous forme de trois galons toutefois.

—Oh ! ne va pas prendre cela au sérieux, M. Dugé-Marquin n'est que très aimable.

—Peut-on savoir ? Du reste, il est bien, très distingué.

Oh ! je sais très bien, fit Anne.

Puis elle reprit :

—Voici enfin le moment d'utiliser nos petits talents : oh ! les révérences... Tu sais que je faisais prime au Sacré-Cœur pour ma façon de glisser en arrière.

—Penses-tu que nous arrivions pour le premier quadrille ?

—Oh ! je l'espère, il faudra tâcher de nous faire vis-à-vis.

—Avec qui le danses-tu ? dit Françoise. Est-ce qu'on te l'a retenu ?

—Oui, répondit Anne, je le danse Avec Alain.

Oh ! moi, il m'a demandée la première valse, je n'aime pas les quadrilles, c'est inepte; en avant, en arière... je n'ai jamais pu souffrir cela.

—Anne sentit son cœur meurtri par l'accent acerbe de sa sœur.

Rien ne te force à les danser, fit-elle, —puis elles se turent.

Dix heures du soir.

Mme de Kergradlon entrait au vestiaire. Il y faisait chaud ; pourtant sous leurs mantes ouatées, ces demoiselles eurent un petit frisson, l'émotion à coup sûr.

Des femmes de chambre prenaient les vêtements ; devant la psyché les femmes se pressaient, soulevant les bouillons de leurs manches, défripant les volants froissés par la voiture, posant une épingle dans leurs cheveux et remontant leurs gants.

La marquise de Kergradlon regarda ses petites-filles et dit Roscaouët :

—Nous pouvons monter.

Elle prit le bras d'Alain.

A l'entrée du premier salon deux officiers se précipitèrent vers les jeunes filles pour leur offrir le bras.

Très droit, sanglé dans son grand uniforme, la poitrine bigarrée des plus étranges chamarures, son chapeau à plumes dans la main gauche, le vice-amiral commandant en chef, préfet maritime, saluait ses invités.

Auprès de lui, Mme de Caumorin, toute petite et souriante, faisait des révérences qui soulevait les dentelles de sa robe ; derrière elle, les femmes des aides de camp formaient une petite cour. Dans la sévère robe noire qui symbolisait son inconsolable deuil, la grand'mère s'assit un peu à l'écart et fit placer ses petites-filles devant elle.

Elle étaient là, comme deux oiseaux frémissant dans le froufrou de leur plumage léger. Elles étaient là, un peu intimidées, non pas par les hommes dont elles sentaient la conquête facile, mais par ce bataillon rose et bleu qui les entourait, et, avec des feintes polies, les examinait des pieds à la tête.

On sentait passer derrière les éventails un petit souffle de curiosité hostile pour ces nouvelles venues qui semaient autour d'elles le double attrait de la jeunesse et de la beauté.

La plupart ignoraient leur nom, ne les ayant jamais rencontrées, et l'on s'interrogeait pour savoir d'où elles venaient. Enfin elles s'envolèrent dans le tournoiment d'une valse, ce fut un soulagement pour elles ; le premier pas était fait.

A partir de ce moment la soirée devint une griserie. Etourdies par le bruit, la danse et la nouveauté des choses, elles jouirent pour un instant, unique peut-être, des plaisirs mondains dont elles ignoraient la rancœur.

Anne avait dansé le premier quadrille avec son cousin ; il la conduisait, lui indiquant en deux mots les figures qu'elle avait un peu oubliées depuis les leçons de danse du pensionnat ; ils allaient, saluaient, revenaient aux cadences joyeuses de la musique, et la jeune fille, le sourire aux yeux, l'âme légère comme ses petits pieds, la main dans celle de Roscaoüet, eût été ainsi jusqu'au bout du monde...et de la vie.

Françoise, revenue de la légère intimidation du début, promenait au milieu des hommages son casque couleur de nuit avec un calme indifférent et superbe.

Le vicomte de Kersac lui avait offert son bras ; c'était un gentilhomme du Léon fort riche et un peu insignifiant de sa personne ; il possédait cette qualité fort rare d'admirer sans jalousie la supé-

riorité des autres : Mlle de Kergradlon le subjuguait.

Avec son infaillible intuition de femme, Françoise s'en aperçut : elle en eut un secret triomphe. Roscaoüet était à l'autre extrêmité des salons, et dans le flot de ses admirateurs, elle se plut à oublier celui qui depuis deux mois passait si souvent dans sa pensée

De son côté, Anne dansait avec M Dugé-Marquin : ce fut d'ailleurs la seule fois de la soirée. Il semblait plus empressé autour de Françoise qu'auprès d'elle, pour masquer ses sentiments peut-être. Anne s'en aperçut. Elle en eut une petite amertume que combattait sa bonté de cœur.

—Voilà, se dit-elle, il en sera toujours ainsi, pour Dugé-Marquin cela m'est bien égal, il m'est indifférant, mais pour 'autre !...—Ses yeux, cherchèrent Roscaoüet ; elle l'aperçut, si élegant dans l'habit ancré d'or, si distingué par sa manière d'être, et, sentant un violent coup au cœur, elle comprit qu'elle l'adorait irrévocablement. Les deux sœurs se retrouvèrent au buffet, Roscaoüet, qui avait Anne à son bras, entraîna Françoise et M. de Kersac.

—Venez, leur dit-il, allons nous asseoir un moment dans le petit salon.

Il les conduisit vers un délicieux réduit que ces demoiselles n'avaient point encore remarqué. De longs divans en soie brochée s'y allongeaient dans une pénombre douce, de grandes plantes y balançaient des frisons de verdure, et le plafond et les murailles, tout disparaissait sous la plus extraordinaire des tentures ; le petit salon était entièrement tendu avec des pavillons. Anciens pour la plupart, ils avaient, au souffle salé de la mer, éteint légèrement leurs couleurs vives, et trente ou quarante années donnaient à leurs plis un aspect déjà vénérable.

Ici, c'était le Brésil, vert éclatant losangé de jaune avec un multicolore écusson : là l'étendard hambourgeois, rouge ancré de bleu avec les trois tours d'une forteresse blanche, à côté Naples ; couleur de groseille, écussonné de son merveilleux blason doré ; puis, côtoyant les souvenirs d'un royaume disparu, les pavillons des jeunes Républiques : l'Equateur, rayé d'azur, étoilé avec des feuillages, une colline, des lacs, des étendards, des faisceaux et un vaste oiseau couronnant le tout de ses deux ailes; le Vénézuéla à trois faces, jaune, bleu et rouge ; la Nouvelle-Grenade, la Bolivie ; ensuite, par un étrange contraste d'hiératiques figures d'Asie : le lion de Perse, jaune, un cimeterre en sa griffe et les rayons d'un soleil vert et rouge éclatant sur sa croupe : l'éléphant siamois invulnérablement blanc sur fond d'écarlate : le paon de Birmanie superbe sa grande queue éployée rutilante de reflets. Et tant d'autres encore ! ceux de Turquie avec leurs croissants et leur étoile, ceux du Maroc et de Tunis bariolés de fines arabesques, ceux de Russie avec les aigles, les croix de saint André, les ancres et les cors : toutes les combinaisons géométriques, toutes les fantaisies du blason se mariaient le long des murailles : et sur les vieilles étoffes tendues dans l'étroit boudoir que parfumaient les jupes de gaze et les chevelures, l'histoire du monde entier avec ses cruautés et ses mélancolies s'étalait philosophiquement.

Ils s'assirent tous les quatre.

C'était l'instant le plus brillant de ma soirée. Les couples que la galerie et le salon jaune n'arrivaient plus à contenir s'éparpillaient dans le salon Tourville pour y chercher un peu de fraicheur.

Le lustre des satins, le chatoiment des moires remblable à des frissons d'eau le flou délicat des tulles, le rutilement des pierres précieuses formaient avec les uniformes un décor de féerie.

Plastronnés d'or ou d'argent, les grands chefs faisaient de loin en loin des taches étincelantes, et les rares habits noirs disparaissaient englobés, perdus dans le miroitement des broderies. Les femmes, du reste, accordaient ostensiblement leur préférence aux uniformes ; et, se sentant chez eux dans l'élite de leur maritime aristocratie, confiné orgueilleusement dans leurs préjugés, les officiers de marine oubliaient complaisamment qu'il y a autre chose au monde que des ports, des tableaux, de belles femmes et des océans.

Dans le petit salon, quelques couples seulement s'étaient égarés. On y causait à l'aise et là s'ébauchaient les mariages de demain et les escarmouches d'un jour.

Roscaoüet, debout regardait ses cousines assises l'une auprès de l'autre—ces deux très jeunes filles qui le touchaient de si près ! En les regardant, en les comparant à telle et telle qui passaient aux bras des danseurs, il les trouvait supérieures de cent façons diverses

Il en était là de ses réflexions, lorsqu'on fut prendre place pour le cotillon ; les couples se formèrent et le bal se termina deux heures après, au milieu des fleurs, des plumes, des aigrettes et des cocardes dont la largesse des maîtres de maison avait couvert les invités.

---

## CHAPITRE VII

"*A M. Jacques Coutreval sur le* Formidable.

"Escadre de la Méditerranée.

"Tu as toujours reconnu en moi, mon cher Jacques, cette qualité de franchise qui me fait dire sans fausse honte : " je me suis trompée." Il est temps que je m'en serve aujourd'hui pour convenir que tu avais raison, cent fois raison, et que tu étais éclairé alors que je n'y voyais goutte.

"Si je n'avais pas en toi la plus absolue confiance, je n'oserais point te faire part de l'étrange disposition d'esprit où les circonstances m'ont jetée.

Les romans les plus ridicules n'ont rien de si ridicule que mon cas actuel et si cela ne paraissait pas la plus lourde absurdité, je te dirais en te parlant de Mlle de Kergradlon : je les aime toutes les deux.

"Mon ami, ne te moque pas trop de moi, je suis très malheureux. Ah ! que d'étranges choses en nous-mêmes lorsque nous voulons y regarder !

"Plus je réfléchis cependant, et plus je me dis que c'est impossible, que si j'aimais vraiment, il n'y aurait pas en moi ce chaos extraordinaire...Dans ma pensée elles marchent ensemble, se complétant l'une l'autre ; parfois, je me dit: J'aime Françoise mais le souvenir d'Anne me traverse le cœur : Comment vivrais-je sans la clarté de cette âme auprès de moi ?

"Alors je me crois sorti du doute, e je pense : c'est Anne que j'aime ; mais les yeux, les yeux noirs de Françoise me hantent à nouveau ; l'idée qu'un autre posséderait cette beauté me fait pressentir toutes les affreuses piqûres de la jalousie.

"Tu vois que je suis tout à fait fou.

Le plus sage serait de partir, grand'mère ne veut pas Elle me croit indécis sur le choix à faire, car elle espère en secret que j'épouserai une Kergradlon. Elle suppose que j'étudie le goût et le caractère de mes cousines pour savoir laquelle aura le plus d'affinité morale avec moi et que mon cœur attend patiemment une décision de ma raison.

"Ah ! si elle savait !

Ecris moi, mon cher Jacques, écris moi si tu démêles quelque choses dans cette lettre, et même si tu n'y comprends rien. Je suis si désorienté que je ne sais que faire de ma stupide personne.

"Ton Roscaouet

---

## CHAPITRE VIII

Anne avait eu très froid en sortant du bal, et revenue à Kergradlon elle en conservait une petite fièvre lente qui finit par la mettre au lit.

Elle était toute pâle et s'affaiblissait.

L'après-midi lorsque Mme de Kergradlon, Alain et Françoise se rendaient dans sa chambre, elle leur souriait et les écoutait parler.

Un jour, Alain se trouva seul près de la malade :

—Ma chère Anne, dit-il.

Etourdie par la douceur de cette parole, Anne rougit légèrement ; ils restèrent ainsi quelques minutes : le cœur d'Anne battait à grands coups dans sa poitrine, et il semblait à Alain qu'un apaisement se faisait en lui.

Il leva les yeux vers sa cousine : son respect devenait de l'adoration ; elle lui paraissait être audessus des choses d'ici bas. Serait-ce donc enfin l'élue, l'âme pareille qui lui était destinée de doute éternité ?

Allait-elle se dénouer la crise douloureuse qu'il traversait depuis trois semaines ? et pourrait-il enfin dans toute la loyauté de son cœur lui tendre les bras et lui dire : C'est toi !

Oh ! comme il serait bon qu'il en fût ainsi ! comme tous les doutes et toutes les souffrances s'éclaireraient au contact de cette âme transparente, de cette âme un peu mystique qui, par un divin privilège, semblait avoir gardé en elle une lueur de l'éternel inconnu !

Une rafale violente secoua la haute croisée et l'ouvrit toute grande, Roscaoüet se leva et l'assujettit fortement ; ils étaient embarrassés.

—Quelle tempête ! dit Anne.

—C'est du gros suroit, dit Alain, et regardant l'horizon, il ajouta :

—Je vois un trois-mâts du côté de Pierres-Noires, il se pourrait que ce fût un bateau perdu.

Anne se signa.

—Ah ! mon Dieu ! fit-elle ; puis après un silence : Alain, vous n'avez jamais eu peur de la mer.

L'enseigne sourit.

—Mais, non ; nous n'avons pas le temps de penser à ça.

—Comment ?

—Quand nous sommes de quart, et que le temps rend le manœuvre difficile, toutes nos facultés sont concentrées sur ce seul point : la responsabilité ; cette pensée absorbe toutes les autres : on veut faire bien son devoir, on ne se préoccupe guère du reste. Après quatre heures de ce métier-là, dès que nous sommes relevés, nous nous glissons dans notre chambre, nous nous allongeons sur notre lit, et si au milieu d'un somme nous entendons le bateau craquer un peu plus fort, nous nous disons avec satisfaction: J'aime mieux qu'il soit là-haut que moi!

—Etes-vous des insouciants, des fatalistes ou des résignés ?

—Tous les trois, peut-être.

Anne réfléchit et dit enfin :

—C'est une belle vie que celle des marins... puis elle ajouta : j'ai souvent prié pour vous, presque sans vous connaître, car j'ai grand'pitié de ceux qui vont sur mer par des temps pareils.

— Anne dit Roscaouêt, vous êtes la bonté même.

— Oh ? fit-elle avec une gentille mutinerie, je suis très méchante à mes heures.

Il la regardait : dans sa pâleur maladive au milieu de la blancheur des oreillers elle lui semblait plus virginale encore. Une infinie quiétude empreignait ses traits et la douceur s'en répandait dans la vaste chambre boisée de chêne.

Un petit feu éclairait l'âtre, dans les angles de grandes ombres faisaient des taches mystérieuses. Il semblait à l'officier qu'il était là pour toujours, dans la paix d'un foyer béni, et qu'elle était sa femme.

La porte s'ouvrit, Mme de Kergradlon entra.

—Alain, dit-elle à son petits-fils, il y a des lames énormes qui battent les roches et les murailles de Kergradlon ; vraiment, et même pour un marin, cela vaut la peine d'être vu ; descends donc un instant.

Roscaouët sortit.

Il s'encapuchonna et se dirigea vers une étroite jetée naturelle, d'où l'on avait par gros temps un merveilleux spectacle.

Dans le crépuscule, au milieu des embruns, une forme se dressait. Tout au bout de la jetée rocheuse, éclaboussée, cinglée par le déchainement de la mer, le front haut, décoiffée par la tempête, pareille avec son profil dur à l'Ahès de pierre qui saillait aux murs du manoir, Françoise regardait l'ouragan.

La tragique et théâtrale beauté s'accentuait de tout le tragique épars dans l'horizon ; elle aperçut son cousin, et, ironique, avec sa voix de cuivre, elle lui lança ces paroles dans le sifflement du vent :

—Ah ! ah ! mon beau cousin, qui m'aime, me suive !

Et elle avança. La jetée devenait si étroite que les vagues passaient par dessus et pouvaient en une seconde emporter la jeune fille dans le gouffre.

Roscouët frissonna et s'élança.

—Françoise ! Françoise !... mais vous êtes folle !... Françoise !...

Elle se retourna ; il vit qu'elle riait d'un air de défi.

En trois bonds, il l'eut rejointe : une lourde vague les couvrit, et brusquement, s'arcboutant contre une pointe de granit, il la retint fortement et lui dit :

—Rentrons, vous êtes en danger ici.

Elle fit un geste qui voulait dire : qu'est-ce que cela peu me faire ?... puis elle le suivit, et sans échanger une parole, ils rentrèrent au château.

Alain fut s'enfermer dans sa chambre et là, un grand découragement l'envahit ; il s'en voulait à lui-même de sa versatilité et devant l'étrange état de son cœur, une sourde honte l'envahissait.

Comment ! dix minutes plus tôt, il faisait des rêves de paix devant le doux visage d'Anne, et voilà que Françoise l'avait encore fasciné.

Roscaouët baissait la tête.

Peu à peu son action—ou plutôt le sentiment qu'il avait éprouvé à cette minute-là—grossissait à ses yeux, prenait les proportions d'une demi-lâcheté. Dans sa colère contre lui-même, il devint sombre, et le soir, Mme de Kergradlon s'en aperçut ; mais elle ne dit rien, croyant qu'il s'ennuyait un peu de son inaction.

---

## CHAPITRE IX

Anne reprenait ses couleurs ; sa petite toux persistante semblait une suite négligeable de sa maladie et l'on comptait sur les beaux jours pour la faire disparaître complètement.

Depuis que sa sœur reprenait son existence ordinaire, Françoise devenait plus nerveuse.

Un soir elle fut méchante, détaillant avec malice les avances que M. Dugé-Marquin avait faites à sa sœur et terminant par le demi-abandon où il l'avait laissée à la préfecture.

Mme de Kergradlon éleva la voix.

—Anne, dit-elle: puisque te voici suffisament remise pour supporter une émotion et que ta sœur m'y fait songer il faut que je te transmette une demande dont tu a été l'objet : M. Dugé Marquin a sollicité l'honneur de devenir ton mari.

Anne rougit et palit.

— Bien vrai grand mère? ... M. Dugé ?...

— Rien n'est plus sérieux, mon enant et si tu le veux nous sommes assez en famille pour que je te dise mon sentiment sur ce jeune homme : il est bien élevé, c'est sa délicatesse qui l'a éloigné de toi à ce bal dont ta sœur vient de nous faire un si brillant récit.

" Il t'aimait et devenait timide c'est la marque d'une vraie affection ; défie-toi toujours, ma fille, des gens qui ont tant d'esprit, ils pensent trop à eux pour songer beaucoup aux autres. Donc c'est un garçon délicat, dans une situation de fortune suffisante et d'assez bonne famille pour que tu le puisses agréer; voilà tout ce que j'ai à t'en dire, le reste te regarde. "

Anne allait répondre.

—Oh ! dit la grand'mère, réfléchis ; mon enfant, réfléchis, tu me répondras demain, plus tard, si tu le désires.

Anne ouvrit tout grands ses yeux couleur de mer :

Grand'mère, dit-elle, ma réponse de demain sera celle d'aujourd'hui : j'estime beaucoup ce jeune homme, je me sentirais volontiers de la sympathie pour son caractère, je suis très honorée de sa démarche, mais je ne l'aime pas.

—M. Dugé-Marquin est très bien, dit vivement Françoise, puisque tu as de la sympathie pour lui, tu devrais attendre avant de l'éconduire. Il n'est pas besoin d'être folle de celui qu'on épouse ; tu ne le connais pas assez pour qu'il en soit ainsi du reste, mais cela viendrait peut-être.

—Cela ne viendrait pas, dit Anne

—Qu'en sais-tu ? répliqua Françoise ; puis elle ajouta d'un ton ingénu : à moins que tu en aimes un autre.

Anne devint si pâle que Mme de Kergradlon lui prit la main.

—Tais-toi, Françoise, fit sèchement la marquise, il faut que tu aies bien peu de cœur pour tourmenter ainsi une enfant qui est encore convalescente.

Françoise se leva, mais avant de quitter le salon, et tandis que sa grand'mère embrassait Anne, elle dit à mi-voix en passant devant Roscaouët :

—Oh ! je n'ai pas de cœur, moi, on le sait bien.

M. Dugé-Marquin fut évincé. Anne était attristée de lui faire cette réponse, et sa bonté souffrait de la déception du jeune homme ; elle eût préféré qu'il ne la demandât pas. Pourtant, au fond de son âme, elle sentit percer un petit sentiment de satisfaction inavouée, et la femme se faisait jour en elle avec ses puériles vanités, tandis qu'elle se disait inconsciemment: " M. Dugé m'a remarquée, m'a aimée, j'ai donc le droit d'espérer que l'autre m'aimera.

Peu de jours après, Mme de Kergradlon appela ses petit-enfants.

—Décidément, le vent souffle au mariage, dit-elle, puis elle se mit à rire.

Les trois petits-enfant fixaient sur elle un regard interrogatif.

Malicieusement, la grand'mère les fit attendre, relut la lettre et dit enfin.

—Après la blonde vient le tour de la brune—elle se tourna vers Françoise—il paraît, mademoiselle, que M. de Kersac est éperdûment épris de votre beauté.

—Ah ! fit tranquillement Françoise.

—Il se conduit en gentilhomme, dit la marquise, il y a dans sa lettre un tour de modestie sincère qui me plaît, il est sûrement homme de cœur.

—Ecoutez cette phrase :

" Je n'ai jamais osé espérer, madam la marquise, que Mlle Françoise m'ait remarqué. Je la supplie donc de ne pas me répondre ainsi qu'on le fait ordinairement à une demande en mariage, et vous prie de m'accorder, avec son assentiment, l'autorisation de me présenter souvent à Kergradlon, afin qu'elle puisse connaître quel sérieux attachement j'éprouve pour elle. Je ne veux être qu'un étranger pendant ce temps d'épreuve, et elle ne devra pas se considérer plus engagée vis-à-vis de moi qu'envers le premier visiteur venu. "

Françoise se mit à rire :

—On ne peut pas l'accuser d'exigence dans tous les cas !

La grand'mère répondit :

—Mon enfant, nous ne saurions prendre à la lettre les délicates paroles de M. de Kersac, et s'il en était de toi à lui comme d'Anne à M. Dugé-Marquin, si tu ne pressentais pas qu'il puisse un jour te plaire, il serait plus convenable de ne pas laisser commencer une intimité toujours très désagréable à rompre Consulte-toi, et s'il te plaît quelque peu nous pourrons tenter l'épreuve ; je deviens vieille, que Dieu me fasse la grâce de vous voir mariées toutes les deux avant de mourir !

Françoise répliqua :

—Demain, grand'mère, je vous répondrai.

Ce jour-là, le temps était si doux qu'on se serait plus facilement cru en carême qu'aux premiers jours de l'avent et Françoise se trouvant seule avec Alain lui dit brusquement.

—Mon cousin, j'ai quelque chose de particulier à vous dire, soyez ce soir à neuf heures sur la terrasse du Sud.

Puis, sans qu'il eût pu trouver le temps de luis répondre, elle disparut.

En vain, Roscaouët la chercha-t-il dans les salons et dans les longs corridors du château; il la trouva paisiblement assise auprès de sa grane'mère, plongée dans une lecture quelconque ; force lui fut de ne rien dire . Il eût préféré cependant ne pas se rendre à cette invitation qui avait si bien l'air d'un ordre; il eût péféré, après la scène de la jetée, lui parler autre part que sur cette gothique plate-forme noyée de claire de lune: que lui voulait -elle? et ne valait-il pas mieux qu'il manquât au rendez-vous ?

Françoise, de temps en temps, levait les yeux comme pour suivre sa pensée sur son visage ; elle eut un petit sourire ironique dont Roscaouët fut cinglé comme d'un conp de fouet ; toute son hésitation tombant ;il dit à voix haute

Ma cousine, n'allez-vous jamais, le soir sur vos terrasses, écouter dans la brise si quelque sérénade ne monte pas vers vous?

—Oh, je suis si peux romentique !

—Vous avez peut-être peur des ombres et du clair de lune ; les demoiselles ne s'aventurent pas ainsi sans chevaliers.

—Oh ! dit-elle, les chevaliers ont plus peur que moi.

—Le croyez-vous ? fit Roscaoûet.

Ils se turent.

Le soir vin.

Anne et Françoise se retirèrent à 9 heures et gagnèrent la vaste chambre où leurs lits semblaient deux nefs blanches dans les angles.

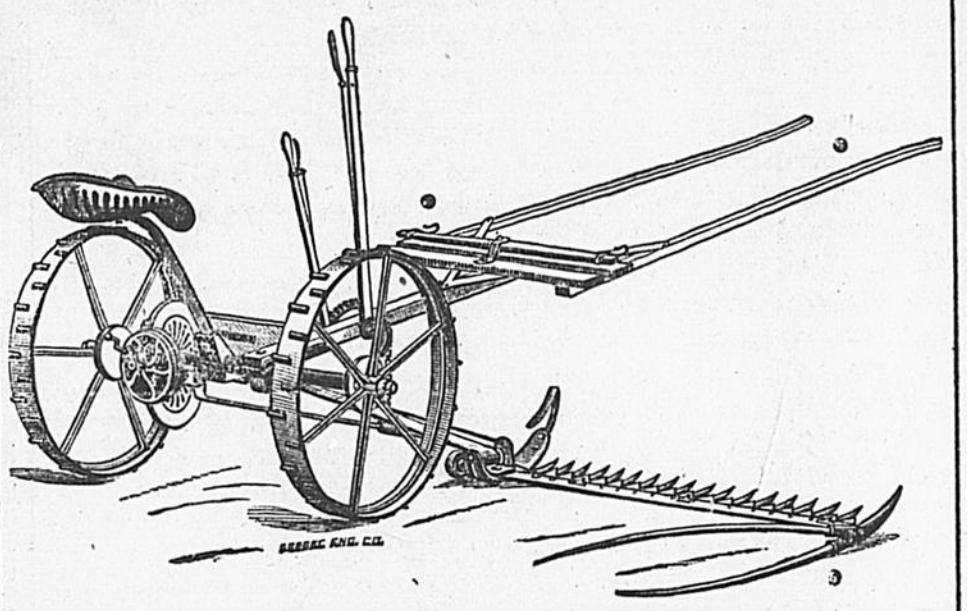
Françoise défit ses cheveux, les natta, puis comme Anne se mettait au lit, elle parut se raviser, jeta sur sa robe de chambre un grand cachemire ancien, et dit à sa sœur :

— Je descends un instant chez grand' mère : bonsoir, chérie.

Bonsoir, chérie ne soit pas trop longtemps.

*(A suivre)*


LES PILULES SUCRÉES DE BRISTOL
RÉMÈDE INFAILLIBLE
POUR LES TUMEURS ENFLURES ULCÈRES SCROFULES RHUMATISME DEBILITÉ NERVEUSE ET TOUTE MALADIE OU IMPURETÉ DU SANG PRENDRE TOUJOURS LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL
POUR LA PERTE D'APPÉTIT CONSTIPATION DYSPEPSIE MIGRAINE JAUNISSE ET TOUTE MALADIE DU FOIE



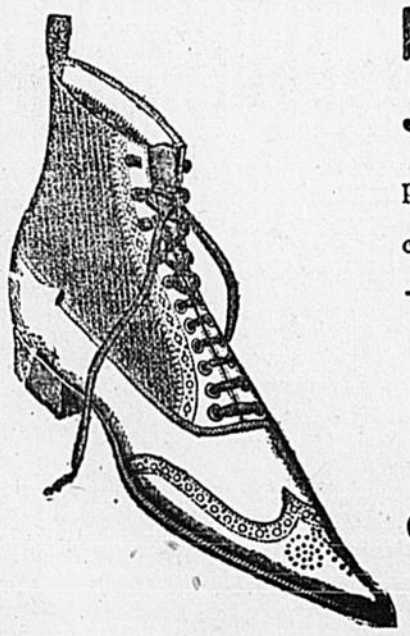
LA CELEBRE
FAUCHEUSE AMELIOREE a un cheval
" BUCKEY ! "
— DE —
FROST & WOOD

*Aussi Faucheuses doubles, Rateaux et Moissonneuses de la même manufacture au plus bas prix du marché.*
☞ *Venez voir nos instruments et demandez nos prix.*

W. A. ROSS
78, RUE ST-PAUL.

11 novembre 1894—1an dj

CHAUSSURES ! ! !



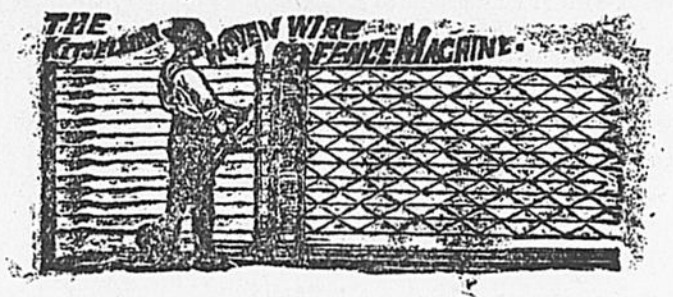
NE PAS OUBLIER. LE GRAND
JOB de SOULIERS
pour DAMES ET MESSIEURS qui se vend cette semaine chez
VEILLEUX & LANGLAIS
189-189½, RUE ST-JOSEPH,
Coin de la rue de l'Eglise, St-Roch.
☞ *Téléphone 702* ☜
26 février 1895—1an3fpslmv

T T T
J. B. ROUSSEAU
IMPORTATEUR DE
THÉ DE CHOIX
*De la Chine et du Japon.*

ESSAYEZ nos THÉS INDIENS. Nous vendons les célèbres THÉ **Dargealing** " et **Belicera.**

J. B. ROUSSEAU,
*240, Rue St-Joseph, Québec,*
*214, rue et faubourg St-Jean.*
*70, Côte des Marchands, Lévis,*
A côté du Bureau de Poste,
☞ Aussi à la fourche des chemins, Village Lauzon.
23 juillet 1894—1anlfpsj. 249

Cloture de Broche Galvanisées




Avec la Machine Patentée de KITSELMAN
Manufacturée à la Baie, Que.

M. J. N. DUGUAY propriétaire de la Machine patentée de KITSELMAN pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la **Clôture de Broche Galvanisée** et aussi le droit de vendre ces machines dans les comtés suivants :

QUÉBEC, MONTMORENCY, CHARLEVOIX, SAGUENAY, YAMASKA, RICHELIEU, COMPTON, DRUMMOND, ARTHABASKA, RICHMOND, BROME, LOTBINIÈRE, STANSTEAD, SHERBROOKE, WOLFE, LÉVIS, MÉGANTIC, BEAUCE ET DORCHESTER.

Cette Machine fait plusieurs sortes de clôture. Cette clôture prend très peu de place et est à l'épreuve du feu, du vent et de la gelée.

C'est la Cloture du jour
ELLE EST TRÈS ÉLÉGANTE ET TRÈS ORNEMENTADE.

**Adieu perches et broche barbelée !**—Plus de soucis, plus d'animaux blessés, moins de dépenses, plus de temps pour les soins de la ferme et finalement plus d'argent dans le gousset.—Elle peut être faite pour tous les goûts. A l'épreuve des chevaux, bêtes à cornes, moutons, pourceaux et volailles.—Elle est maillée depuis quatre jusqu'à huit pouces.—C'est la meilleure clôture pour tenir les animaux vicieux.—Elle est à l'épreuve de la rouille.

Tout le matériel employé dans la confection de cette clôture étant la meilleure broche galvanisée, conséquemment cette clôture est à l'épreuve de tous les temps et peut durer au moins une vie d'homme.

UN SEUL PRIX, soit pour les agents ou à la manufacture.

☞ **De bons agents demandés.**

Toute information concernant la clôture sera donnée à ceux qui en feront la demande à

LA BAIE, ROBERT DUGUAY,
*Comté d'Yamaska, Qué.* *Gérant.*

N. B.—Les cultivateurs y trouveront leur avantage en donnant leurs commandes de bonne heure.

20 décembre 1894—1ani.

Les Chevaux durs de gueule

ET LES TIREURS DE RENES CONTROLES AVEC UNE FACILITE ABSOLUE
Impossible de prendre le mors aux dents
Ces affirmations sont répétées par des milliers de personnes qui ont acheté
LE MORS DE SURETE AUTOMATIQUE DE BRITT






Ce mors au moyen d'un appareil automatique, bouche les narines, ne POUVANT PLUS RESPIRER, IL FAUT QU'IL ARRETE. Sûreté contre les emballements, absolument garantie par ce mors.

Tout cheval porté à prendre l'épouvante devrait être bridé avec ce mors. Par son emploi, les dames et les enfants conduisent des chevaux que les hommes ne pourraient conduire avec des mors à l'ancienne façon. Demandez la brochure illustrée contenant des témoignages venant de toutes les parties du monde et des opinions sincères et honnêtes sur le Mors à Sureté Automatique de Britt, sa force irrésistible ne faisant aucun mal à l'animal, pour contrôler les chevaux vicieux, les tireurs de rênes et ceux qui s'emportent.

Le seul mors dans le monde qui soit accepté, recommandé, employé et vendu par la société pour empêcher la cruauté envers les animaux—LA PLUS HAUTE AUTORITÉ.

Dr L. P. BRITT,
37, College Place, New-York.
25 octobre 1894—1anj.

## LA BANQUE DU PEUPLE

Nous lisons dans le *Monde* :

Depuis quelques jours, le vent est aux mauvaises nouvelles. D'habiles spéculateurs en ont profité pour chercher à détruire la confiance en nos premières institutions financières.

La bourse passe assez souvent par de fiévreuses émotions ; elle vient d'en avoir tout plein. Comme ces situations exceptionnelles créées de toutes pièces par l'agiotage ne peuvent durer, nos banques et nos autres institutions canadiennes si solides, si bien appuyées, ont vite repris pied.

L'éclaircie s'est faite à l'horizon, et, pour ne citer que la banque du Peuple, sur laquelle la plus violente spéculation s'est ruée, les bruits qui ont couru n'ont absolument aucun fondement. Une preuve de la confiance dont jouit cette vieille et honorable banque, c'est que l'attaque dont elle a été l'objet lui a attiré de la part des autres banques une sympathie morale et matérielle, qui lui font d'autant plus d'honneur qu'elle ne l'avait pas sollicitée.

Adoptant la ligne de conduite de l'association de compensation de New-York, (New-York Clearing House), nos banques ont souscrit au comptoir de Compensation de Montréal $1,200,000, au cas de besoin ; un comité a été nommé pour s'enquérir des affaires de la banque du Peuple, et ce comité s'est déjà convaincu qu'il y a eu grossière exagération, que la banque du Peuple n'aura tout probablement aucun besoin d'aide, que s'il lui en fallait, les autres banques de Montréal se contenteront d'accepter comme garanties de prêt quelques-uns de ses comptes.

Comme nous l'avons déjà dit, et d'après ce que nous avons appris aux sources officielles, la Banque du Peuple n'a couru aucun danger, ni de près ni de loin.

Une banque qui, il y a à peine quelques semaines, démontrait par des chiffres irréfutables qu'elle tenait une des positions les plus solides dans notre monde financier, ne pouvait pas du jour au lendemain s'affaiblir assez pour inspirer de l'inquiétude.

## COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS

### Election d'officiers

Le réunion périodique du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, a eu lieu hier à l'Université Laval :

Présents : Drs. Simard, Brousseau Belleau, Dagenais, Beausoleil, Rottot, McKay, Morrissette, Lemieux, T. La Rue, L. LaRue, LeBel, LaRochelle, Sirois, Langlais, Verge, Cholette, Brousseau, Cartier, Fafard, Fiset, Marois, Latraverse, Rinnett, Bachand, Laurent, Fournier, Watters, Gauthier, Plante, Robitaille, Lachance, Campbell, Austin, Normand, Béland, Brophy, Art. Simard, Fortier, Ahern et Parke.

La réunion était présidée par le Dr Simard en l'absence du Dr Ross, retenu au Sénat.

Après les affaires de routine a eu lieu l'élection des gouverneurs du collège pour les trois années à venir :—

Ville de Québec :—Drs. Vallée, Verge, Belleau, Watters, L. LaRue, Parke, Simard et Lemieux.

District de Québec :—Drs. Fiset, Grandbois, Rinfert, Godbout, Guay, Morrissette et McKay.

Ville de Montréal :—Drs. Beausoleil, Brousseau, Laurent, Dagenais, Rottot, Fafard, Campbell et McConnell.

District de Montréal :—Drs. Marcil, Gibson, Laberge, Cartier, Latraverse, Fournier, Cholette, Bisonnette et Gauthier.

District de St-François :—Drs. Austin, Bachard et Gamiran.

District de Trois-Rivières. — Drs Ross, Normand et Plante.

Les gouverneurs ont procédé comme suit à l'élection des officiers :—Président, Dr L. J. A. Simard ; vice-présidents, Hon. Dr Marcil et Dr Austin ; secrétaires Drs A. G. Belleau et A. T. Brousseau ; trésorier, Dr A. Dagenais, et registraire, Dr J. M. Beausoleil.

Examinateurs : — Professeurs Laflamme, Waters, Howe et Archambault.

Comité des créances :—Tous les présidents et l'ex-président l'hon. Dr Ross

MM. David Smith et T. H. Girouard ont eté nommés auditeurs.




*Thomas A. Johns.*

**Une Affliction Commune**

Guérie radicalement par l'usage

DE LA

**Salsepareille d'AYER**

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et un ami me dit d'en acheter six bouteilles que je devais prendre en me conformant aux instructions. Je cédai à son désir, j'achetai les six bouteilles et en pris trois sans remarquer aucun résultat décisif. J'avais à peine fini la quatrième que mes mains étaient entièrement

**Débarrassées d'Éruptions.**

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'oblige à être dehors au froid et à l'humidité, souvent sans gants, et l'éruption n'a jamais reparu."—THOMAS A. JOHNS, Stratford, Ont.

**LA SALSEPAREILLE D'AYER**

Seule Admise à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.


## MGR LANGEVIN

### En route pour la province de Québec

Winnipeg, 9 juillet — Mgr Langevin et le R. P. Guillette pasteur de l'église Ste Marie sont partis hier soir pour la province de Québec. Ils s'en vont collecter des fonds pour aider au maintien des écoles catholiques dans la province de Manitoba. Ils ont l'intention de prélever ces fonds au moyen d'une loterie qu'ils vont tâcher d'établir dans la province de Québec. Les prix accordés aux gagnants consisteront en lots de terre qui seront détachés des concessions considérables que feu Mgr Taché avait obtenues de sir John McDonald.

## Lord Aberdeen

### Et les blessés

### de la Craig's road

### Témoignages de sympathie

M. le Maire Belleau a reçu mercredi les télégrammes suivants du gouverneur général.

**1er Télégramme**

Soyez assez bon de transmettre l'assurance d'une profonde sympathie aux malheureuses victimes de l'accident de Craig's Road. Veuillez aussi me communiquer par télégramme un état du nombre des morts et des blessés, afin que je puisse transmettre cette importante nouvelle au Secrétaire d'Etat pour les Colonies qui me les demande en me priant d'offrir aux victimes l'expression de ses sympathies.

Aberdeen,

**2e Télégramme**

J'ai donné instruction à mon médecin particulier, le Dr Gibson, d'offrir ses services à ceux qui sont chargés de donner leurs soins aux blessés.

ABERDEEN

Le maire a fait parvenir ces télégrammes aux blessés.

Le Dr Gibson est allé à l'Hôtel-Dieu hier après-midi, ainsi que les enfants du général accompagnés de Lady, Gordon, à la demande de M. le curé et du maire.

—La fanfare de Lévis n'a pas joué mardi soir, comme marque de sympathie aux blessés.


**POUR CHACUN ET VOUS TOUS ! !**

SURCROIT DE JOBS A L'OCCASION DES FETES

Vous disant que c'est la dernière étape du commerce actif avant les vacances.

**Le SYNDICAT de QUEBEC**

A fait une nouvelle et colossale réduction sur toutes les marchandises.
Entre autres deux magnifiques

**2 JOBS 2**

**De PARASOLS en dentelle et autres**

**24c & 49c**

Valant quatre fois le prix de la vente sans parler des Jobs de Matinées, Bas, Camisoles, Caleçons, Collets, Cravates, Etoffes à Robes, Tweeds, Serges, etc, etc.

Que le public ne néglige pas une si belle occasion.
Il y a de son propre intérêt

**AU SYNDICAT DE QUEBEC**

(Coin des rues ST-JOSEPH et de la COURONNE,)

BLOC HUDON.

2 mars 1895—lancj.

**VOUS QUI ÊTES CHAUVES**

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, Ecr., L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien.

CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets ont à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en mis à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous. O. N. FRÉCHETTE,
Représentant la Maison Ira Gould & Fils,
Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA,
Représentant du Comté de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation *par excellence* pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P.
St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:

1o Grâce à son usage, les cheveux se couvrent leur couleur *primitive*. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus *blonds* comme dans le temps de ma première jeunesse.

2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux *tiennent* mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

CHARLES TELLIER.
St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

A $1.00 la bouteille

**SANTÉ POUR TOUS !**

**Pilules et Onguent Holloway**

LES PILULES purifient le SANG, corrigent tous les DERANGEMENTS du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées ; elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au Sexe féminin de tout âge. Pour les Enfants, ainsi que pour les personnes Agées, elles sont incomparables.

**L'ONGUENT**

EST UN REMEDE INFAILLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Reins, Blessures anciennes, Plaies et Ulcères. Il est bon pour la Goutte et le Rhumatisme, et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

**Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,**

les Gonflement glanduleux et pour toutes les Maladies de la Peau il est sans rival. Pour les membres contractés et Jointures raides, il agit comme un charme.

CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway, 78, NEW-OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s. 22, et 23s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte. S'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

31 mars 1894—lanj.



CHEMIN DE FER

**QUEBEC-CENTRAL.**

**Route favorite des touristes entre Québec, Portland, Boston et New-York.**

SEULE LIGNE à chars palais Pulman directs à Portland, Boston et Springfield, et à chars dortoirs, sans changement entre Québec et Boston.

Le et après DIMANCHE, le 23 JUIN 1895, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Quitte Québec (Traverse) 2.30 p. m., quitte Lévis 3.00 p. m., arrive à Sherbrooke 8.40 p. m., arrive à Boston à 8.05 a. m., arrive à New-York 11.33 a. m.

Chars dortoirs directs de Québec à Boston, se raccordant aux chars dortoirs à Sherbrooke pour Springfield, se raccordant à Sherbrooke avec les chars dortoirs pour Boston.

PASSAGERS—Quitte Québec (Traverse) 8.30 p. m., quitte Lévis 8.55 p. m., arrive à Dudswell, Jct 2.15 a. m., arrive à Portland via Maine Central 12.15 p. m., arrive à Boston via le Maine Central à 3.30 p. m., arrive à Sherbrooke via Q. C. R. 3 40 a. m., à New-York, 7.15 p. m., chars Pullman de Québec à Portland via Jonction de Dudswell et le Maine Central :

MIXTE—Quitte Québec (Traverse) 1.00 p. m., quitte Lévis 1.30 p. m., arrive à St-François 6.45 p. m.

**ALLANT AU NORD**

EXPRESS—Quitte New-York 4.00 p. m., quitte Boston 7.30 p. m., quitte Sherbrooke 7.20 a. m., arrive à Lévis 1.00 p. m., arrive à Québec (Traverse) 1.15 p. m.

Chars dortoirs directs de Springfield à Québec et chars dortoirs de Boston à Sherbrooke se raccordant avec des chars palais directs pour Québec. Et chars directs de Boston à Québec.

PASSAGERS—Quitte New-York 10.00 a. m., quitte Boston 1.15 a. m., quitte Portland 1.05 p. m., quitte Sherbrooke 11.45 p. m., quitte Dudswell Jct, 1.10 a. m., Arrive à Lévis 6.20 a. m., arrive à Québec (Traverse) 6.30 a. m.

Chars directs de Boston à Québec via Sherbrooke. Chars dortoirs de Portland à Québec via Dudswell Jct.

MIXTE — Quitte St-François 6.00 a. m., quitte la Beauce Jct 7.10 a. m., arrive à Lévis 10.30 a. m., arrive à Québec (Traverse) 10.45 a. m.

Les convois express partent tous les jours, excepté le dimanche.

Les convois de passagers quittent Québec le dimanche soir au lieu du samedi soir.

L'express quittant Québec le samedi se rend jusqu'à Springfield le dimanche matin.

Les billets des touristes pour tous les endroits des Montagnes Blanches et de la Nouvelle-Angleterre sont en vente ainsi que les billets d'excursion du samedi, bons pour revenir le lundi suivant, par les agents.

Pour autres informations, s'adresser à aucun des agents de la compagnie ou à

R. M. STOCKING,
Agent de la cité et du district,
32, rue St-Louis.

FRANK GRUNDY,
Gérant Général.

J. H. WALSH,
Agent Général des Passagers.

**LOUIS JOBIN**

STATUAIRE,

COIN DES RUES

CLAIREFONTAINE ET BURTON

FAUBOURG ST-JEAN,

QUEBEC

**ABONNEZ-VOUS**

— AU —

**'JOURNAL DES CAMPAGNES'**

**$1.00 PAR ANNÉE $1.00**

*-SEULEMENT-*

PAYABLE D'AVANCE.

16 grandes pages paraissant tous les jeudis

CONDITIONS

— DU —

**JOURNAL DES CAMPAGNES**

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS ET CONTENANT TOUTES LES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
Pour la France: 10 FRANCS

*Strictement payable d'avance*

**THOS. CHAPAIS**

Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU

ÉDITEUR,

*11 & 13, Rue Buade, Quebec*